

# PLAN LOCAL d'URBANISME

*Document arrêté*

## Roderen



### 1. Rapport de présentation 1a. Diagnostic territorial

Document arrêté en Conseil Municipal en  
date du 4 mai 2017

Le Maire



4 mai 2017

**Le Rapport de Présentation du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Roderen est composé des trois documents suivants :**

**1a. Diagnostic territorial**

**1b. Analyse du potentiel de densification et de mutation des espaces bâtis**

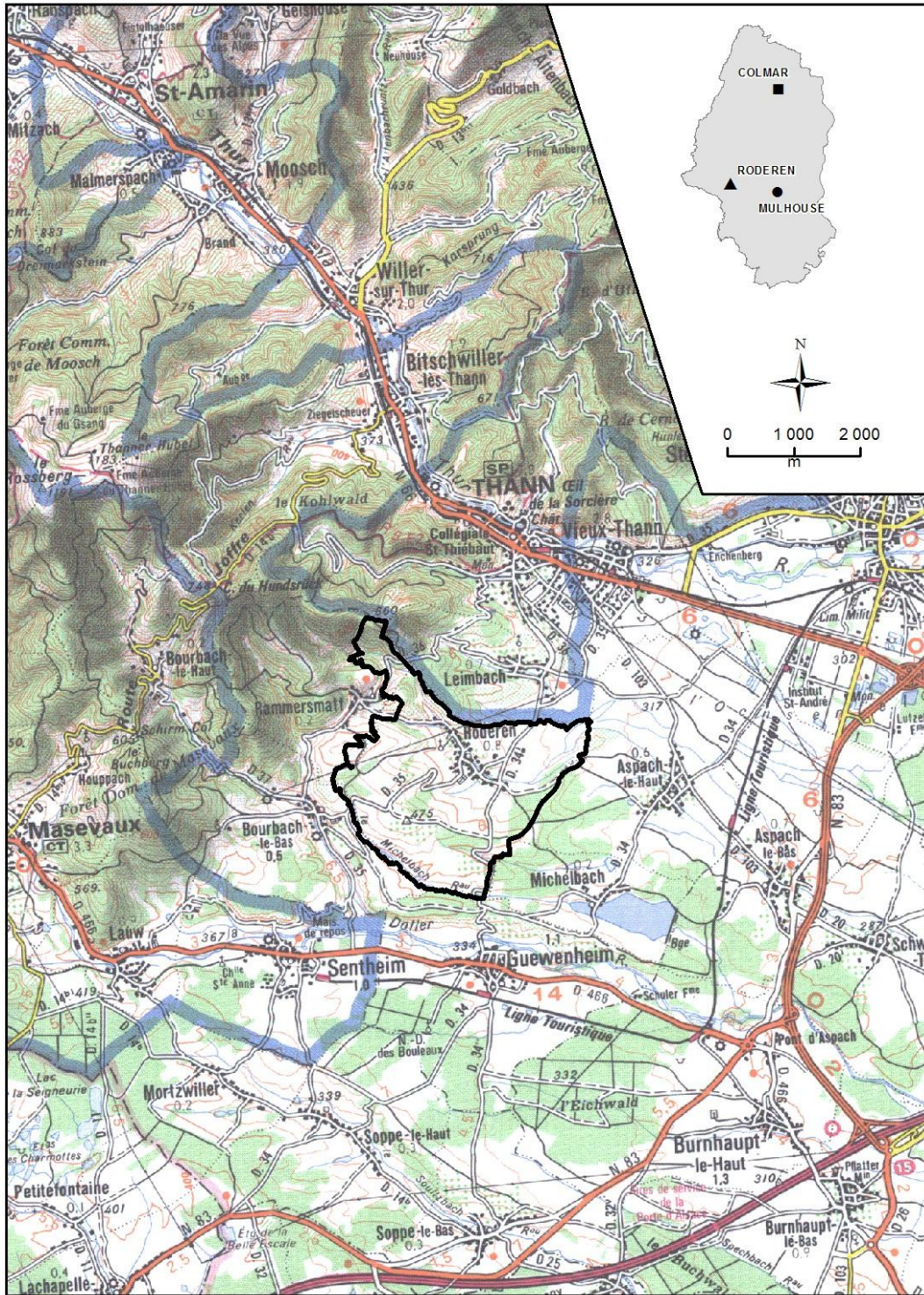
**1c. Rapport justificatif**

## SOMMAIRE

<b>I<sup>ère</sup> partie : Analyse de la situation générale de la commune</b> .....	<b>3</b>
<b>I. État initial du site, de l'environnement et du paysage</b> .....	<b>7</b>
<b>I. Les données géographiques</b> .....	<b>9</b>
1.1. La topographie.....	9
1.2. Le contexte géologique .....	9
1.3. Le contexte hydrographique.....	10
1.3.1. Les eaux superficielles .....	10
1.3.2. Les eaux souterraines.....	10
1.3.3. Les plans d'eau .....	11
<b>2. L'occupation des sols</b> .....	<b>11</b>
2.1. Les espaces naturels et agricoles.....	12
2.1.1. Les boisements .....	12
2.1.2. Les vergers.....	14
2.1.3. L'espace agricole et les milieux associés .....	16
2.1.4. Les milieux remarquables.....	18
2.1.5. Prise en compte des richesses environnementales.....	20
2.2. L'espace bâti .....	32
2.2.1. Un peu d'histoire.....	32
2.2.2. Les étapes du développement urbain.....	32
2.2.3. Analyse du bâti .....	34
2.2.4. Inventaire des capacités de stationnement.....	41
2.2.5. Le patrimoine architectural.....	43
2.3. Le paysage.....	45
2.3.1. Les composantes du paysage .....	45
2.3.2. Les unités paysagères.....	45
<b>3. Les contraintes, nuisances, réseaux et informations particulières</b> .....	<b>57</b>
3.1. Les contraintes légales.....	57
3.2. Les contraintes naturelles et technologiques .....	59
3.3. Les nuisances.....	61
3.4. Les réseaux.....	64
3.4.1. Alimentation en eau potable .....	64
3.4.2. Assainissement.....	65
3.4.3. Ordures ménagères .....	65
3.5. Informations particulières .....	66
<b>2. Données et tendances socio-démographiques et socio-économiques</b> .....	<b>67</b>
<b>I. La population : 898 habitants en 2012</b> .....	<b>69</b>
1.1. Evolution démographique : un essor continu depuis 1968.....	69
1.2. Composantes de l'évolution démographique.....	70
1.3. Structure par âge .....	72
1.3.1. Structure par âge et indice de vieillissement en 2012.....	72
1.3.2. Evolution de la structure par âge .....	73

<b>2. Les ménages et le logement</b> .....	<b>74</b>
2.1. <i>Evolution de la taille des ménages</i> .....	74
2.2. <i>Le parc de logements</i> .....	75
<b>3. Les actifs et les emplois</b> .....	<b>79</b>
3.1. <i>Population active résidente</i> .....	79
3.2. <i>Répartition socio-professionnelle de la population active</i> .....	79
3.3. <i>Le chômage</i> .....	80
3.4. <i>Lieux de travail des actifs de la commune</i> .....	81
3.5. <i>Evolution globale des emplois par branche</i> .....	81
3.6. <i>Le secteur agricole</i> .....	82
<b>4. Equipement et services</b> .....	<b>83</b>
<b>5. Les transports</b> .....	<b>84</b>
5.1. <i>Moyen de transport principal utilisé lors des déplacements domicile-travail</i> .....	84
<b>6. Diagnostic résumé et perspectives d'évolution</b> .....	<b>85</b>
<b>2<sup>ème</sup> partie : Bilan du Plan d'Occupation des Sols et échange de ban</b> .....	<b>91</b>
<b>I. Bilan du P.O.S. approuvé</b> .....	<b>93</b>
<b>I. Rappels des objectifs d'aménagement du P.O.S. approuvé</b> .....	<b>95</b>
1.1. <i>Engager un urbanisme de qualité</i> .....	95
1.2. <i>Protéger les espaces agricoles</i> .....	96
1.3. <i>Protection de l'environnement naturel et des paysages</i> .....	96
1.4. <i>Préservation de la végétation d'accompagnement des cours d'eau et des étangs</i> .....	96
1.5. <i>Développement d'un espace de loisirs</i> .....	96
1.6. <i>Liaison Thann-Guewenheim</i> .....	96
<b>2. Le bilan des réalisations</b> .....	<b>96</b>
2.1. <i>Population et habitat</i> .....	96
2.2. <i>Environnement naturel et agricole</i> .....	97
<b>3. Echange de terrains entre Roderen et Rammersmatt</b> .....	<b>97</b>

**1<sup>ère</sup> partie :**  
**Analyse de la situation générale de  
la commune**



Sources : SCAN 100 © IGN France 1997 BD CARTO © IGN France 1996 - Réalisation : ADAUHR/GH - 12/2010

## Situation générale

Le territoire communal de RODEREN, d'une superficie de 716 hectares, est localisé au sein des collines sous-vosgiennes, entre les vallées de la Thur et de la Doller, à quelques kilomètres au sud des villes de Thann et de Cernay. La commune se trouve localisée à 24 kilomètres à l'Ouest de Mulhouse.

Le ban communal est limitrophe avec les communes de :

- Rammersmatt et Bourbach-le-Bas à l'ouest ;
- Leimbach au nord ;
- Guevenheim au sud ;
- Aspach-le-Haut et Michelbach à l'est.

La commune est intégrée dans le canton de Cernay et l'arrondissement de Thann. En outre, elle fait partie de la Communauté de Communes de Thann-Cernay qui regroupe 17 communes des environs pour un total d'environ 38 000 habitants. Roderen est également membre du pays Thur-Doller, qui a élaboré un SCoT sur son territoire (approuvé le 18 mars 2014).

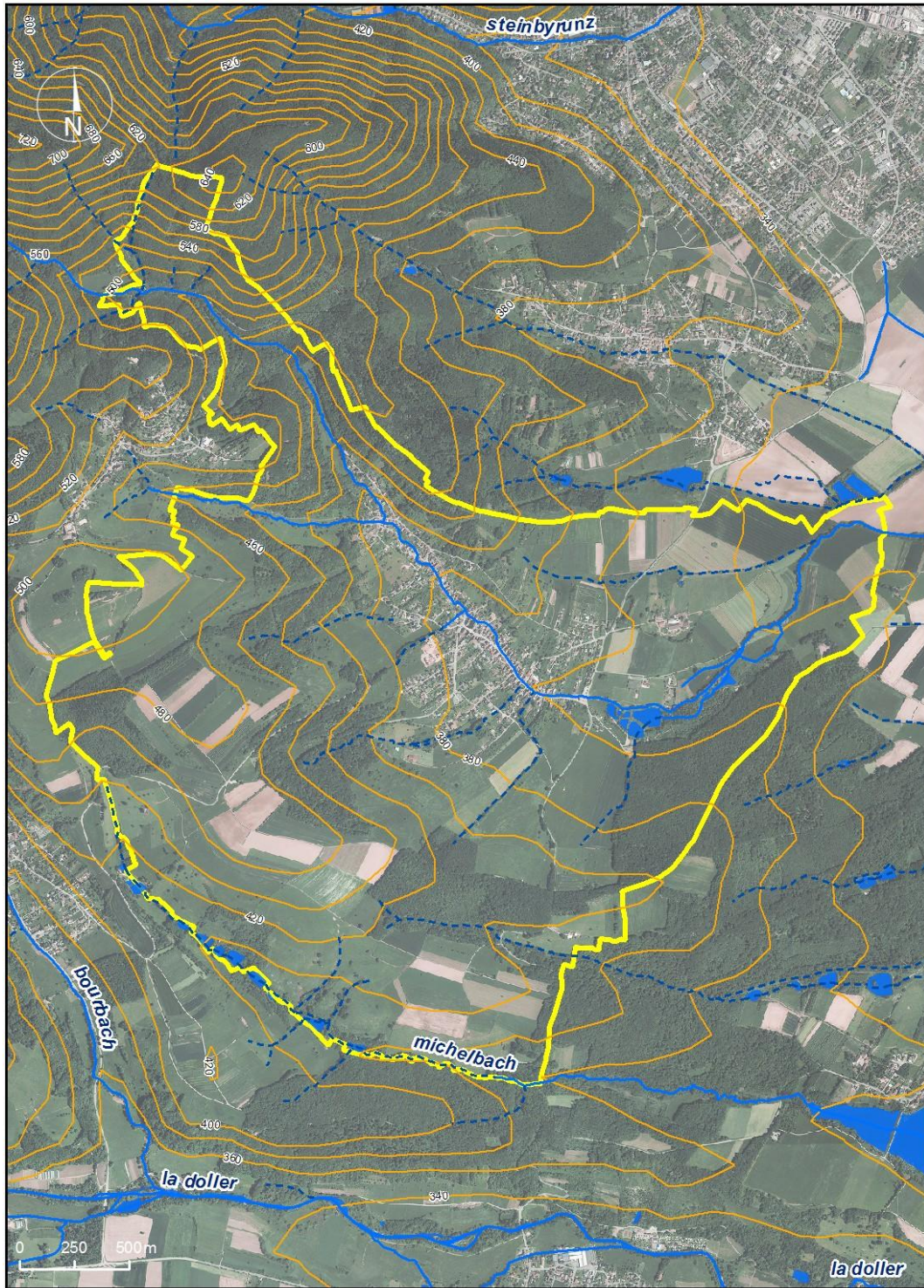
Compte tenu de son implantation dans un site naturel préservé, tout en étant relativement proche des pôles d'activités existants, le village de RODEREN bénéficie d'attraits locaux non négligeables. La commune est desservie par deux routes départementales qui lui assurent de bonnes liaisons avec la plupart des communes avoisinantes. Les échangeurs de Cernay et Burnhaupt lui assurent l'accès à la RN83 et à l'A36.

La commune de Roderen est avant tout résidentielle. Les activités économiques se résument aux services et commerces de proximité et à quelques petites entreprises réparties dans le tissu urbanisé.





# **I. État initial du site, de l'environnement et du paysage**



Sources : Ortho 2011-2012 CIGAL, DGI 2015, BD TOPO IGN - Réalisation : ADAUHR/GH - 09/2015

# **I. Les données géographiques**

## ***1.1. La topographie***

La commune réunit sur son territoire deux vallons majeurs, celui du Rueslochbaechle (petite Doller), s'ouvrant sur la plaine et ayant fixé l'urbanisation, et le vallon du Michelbach plus isolé et s'étirant le long des limites intercommunales avec Bourbach-le-Bas et Guewenheim.

Entre ces deux vallons, se distribuent en arc de cercle une série de collines aux formes douces et amples, disséquées par des vallons secondaires plus ou moins évasés. Les altitudes augmentent progressivement du Feylwald (350-400 mètres), au Holzacker (417 mètres), au Langkehr (493 mètres), pour atteindre l'altitude maximale de la commune (514 mètres) à l'Ouest du ban.

Ce relief, relayé au sud par le piémont de la Doller, forme un ensemble collinaire très développé qui caractérise ce secteur des collines sous-vosgiennes.

En termes de contraintes, les pentes les plus fortes s'observent en amont du village, au sein du vallon principal du Rueslochbaechle et du vallon secondaire issu de Rammersmatt, au lieu dit Rohm, encadrés tous deux par des versants relativement pentus.

## ***1.2. Le contexte géologique***

D'une manière générale, Roderen s'inscrit au sein d'une formation tertiaire d'âge éocène à oligocène, le complexe conglomératique, qui constitue le substratum de ce secteur des collines sous-vosgiennes compris à l'intérieur d'un triangle Thann-Lauw-Guewenheim. Ce matériel sédimentaire est issu d'un ensemble des dépôts liés aux cônes de déjection des ruisseaux d'origine torrentielle de la bordure du fossé rhénan. Il se compose de galets de taille variable enrobés dans une matrice calcaire-sableuse. Cette formation atteint une puissance évaluée à environ 300 mètres.

Les fonds de vallon sont tapissés de colluvions, matériels correspondants à des dépôts plus ou moins grossiers (sable, graviers, limons) transportés sur de faibles distances.

Au plan tectonique, Roderen se situe en bordure orientale du champ de fractures de Vieux-Thann et Lauw, zones modérément effondrées le long du fossé rhénan, dans un secteur dénommé palier de Senthem, opérant une transition entre les collines sous-vosgiennes et deux zones à subsidence faible, le bassin potassique et le fossé de Dannemarie, appartenant au fossé rhénan proprement dit.

Le complexe conglomératique est susceptible localement de poser des problèmes d'instabilité des terrains lorsque la matrice présente une proportion d'argile importante.

La commune ne présente pas de gisement particulier ayant fait l'objet d'une exploitation à travers la mise en place de mines ou carrières.

### **1.3. Le contexte hydrographique**

#### **1.3.1. Les eaux superficielles**

Le ban communal de Roderen s'inscrit en totalité au sein du bassin versant de la Doller, la ligne de partage des eaux avec le bassin versant de la Thur passant au nord de la commune.

Le réseau hydrographique s'organise ainsi principalement autour de la petite Doller (anciennement Rueslochbaechle), qui entaille profondément le domaine vosgien en amont du village, et du Michelbach qui alimente la retenue du même nom.

Dans la traversée du village, la petite Doller a fait l'objet d'une artificialisation complète. A l'aval du village, son cours souligné par un cortège végétal dense, alimente plusieurs étangs. Plus à l'aval encore, recevant les eaux du Hetzelsbach, ce cours d'eau dessine de petits méandres avant de suivre un tracé rectiligne sur les communes voisines d'Aspach-le-Haut et Schweighouse où cet affluent de la Doller, sous le nom alors de Baerenbach, développe une zone inondable.

D'un point de vue qualitatif, compte tenu du raccordement de Roderen à la station d'épuration de Vieux-Thann, il n'est pas mentionné de dégradation particulière. Par contre à l'aval, du fait de la réduction des débits, en raison de l'alimentation des étangs, et de l'accumulation des vases organiques, la qualité de ce ruisseau est jugée trop souvent médiocre. Précisons ici que l'entretien de cette partie du cours d'eau (en aval de la RD34-1) est délicat car son lit a été excessivement érodé à la suite du bétonnage dans la partie urbaine située en amont.

Le lit ainsi que les berges sont colonisées par une végétation foisonnante. Un entretien régulier du cours d'eau aurait un effet favorable en termes d'augmentation des capacités d'écoulement et d'accroissement du potentiel d'auto épuration dont dépend le maintien ou la restauration de la vie aquatique.

S'agissant du Michelbach, dont le cours est ponctué d'étangs, ce ruisseau présente un écoulement temporaire. Les caractéristiques hydrologiques et physiques du bassin versant drainé par ce ruisseau sont à l'origine de l'aménagement d'une retenue dont l'objectif est de réalimenter en période de hautes eaux la nappe des alluvions de la Doller par des écoulements de surface afin de faire face aux prélèvements destinés à l'AEP de la ville de Mulhouse (on précisera dès que possible des échéances de projet).

D'une manière générale, il convient de souligner le rôle de ces cours d'eau en termes de continuité naturelle, de trait d'union, support des échanges et flux biologiques entre les domaines de la montagne et ceux de la plaine.

#### **1.3.2. Les eaux souterraines**

Les conglomérats oligocènes sont des aquifères médiocres mais peuvent fournir localement des sources.

La teneur en nitrates des eaux souterraines est acceptable, mais néanmoins supérieure au niveau souhaitable, à savoir 25mg/litre considéré comme le niveau guide européen.

Malgré le faible potentiel hydro-géologique que représente la formation géologique en place, la ressource en eau superficielle est exploitée par l'intermédiaire de 5 sources captées en vue de l'alimentation en eau potable.

### **1.3.3. Les plans d'eau**

Il existe six étangs localisés sur un seul site à l'est du village : étangs au Grüsselbach, étangs des saules et des aulnes.

Ceux-ci sont respectivement gérés par l'association des amis de l'étang du Grüsselbach pour les premiers et par l'APPMA de la Vallée de la Thur (association de pêche et de protection du milieu aquatique) pour les autres. Un de ces étangs appartient cependant à un privé.

Au sud du ban communal, le vallon du Michelbach est également ponctué par plusieurs étangs qui présentent un intérêt écologique important.

## **2. L'occupation des sols**

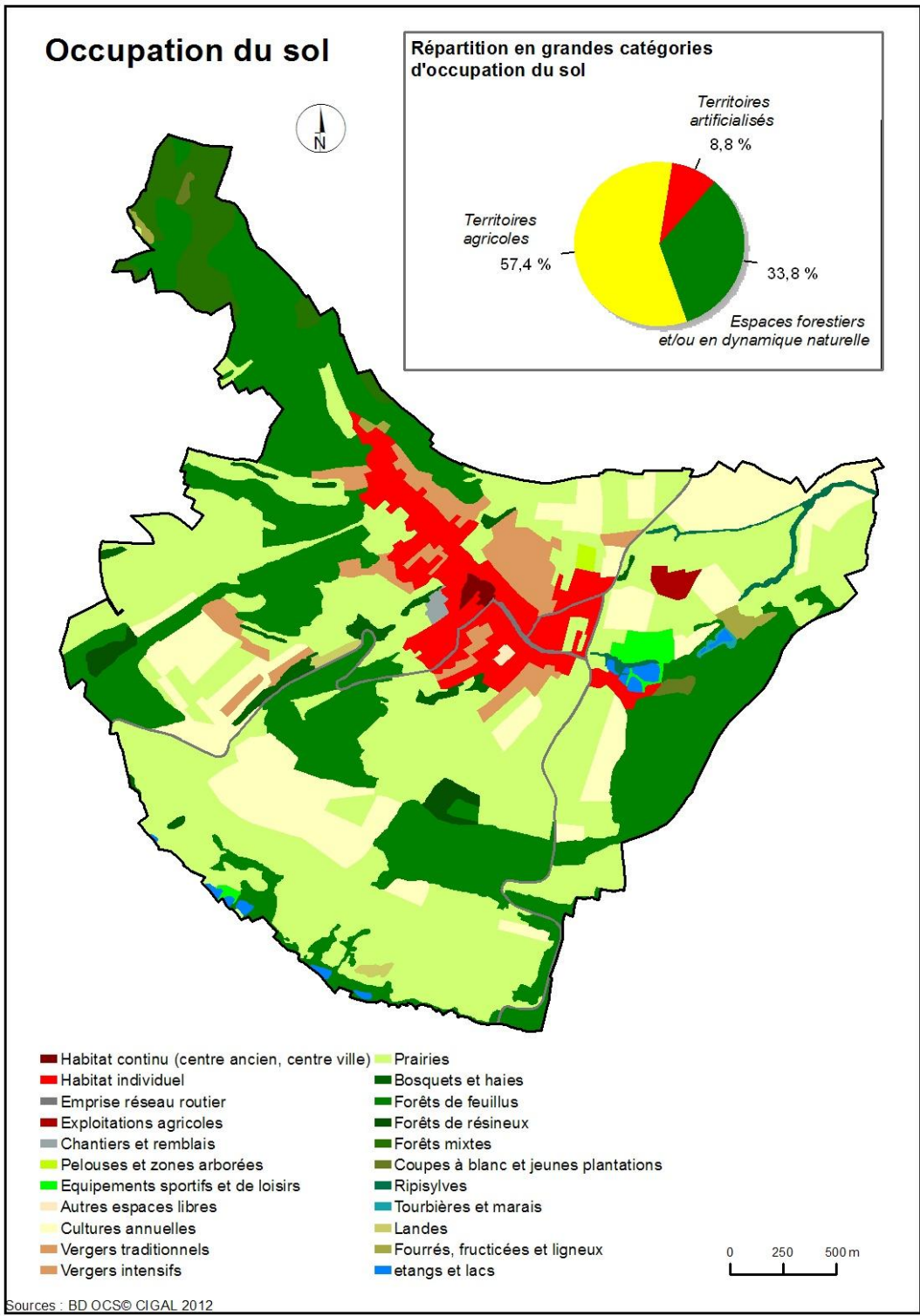
Roderen s'inscrit au cœur d'un environnement naturel de qualité. Le territoire de la commune est encadré au sud par le cours de la Doller dont l'écosystème bénéficie d'une dynamique naturelle peu altérée. A l'ouest, au sein de la montagne vosgienne, se succèdent une série de milieux, de la forêt de versant, formant un réservoir précieux pour la faune, aux sites primaires du massif du Rosberg. A l'est, la retenue du Michelbach ainsi que plusieurs gravières forment une mosaïque d'espaces refuges favorables aux oiseaux et batraciens, relayés par la chênaie-charmaie du massif du Nonnenbruch et les premiers peuplements de la hêtraie sundgauvienne.

Roderen, et plus généralement ce secteur du piémont vosgien, est marqué par l'alternance des milieux naturels ou semi-naturels : forêts, cultures, prairies, cortèges végétaux et vergers jouent un rôle fondamental en termes de support des continuités et échanges pour la grande faune notamment.

Dans le contexte d'une région de plus en plus cloisonnée par les infrastructures de transport linéaires, il convient de ménager le plus possible ces espaces naturels d'un seul tenant, véritables couloirs de migration entre la montagne, la plaine et le Sundgau pour les grands mammifères (cerfs, chevreuils, sangliers). Mais c'est surtout en termes de participation majeure à la qualité du cadre de vie pour la population locale qu'il convient de souligner le rôle que joue ici l'environnement naturel.

Le ban communal, bien que dominé par l'agriculture, offre une trame naturelle diversifiée. Les 761 hectares du territoire communal se répartissent de la façon suivante (source : BD Occupation de sol du partenariat régional CIGAL – 2012) :

- Village – territoires artificialisés : 8,8 %
- Espaces agricoles : 57,4 %
- Espaces naturels : 33,8 %



## 2.1. Les espaces naturels et agricoles

### 2.1.1. Les boisements

L'examen des cartes topographiques dressées en 1885, 1957 et 1993 montre que les limites des boisements ont évolué sensiblement à travers le temps. Ces boisements se distribuent en plusieurs massifs selon une ceinture discontinue autour du village et en occupant les parties sommitales.

Compte tenu du recul de l'agriculture et de l'abandon des prés et vergers, les différents vallons ainsi que le versant qui domine le village sont progressivement conquis par la friche arbustive puis par des développements spontanés de la forêt. Dans ces secteurs, les limites des lisières forestières deviennent floues perturbant ainsi la lisibilité du paysage.

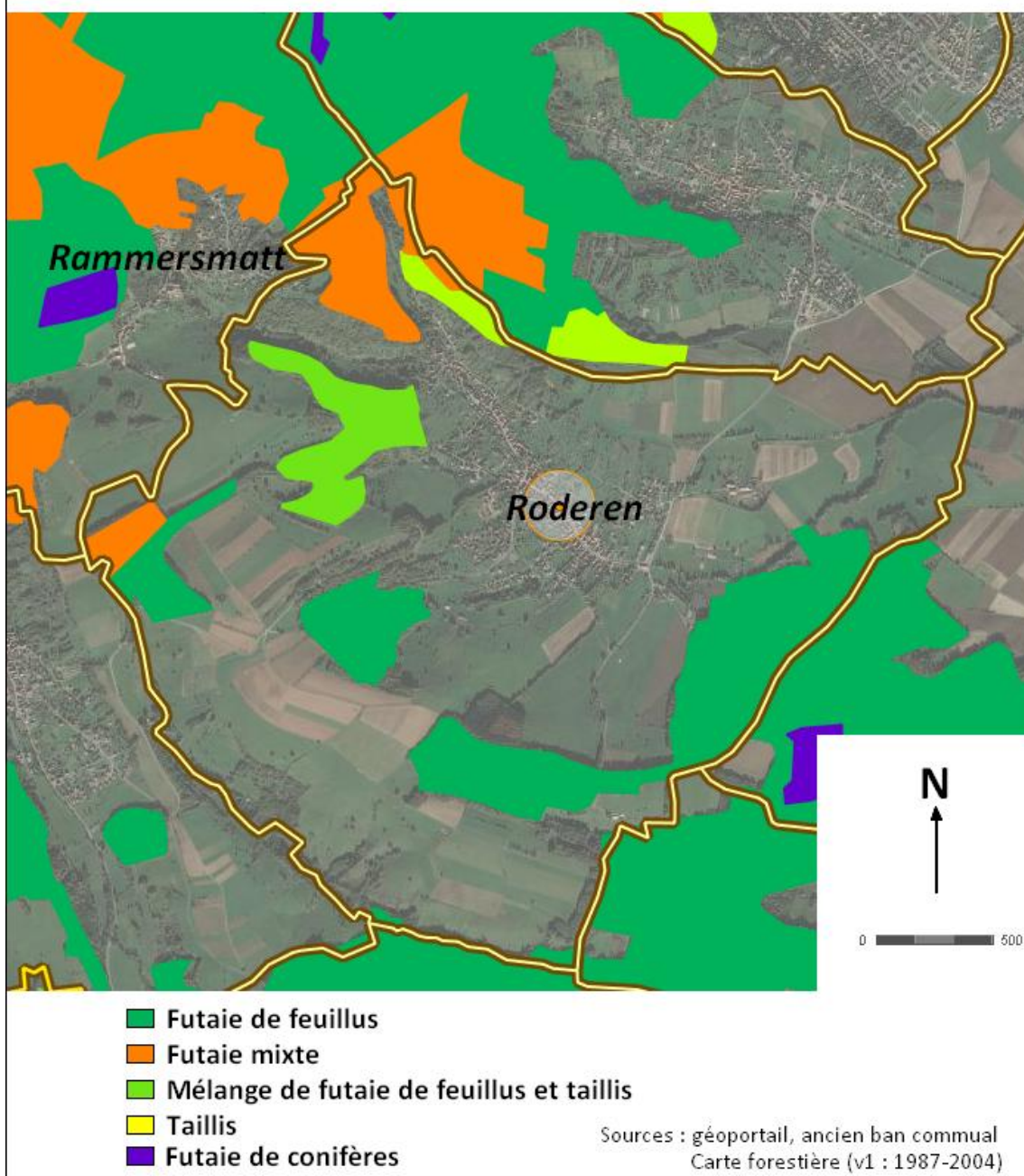
D'un point de vue biologique, compte tenu du sol brun développé par le substratum oligocène, la hêtraie-chênaie constitue la formation dominante avec le Charme en sous-étage. Les fonds de vallons humides et frais demeurent le domaine privilégié du Frêne auquel se mêlent le peuplier et l'Érable. S'agissant de la gestion, 87 des 185 ha de boisement sont inscrits en forêt communale gérée par l'Office National des Forêts – Unité territoriale de la Thur, (le reste relevant de la forêt privée), faisant l'objet d'un plan d'aménagement. Le gestionnaire privilégie un traitement en futaie régulière destiné à la production de bois d'œuvre de qualité. L'accent est mis sur les essences feuillues, le chêne en particulier, en excluant toute introduction de résineux, inadaptés aux conditions locales du milieu.

D'une manière générale, il convient de souligner les différentes fonctions que développent ces boisements :

- économique : ils constituent une source de revenus non négligeables pour la commune ;
- écologique : c'est un milieu refuge pour plusieurs espèces faunistiques ;
- paysagère : les lisières forestières participent à l'animation et à la structuration du paysage en canalisant les vues lointaines ;
- récréative et sociale : le domaine forestier constitue un patrimoine naturel de proximité.

En conclusion, il appartient au gestionnaire, public ou privé, de promouvoir un mode de traitement du milieu forestier qui concilie ces différentes fonctions autorisant la pleine expression de toutes ses potentialités.

## Carte des formations végétales forestières



L'application géoportail n'a pas encore pris en compte le nouveau ban communal, la cartographie précédente présente encore l'ancien ban.

### 2.1.2. Les vergers

Éléments de l'économie rurale traditionnelle, les vergers se distribuent autour du village, formant ainsi une transition entre l'espace bâti, la forêt et l'espace agricole.

Dans les années 1950, les vergers avaient atteint leur extension maximum en remplaçant progressivement la vigne, dont certaines parcelles sont toutefois maintenues. Le remembrement agricole a contribué à réduire très sensiblement leur surface. Il s'agit d'un milieu semi-naturel particulièrement intéressant du point de vue des espèces faunistiques qu'il abrite, mais aussi d'un point de vue paysager en raison de l'ambiance particulière qu'il développe.





Etant donné la densité de ces vergers à haute tige, la présence de la Chouette-Chevêche est très probable, alors que par ailleurs dans le département cette espèce est en voie de régression. D'autres espèces tel que le Torcol fourmillier ou les petits mammifères comme le Loir et le Lérot y trouvent refuge et nourriture. Ce type de formation végétale est aujourd'hui fortement menacé.

La conservation et la mise en valeur des vergers passent donc, soit par la mise en place de débouchés économiques, de circuits de commercialisation des produits,... dans une logique de circuits courts, soit plus raisonnablement, par la formation des nouvelles générations à une arboriculture de loisirs et d'amateurs pour leur consommation personnelle.

### **2.1.3. L'espace agricole et les milieux associés**

#### **Situation générale**

L'activité agricole continue à marquer de sa forte empreinte le territoire de la commune de Roderen. Autrefois tournée vers la polyculture élevage, l'activité agricole s'oriente progressivement vers la céréaliculture intensive avec la constitution de grandes parcelles, résultant de réorganisations foncières successives, où les prairies font place au maïs et au blé. Cependant, compte tenu du maintien de l'élevage dans la commune, les prairies naturelles dominent encore au sein de l'espace agricole, contribuant ainsi à une diversification de la couverture végétale et à un enrichissement de la texture paysagère.

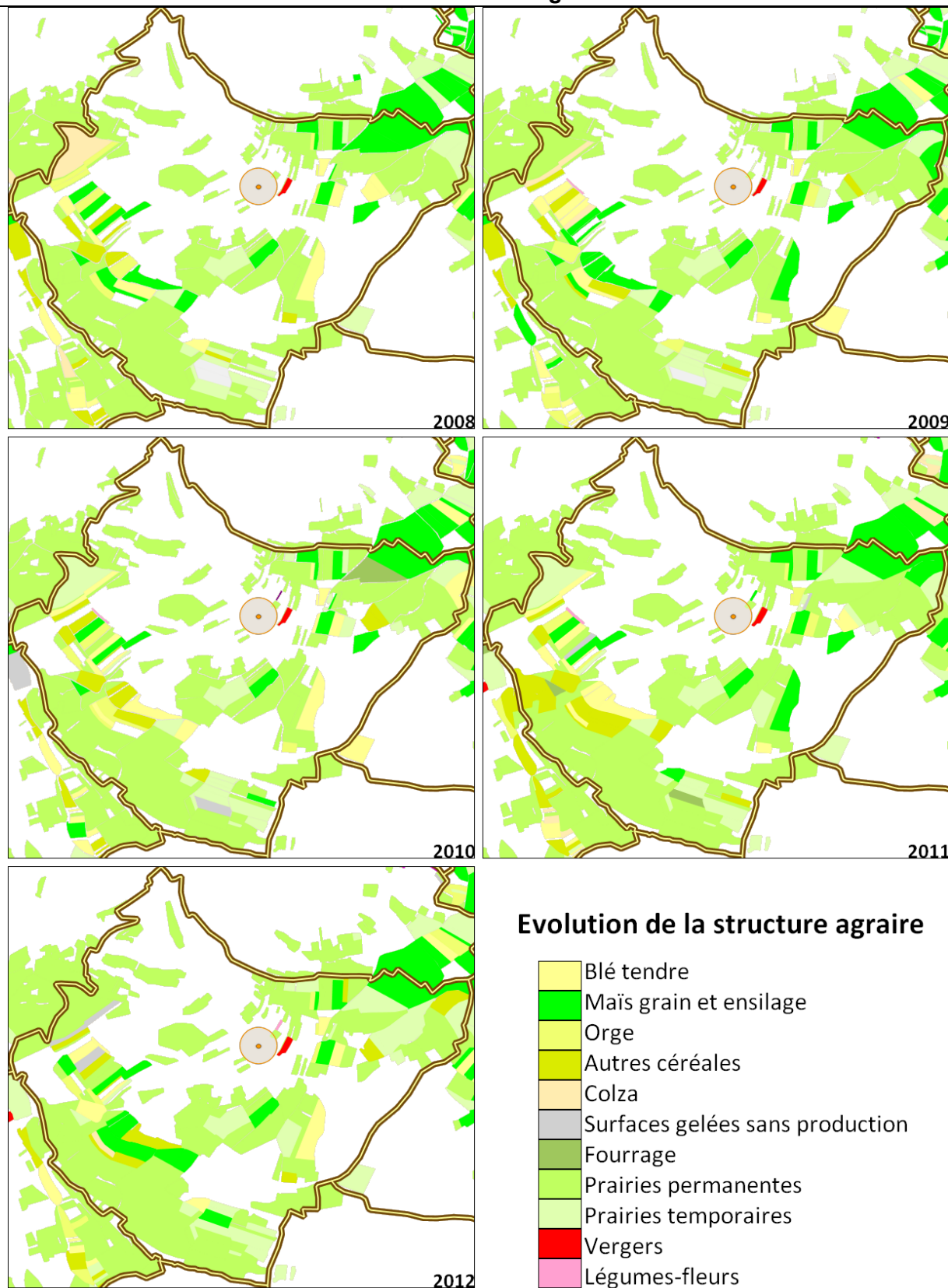
Pour des raisons évidentes de contraintes de mécanisation, les labours ont gagné les terrains plats à l'aval du village et les parties sommitales, alors que les prairies dominent sur les versants.

#### **Les formations d'accompagnement de l'espace agricole**

Si l'on relève la présence ponctuelle de haies vives le long des chemins à base de Chênes, Prunelliers, Eglantiers, Fusains, Ronce..., les éléments de diversification de l'espace agricole se résument pour l'essentiel :

- aux cortèges végétaux des cours d'eau dominés par l'association de l'Aulne et du Saule (auxquels se mêlent d'autres essences comme le peuplier et le Frêne) qu'il convient de préserver étant donné leur rôle de fixation des berges ;
- aux alignements de fruitiers ;
- aux arbres de plein champ, majoritairement des pommiers et des cerisiers.

### Carte d'évolution de la structure agraire de 2008 à 2012



Sources : géoportail / ancien ban communal / Registre parcellaire graphique

L'application géoportail n'a pas encore pris en compte le nouveau ban communal, la cartographie précédente présente encore l'ancien ban. De plus ces cartes sont réalisées à des échelles larges et les délimitations des typologies restent imprécises (à Roderen, la catégorie « vergers » est mieux représentées dans le ban que sur ces cartes).

La carte d'évolution de la structure agraire utilise les données issues du registre parcellaire graphique. Chaque année, les agriculteurs adressent à l'administration un dossier de déclaration de surfaces qui comprend notamment le dessin des îlots de culture qu'ils exploitent et les cultures qui y sont pratiquées.

La principale et première information a retirée de cette cartographie est l'importance des prairies permanentes dans le paysage agricole communal. Ces prairies représentent une véritable richesse écologique.

En effet, les prairies accueillent une faune caractéristique des milieux ouverts (campagnols, lièvres, alouette des champs, etc.). Accompagnés de structures arborées (bosquets, arbres isolés, haies), ces prairies constituent des terrains de chasse pour de nombreuses espèces d'oiseaux.

Roderen reste tournée vers la culture de céréales (blé tendre, maïs, orge).

#### **2.1.4. Les milieux remarquables**

Le vallon du Michelbach est ponctué par plusieurs étangs, existants déjà au 19<sup>e</sup> siècle, ainsi que le Brucklewald massif boisé en position sommitale.

L'intérêt biologique du vallon du Michelbach réside dans la zone de contact qu'il constitue entre différents milieux ; une forêt dense de feuillus sur le versant de la rive droite, des étangs accompagnés de toute une communauté végétale inféodée aux zones humides où, par ailleurs, la présence du crapaud sonneur et du triton crêté est mentionnée, et des prairies sèches sur le versant de la rive gauche.

Le massif du Brucklewald, à dominante de Hêtres et Chênes, a été retenu en raison de la flore particulière qu'il abrite.

La présence de tels sites au sein du territoire communal contribue à l'enrichissement du patrimoine communal.

#### **Expertise zones humides**

Dans le cadre de l'élaboration de son PLU, la commune a fait appel à ECOSCOP pour préciser les enjeux relatifs aux zones humides sur son ban communal.

La cartographie des zones à dominante humide (BD ZDH CIGAL, Région Alsace, 2008) fait en effet état de nombreuses zones humides potentielles sur la commune, en particulier au niveau du tissu urbain.

L'expertise menée vise ainsi à préciser cet enjeu, au travers de la réalisation d'expertises floristiques et pédologiques approfondies, permettant de caractériser les zones humides sur les zones pour lesquelles la commune projette une urbanisation future.

Les expertises ont été réalisées au cours de 2 journées de terrain, le 15 mai et le 17 juin 2015. Elles ont porté sur 11 sites potentiellement urbanisables.

Cette étude vise ainsi à accompagner la commune dans ses choix d'urbanisation, en prenant en compte la thématique spécifique liée aux "zones humides". Elle permet de déterminer les superficies potentiellement concernées en fonction des choix retenus (approche quantitative), mais également de qualifier les zones humides impactées, en fonction de leur patrimonialité (approche qualitative).

## Extraits de l'expertise – Conclusion - Page 21 :

«La très grande majorité des sites expertisés ne relève pas des champs d'application de la loi en matière de zones humides. Les habitats et la flore montrent à chaque fois des caractères mésophiles ne permettant pas de conclure sur la présence de zones humides. Seuls les profils pédologiques permettent de préciser clairement l'enjeu.

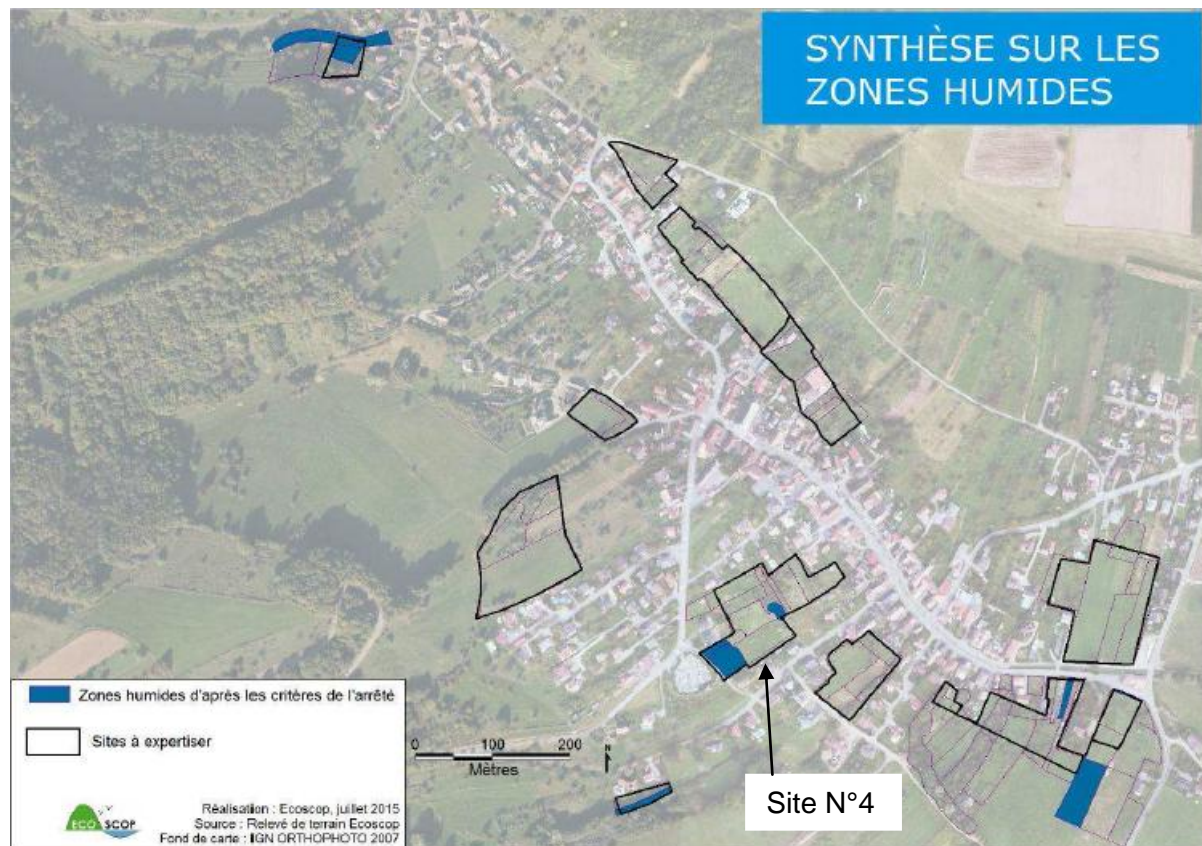
Sur les 11 sites visités, seuls 3 présentent, sur une partie des parcelles concernées, des zones humides légales. Les superficies en jeu restent minimales : total atteignant moins de 0,1 ha pour 2 des sites (zones 4 et 7), seuil en-dessous duquel un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau est exigé.

Le site n°4 est le seul site pour lesquels des enjeux existent. Les superficies estimées, à partir de la pédologie, sont de 0,2 ha. Les habitats ne relèvent pas un intérêt particulier sur le plan des zones humides, dans la mesure où il s'agit de prairies de fauche mésophiles, peu diversifiées, dominées par les graminées. La configuration reste assez spécifique, dans la mesure où la zone humide est identifiée sur le versant, et non pas sur le replat de bas de pente (absence de zones humides sur ces secteurs). Il s'agit donc vraisemblablement d'accumulation d'eaux plus importantes créée à la faveur des ruissellements. Ainsi, le caractère hygrophile est peu marqué, et doit varier au cours des saisons.

Ceci est confirmé par la pédologie. En effet, dans les horizons profonds, on n'observe jamais les horizons réductiques caractéristiques, permettant de classer le profil en zone humide. A l'inverse, on observe davantage des horizons de marmorisation, témoins de phénomènes d'oxydoréduction nombreux (en lien avec la présence/absence d'eau). En d'autres termes, le sol est constamment soumis à des variations du niveau d'eau dans le sol.

Ainsi, même si les critères pédologiques, en application de l'arrêté, conduisent à classer une partie du site en zone humide, il ne relève aucun intérêt en la matière (aucune des caractéristiques des zones humides "traditionnelles").

L'intérêt en termes d'habitat est faible.»



### **2.1.5. Prise en compte des richesses environnementales**

La commune de Roderen est concernée par les périmètres environnementaux suivants :

#### **Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique**

Appréhender l'écologie du paysage a pour principal dessein de définir les différentes structures utilisées par la biodiversité dans les déplacements (quotidiens, annuels, etc.). Cette analyse permet de mettre en évidence le fonctionnement écologique des écosystèmes à l'échelle communale, fonctionnement qui s'inscrit dans un contexte supra-communal, reliant ainsi de grands ensembles naturels entre eux.

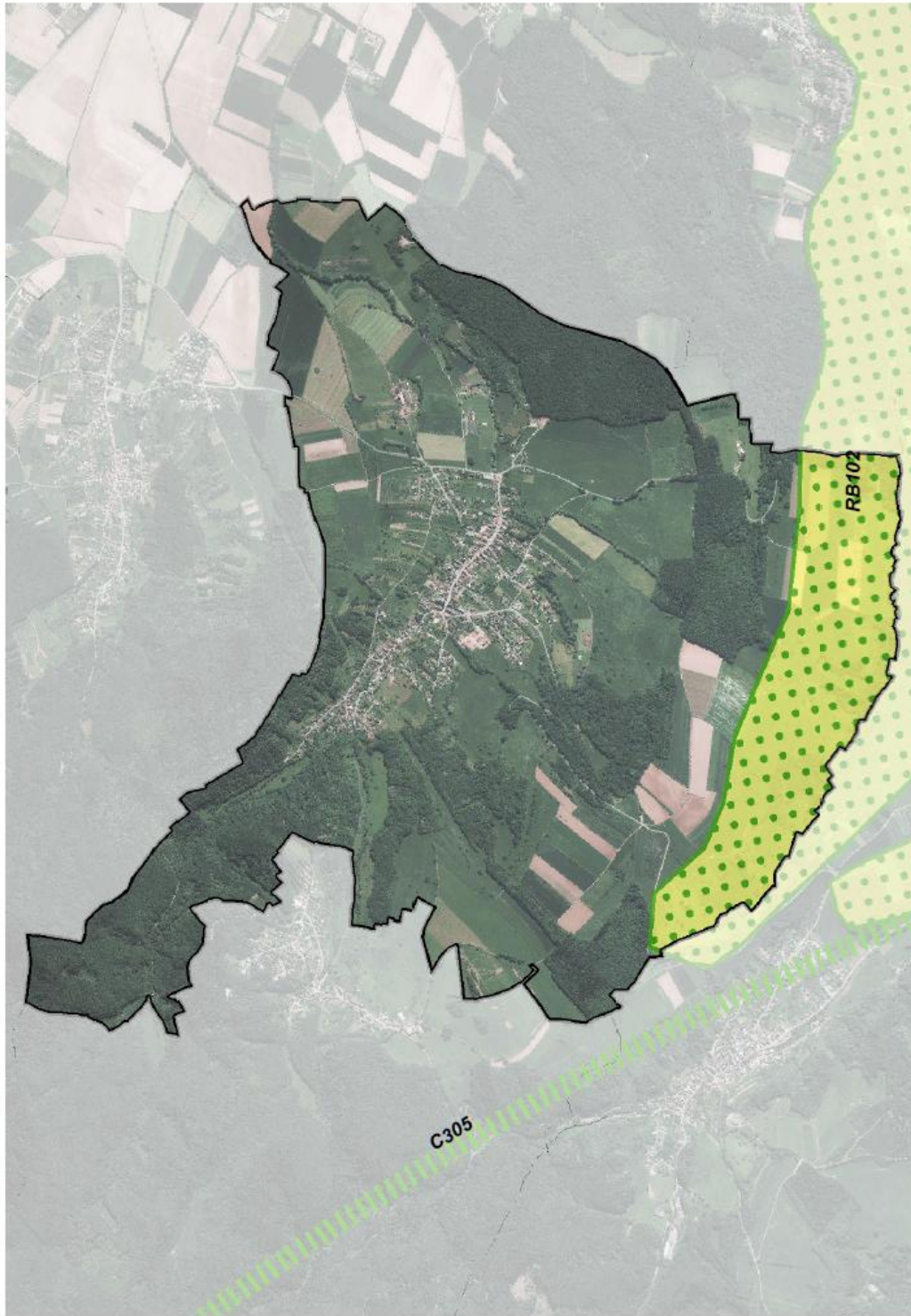
La mise en place d'un réseau écologique national nommé « Trame verte et bleue » a été l'une des mesures prioritaires du groupe « Préserver la biodiversité et les ressources naturelles » du Grenelle II de l'Environnement. Cette démarche fait suite au constat de fragmentation importante du territoire et de fragilisation des populations animales et végétales, y compris en ce qui concerne les espèces ordinaires.

En Alsace, la politique Trame Verte et Bleue (TVB) a été initiée par le Conseil Régional dès 2003, afin de restaurer les réseaux écologiques dégradés de la plaine. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), outil de mise en œuvre de la TVB régionale, a été adopté en Alsace le 22 décembre 2014.

En termes d'emboitements des normes et des procédures, le Code de l'Urbanisme précise que les SCoT doivent prendre en compte le SRCE. Les PLU quant à eux doivent être compatibles avec un SCoT quant il existe.

Dans le cas de Roderen, la commune fait partie du SCoT Thur et Doller approuvé en mars 2014. Ce document bien qu'approuvé avant le SRCE alsacien a pris en compte autant que faire ce peu les documents de travail du SRCE et les a complétés. Le PLU de Roderen devra donc être compatible avec les orientations du SCoT dans ce domaine. Deux des principes fondamentaux à respecter dès lors sont de protéger les noyaux de biodiversité et de ne pas entraver une continuité établie au SRCE. Les autres éléments sont explicités dans les pages qui suivent.

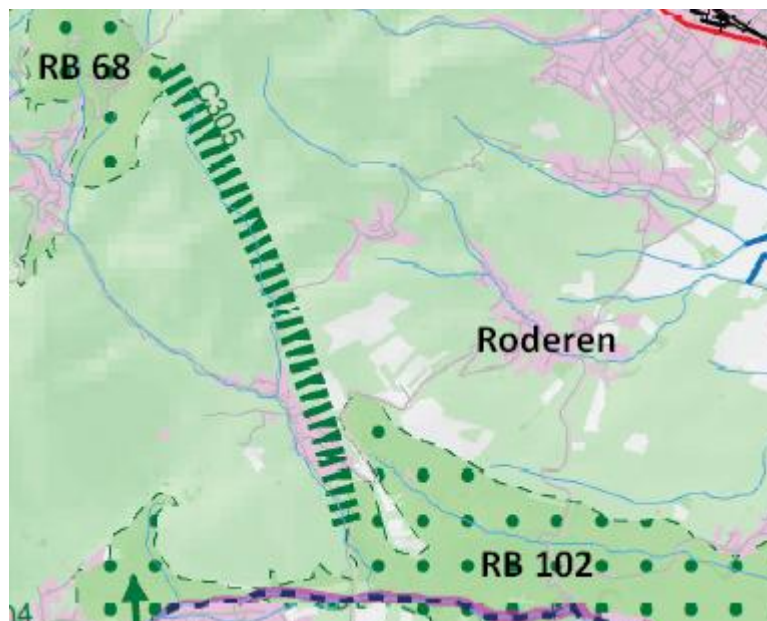
# Synthèse des éléments de la trame verte et bleue du SRCE Commune de Roderen



-  Réservoirs de biodiversité
-  Corridors écologiques terrestres régionaux
-  Cours d'eau classés au titre de l'art. 214-17 du code de l'environnement, listes 1 et 2

Sources : DREAL 01/2015, Ortho 2011-2012 Cigal cigalasace.org

Outre les fonctions écologiques, cette trame verte garantit également une qualité de vie pour les habitants en maintenant des espaces de respiration et en assurant des fonctions socio-récréatives pour les usagers.



*Éléments de la trame verte et bleue du SRCE*

La commune de Roderen est concernée directement par le réservoir de biodiversité de la Vallée de la Doller (RB 102) qui couvre la forêt au Sud du ban communal. Les documents graphiques du SRCE étant réalisés à l'échelle régionale, il conviendra de les prendre en compte dans le projet de PLU. On notera également le passage (en dehors du ban) du corridor écologique C 305, qui permet la liaison fonctionnelle entre les deux réservoirs de biodiversité RB 102 et RB 68.

Les réservoirs de biodiversité correspondent aux sites à forts enjeux de biodiversité sur le territoire. Il s'agit de grands ensembles, dont la taille et le degré de conservation sont jugés satisfaisant pour le maintien des espèces.

Le réservoir RB 102 correspond à la vallée de la Doller. C'est un réservoir d'importance régionale. Le réservoir RB 68, correspond à la zone sommitale et aux versants des hautes Vosges. Il est également d'importance régionale.

Le corridor écologique C 305 qui relie ces deux corridors repose sur un cours d'eau (Michelbach) et présente un état fonctionnel satisfaisant.



## RB 102 - Vallée de la Doller

### Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	2474 ha	
<b>Détail par type de milieux</b>		
Linéaire de cours d'eau	63 km	-
Milieux aquatiques	149 ha	6 %
Forêts alluviales et boisements humides	685 ha	28 %
Milieux ouverts humides	283 ha	11 %
Autres Milieux forestiers	723 ha	29 %
Prairies	348 ha	14 %
Vergers et prés-vergers	12 ha	0 %
Cultures annuelles et vignes	241 ha	10 %
Milieux anthropisés	4 ha	0 %
Zones urbanisées et bâties	29 ha	1 %



### Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des cours d'eau, des milieux forestiers et des milieux ouverts prairiaux
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Sonneur à ventre jaune, Rainette verte, Triton crêté, Lézard vivipare, Coronelle lisse, Castor d'Eurasie, Loir gris, Muscardin, Agrion de Mercure, Cuivré mauvin, Écrevisse à pieds blancs, Criquet des roseaux
- Autres espèces et habitats identifiés : Murin de Bechstein, Grand Murin, Grand Rhinolophe, Murin à oreilles échancrées, Busard des roseaux, Bondrée apivore, Milan royal, Lamproie de Planer, Barbitiste des bois, Criquet ensanglanté, Conocéphale gracieux, Decticelle chagrinée, Tétrix des vasières, Criquet noir-ébène, Criquet italien, Thècla du bouleau, Petit sylvain, Silène, *Dicranum viride*, *Marsilea quadrifolia*/Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum* (9130), Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes (9160), Chênaies-charmaies du *Galio-Carpinetum* (9170), Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (91E0)

### Inventaire(s) et protection(s)

- Réserve Naturelle Régionale « Plan d'eau de Michelbach »
- Zone Spéciale de Conservation « Vallée de la Doller »
- ZNIEFF de type 1 / Zone Humide Remarquable
- Sites du CSA
- Périmètre à enjeux SCAP (enveloppe)
- Présence de cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité

### Unité(s) paysagère(s) : Sundgau

### Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Buchwald
- Prairies de versants de Masevaux / Niederbruck
- Prairies alluviales de Masevaux / Niederbruck
- Hautes-Vosges haut-rhinoises
- Ill à Sausheim
- Vallée de la Largue
- Forêt du Nonnenbruch et Bois de la Thur

Fiche du RB 102, d'après le SRCE (1/2)

## RB 102 - Vallée de la Doller (suite)

### État fonctionnel et menace(s)

- Réseau fragmentant : 1 autoroute (A36) et 4 routes départementales (D466, D83, D166, D19)
- 1 zone à enjeux liées à des routes de classe 5
- 2 zones à enjeux liées à des routes de classe 4/5 zones à enjeux liées à des routes de classe 3
- 1 zone à enjeux liée à l'urbanisme
- 3 ouvrages « Grenelle » à intervention prioritaire (obstacle à l'écoulement des cours d'eau)

### Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

### Axe(s) d'analyse

- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle et une gestion extensive des milieux prairiaux
- Préservation des vergers et des prés-vergers
- Possibilité de franchissement des infrastructures fragmentantes
- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

Fiche du RB 102, d'après le SRCE (2/2)

Id.	Support du corridor	Longueur (en km)	Sous-trames et cortèges d'espèces associées						Espèces privilégiées	Niveau de fragmentation	Principales routes fragmentantes	Zones à enjeux/urbanisation	Etat fonctionnel	Enjeux
			Milieu forestier	Milieu forestier humide	Milieu ouvert humide	Prairie	Verger	Milieu ouvert xérique						
C305	Cours d'eau	5,0	x	x	x	x			Chat sauvage	0	-	2	Satisfait	À préserver

Fiche du corridor C 305, d'après le SRCE (2/2)

## RB 68 - Hautes-Vosges haut rhinoises

### Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	23 220 ha	
<b>Détail par type de milieux</b>		
Linéaire de cours d'eau	158 km	-
Milieux aquatiques	185 ha	1 %
Forêts alluviales et boisements humides	1 417 ha	6 %
Milieux ouverts humides	403 ha	2 %
Vieux bois	2 264 ha	10 %
Autres Milieux forestiers	14 059 ha	61 %
Prairies	4 473 ha	19 %
Milieux ouverts xériques	235 ha	1 %
Zones urbanisées et bâties	286 ha	1 %



### Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux forestiers et des milieux ouverts prairiaux
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Lézard vivipare, Coronelle lisse, Noctule de Leisler, Chat sauvage, Cerf élaphe, Lynx boréal, Loir gris, Muscardin, Grand Tétrás, Gêlinotte des bois, Chouette de Tengmalm, Chevêchette d'Europe, Gobemouche noir, Pipit farlouse, Tarier des prés, Venturon montagnard, Azuré de la sanguisorbe, Agrion à fer de lance, Cordulie alpestre, Cordulégastre bidenté, Cordulie arctique, Leucorrhine douteuse, Cuivré mauvin, Criquet palustre, Decticelle bicolore, Decticelle des alpages, Criquet rouge-queue, Barbitiste ventru
- Autres espèces et habitats identifiés : Alyte accoucheur, Grand-duc d'Europe, Milan royal, Traquet motteux, Bondrée apivore, Accenteur alpin, Faucon pèlerin, Cuivré de la bistorte, Nacré de la canneberge, Nacré de la sanguisorbe, Hespérie du faux-buis, Silène, Nacré de la canneberge, Lamproie de planer, Murin de Bechstein, Murin à oreilles échancrées, Murin de Brandt, Grand Murin, Petit Rhinolophe, Musaraigne aquatique, Dectique verrucivore, Gazé, Criquet ensanglanté, Criquet noir ébène, Criquet des pins, Criquet de la palène, Barbitiste

des bois, Decticelle des bruyères, *Botrychium matricariifolium*, *Lycopodium annotinum*, *Lycopodium clavatum*, *Huperzia selago*, *Rhodobryum roseum*, *Jamesoniella autumnalis*, *Buxbaumia viridis*/Landes sèches européennes (4030), Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux (6230), Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards (6430), Prairies de fauche de montagne (6520), Tourbières hautes actives (7110), Hêtraies du *Luzulo-Fagetum* (9110), Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum* (9130), Hêtraies subalpines médio-européennes à *Acer* et *Rumex arifolius* (9140), Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes (9160), Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion* (9180), Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (8110), Pentés rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique (8220), Tourbières boisées (91D0), Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (91E0)

Fiche du RB 68, d'après le SRCE (1/2)

### Inventaire(s) et protection(s)

- 2 Sites classés « Massif Schlucht-Hohneck », « Ballon d'Alsace »
- 2 Réserves Naturelles Nationales « Frankenthal-Misshemle », « Massif du Ventron » / 2 Réserves Naturelles Régionales « Forêt de Wegscheid », « Hautes Chaumes du Rothenbach »
- 9 Arrêtés de Protection du Biotope / 2 Arrêtés de Protection de la Flore
- Réserve biologique et projet de Réserve biologique de Guebwiller, « Deux Lacs »
- 3 Zones Spéciales de Conservation « Vosges du Sud », « Hautes Vosges », « Sites à Chauves-souris des Vosges haut-rhinoises » / Zone de Protection Spéciale « Hautes Vosges haut-rhinoises »
- ZNIEFF de type 1 / ZNIEFF de type 2 / Zone Humide Remarquable
- Sites du CSA / Espace Naturel Sensible du Département
- Périmètre à enjeux SCAP (enveloppe / noyaux)
- Présence de cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité

**Unité(s) paysagère(s) :** Zone sommitale et versants des hautes Vosges

### Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Col et versant sud des Bagenelles
- Forêt communale de Sainte-Marie-aux-Mines
- Prairies de versants de Masevaux / Niederbruck
- Versant sud-ouest du Petit Ballon
- Molkenrain et massif du Vieil Armand
- Massif forestier du Herenwald
- Anciennes carrières de Gueberschwihr et Voegtlinshoffen et massif du Stauffen

- Basse vallée de la Fecht
- Versants sud de Remomont et du Faude
- Prairies de versants de la vallée de la Thur
- Ruisseau à Écrevisses de la vallée de la Thur
- Prairies alluviales de Masevaux / Niederbruck
- Bois de l'Épine
- Prairies de versants de Oberbruck / Rimbach-près-Masevaux
- Vallée de la Largue
- Lit majeur de la Lauch à Lautenbach et vallons secondaires
- See d'Urbes
- Vallée de la Doller

### État fonctionnel et menace(s)

- Réseau fragmentant : 1 route nationale (N66) et 2 routes départementales (D417, D431)
- 1 zone à enjeux liée à des routes de classe 3
- 8 zones à enjeux liées à l'urbanisme

### Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale
- Enjeux pour les continuités supra-régionales (Lorraine / Franche-Comté)

### Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle et une gestion extensive des milieux prairiaux
- Préservation ou restauration d'un réseau fonctionnel de « vieux bois » (îlots et arbres) pour le Grand Tétrás et les espèces inféodées à ce type de milieux
- Possibilité de franchissement des infrastructures fragmentantes
- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

*Fiche du RB 68, d'après le SRCE (2/2)*

### Le classement en zones sensibles

Les zones sensibles comprennent les masses d'eau significatives à l'échelle du bassin qui sont particulièrement sensibles aux pollutions, notamment celles qui sont assujettis à l'eutrophisation et dans lesquelles les rejets de phosphore, d'azote, ou de ces deux substances, doivent, s'ils sont en cause de ce déséquilibre, être réduits.

Il peut également s'agir de zones dans lesquelles un traitement complémentaire (traitement de l'azote ou de la pollution microbiologique) est nécessaire afin de satisfaire aux directives du Conseil dans le domaine de l'eau (directive « eaux brutes », « baignade » ou « conchyliculture »).

Dans chaque bassin ou groupement de bassins mentionnés à l'article 13 de la loi du 16 décembre 1964, le comité de bassin élabore un projet de carte de zones sensibles.

La notion de "zones sensibles" et les critères d'identification de ces zones sont issus de la Directive Européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (Directives 91/271/CEE).

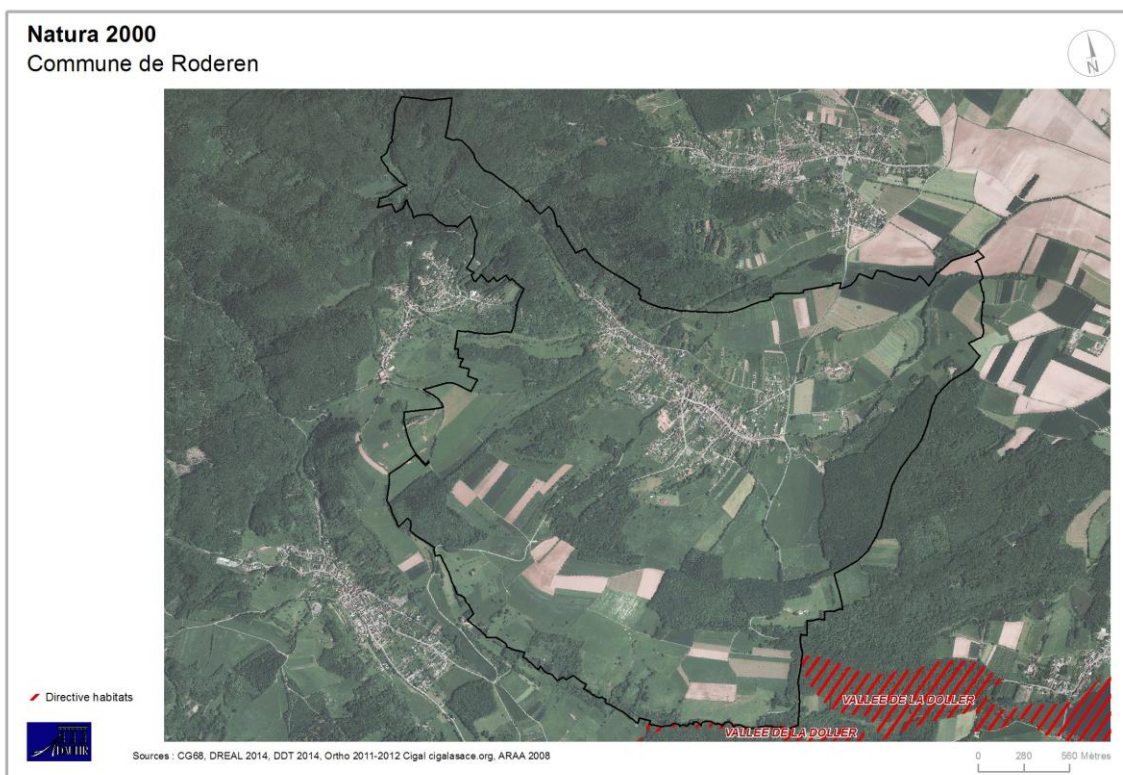
### **Le périmètre Natura 2000**

Le territoire de Roderen n'est pas concerné directement par un périmètre de préservation des espèces de type Natura 2000. Toutefois, les communes limitrophes de Guewenheim et de Michelbach sont cependant intégrées dans le site d'importance communautaire (SIC) de la vallée de la Doller (FR 4201810) et cette proximité devra être prise en compte dans les orientations du projet communal.

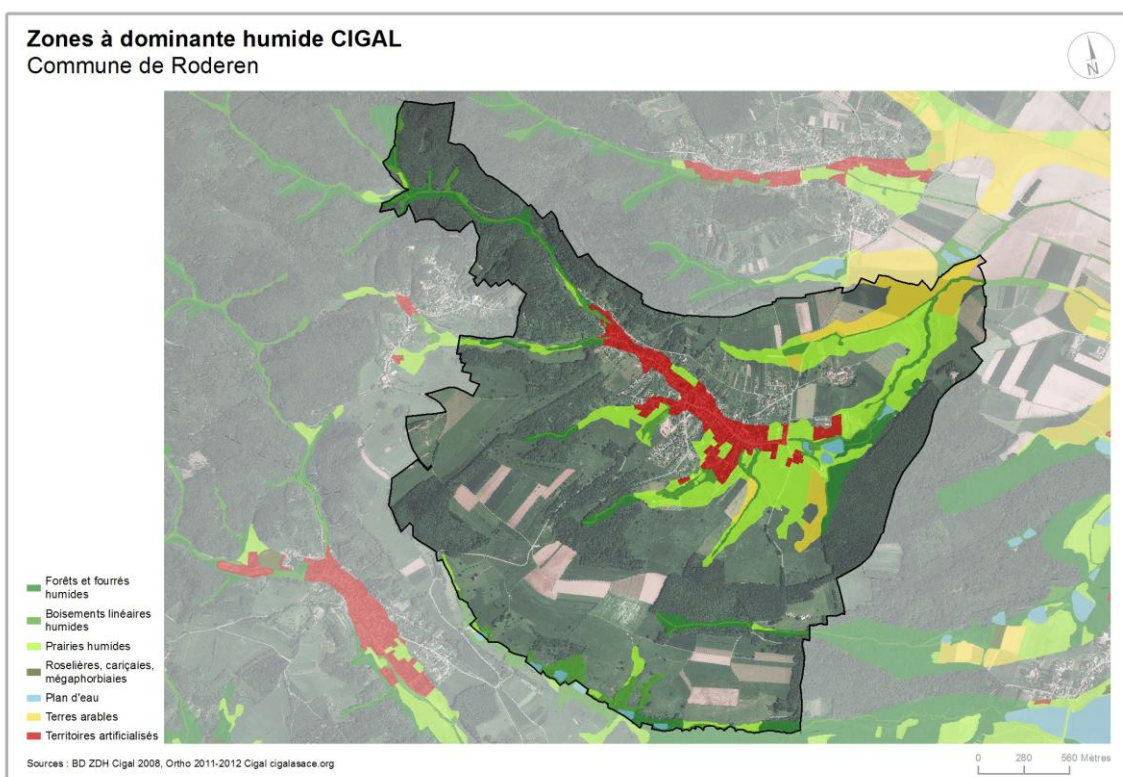
Il s'agit d'une zone de protection déterminée dans le cadre du réseau de sites Européens Natura 2000, ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelle qu'ils contiennent. Ce type de zone de protection est défini au titre de la directive Européenne dite « Habitats » du 21 mai 1992. Le classement existant a vocation à protéger et gérer des milieux naturels, des plantes ou des espèces animales actuellement rares et vulnérables.

Il en découle une nécessité de respecter les préoccupations d'environnement prévues par le code de l'Urbanisme et le code de l'Environnement.

Compte tenu de la contiguïté du périmètre de protection environnementale précédent avec la partie sud du ban communal de Roderen (Michelbachmatten, Hasacker,...), tout éventuel projet dans cette partie devra respecter les différentes dispositions qui découlent du classement précédent.



## Les zones potentiellement humides CIGAL :



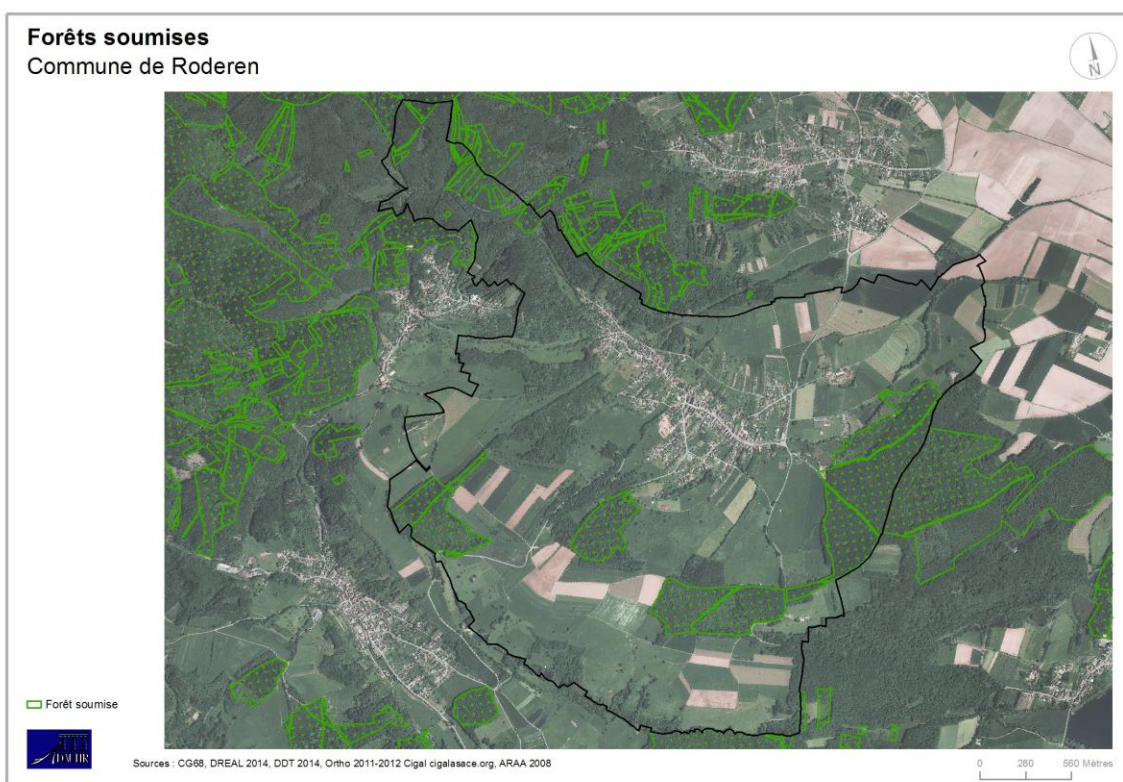
La base de données Zones à Dominante Humide (ZDH) de CIGAL, datée de 2008, donne des indications sur les possibles zones humides présentes sur le territoire communal. Cette base de données correspond à un inventaire général à l'échelle régionale au 1/10 000<sup>ème</sup>.

Cette cartographie se base sur des photo-interprétations de l'occupation du sol. La délimitation des zones à dominante humide repose sur les principaux critères suivants : présence de végétation hygrophile, saturation permanente ou non du sol et topographie.

**Dans le cadre de l'élaboration du PLU, la commune a fait appel à, un cabinet d'expertise, la société Ecoscop pour préciser les enjeux relatifs aux zones humides sur son ban communal.**

**Les conclusions de cette étude sont présentées page 18-19 du présent document.**

## Les forêts soumises :



Une partie des boisements de la commune est soumise au régime forestier. "Le régime forestier est d'abord un ensemble de garanties permettant de préserver la forêt sur le long terme forestier [...]. C'est aussi un régime de gestion, avec un souci de renouvellement des ressources en bois, des autres produits et services fournis par les forêts, et de transmission aux générations futures de ces ressources" (ONF).

Ce statut ne constitue donc pas une protection réglementaire mais soumet toute dégradation ou défrichement du patrimoine forestier concerné à une demande de distraction audit régime.

### L'aire d'étude du hamster

La France s'est engagée comme ses partenaires européens à enrayer de manière générale la perte de biodiversité des territoires. A ce titre, le grand Hamster d'Alsace est protégé depuis 1993 et sa préservation fait l'objet d'un plan de conservation nationale spécifique depuis 2000.

C'est dans le cadre de ce plan national que s'inscrivent les dispositions adoptées dans le « document cadre pour la mise en œuvre de la préservation du Hamster et de son milieu » le 20 novembre 2008, par les différentes instances des deux départements (Services de l'Etat, Conseils généraux, associations, ...).

Ce document introduit un certain nombre de périmètres différents :

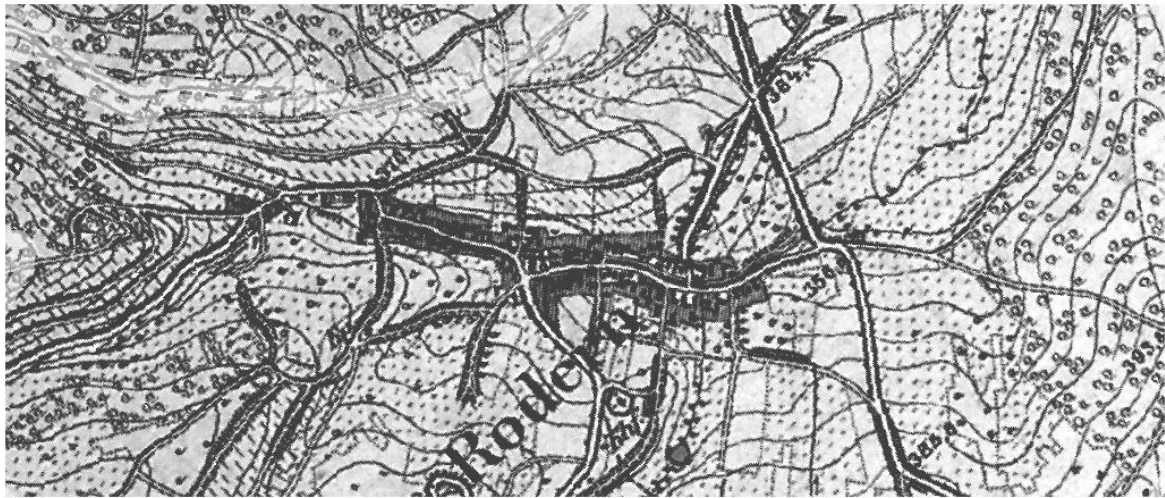
- **L'aire historique** : Cette aire concerne 301 communes qui s'étendent sur 280 000 ha. Elle détermine les milieux favorables à la présence de l'espèce. Les communes concernées se doivent d'intégrer la préservation de ces espaces favorables au Hamster dans leur projet d'urbanisme.
- **L'aire de reconquête** : Il existe dans ce périmètre, une forte présomption de rencontrer le Hamster ou son milieu particulier. Le périmètre déterminé vise à protéger l'espèce et rendre

sa restauration possible à court ou moyen terme. Il se fonde sur des critères de biologie et de présence effective de l'espèce. L'aire de reconquête s'étend sur le territoire de 150 communes. Celui-ci recouvre l'espace vital des populations de Hamster connues dans un passé récent. Cette zone justifie une préservation stricte ou des compensations significatives pour les projets n'ayant trouvé aucune solution alternative.

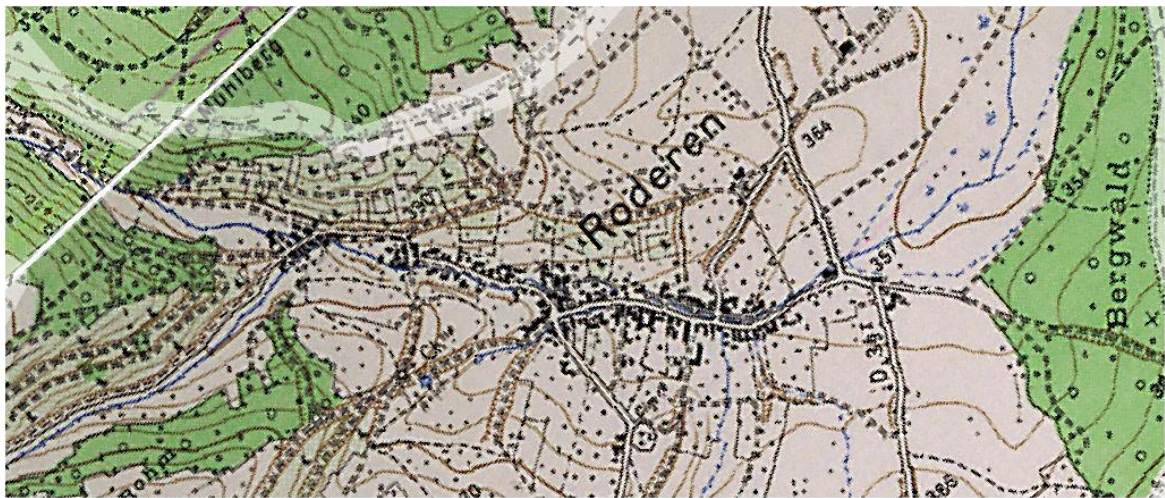
- **Les zones d'actions prioritaires** : Celles-ci sont développées afin d'accompagner la préservation du milieu particulier par la mise en place d'un maillage favorable de cultures agricoles. Il s'agit des zones d'au moins 600 ha sur des sols favorables. Ces ZAP sont à classées en zone agricoles ou naturelles dans les documents d'urbanisme.

**Le territoire communal n'est intégré ni dans l'aire historique, ni dans l'aire de reconquête. Elle n'est d'autre part pas concernée par une zone d'action prioritaire. Le présent chapitre est intégré à titre d'information dans le cadre des présentes études préalables.**

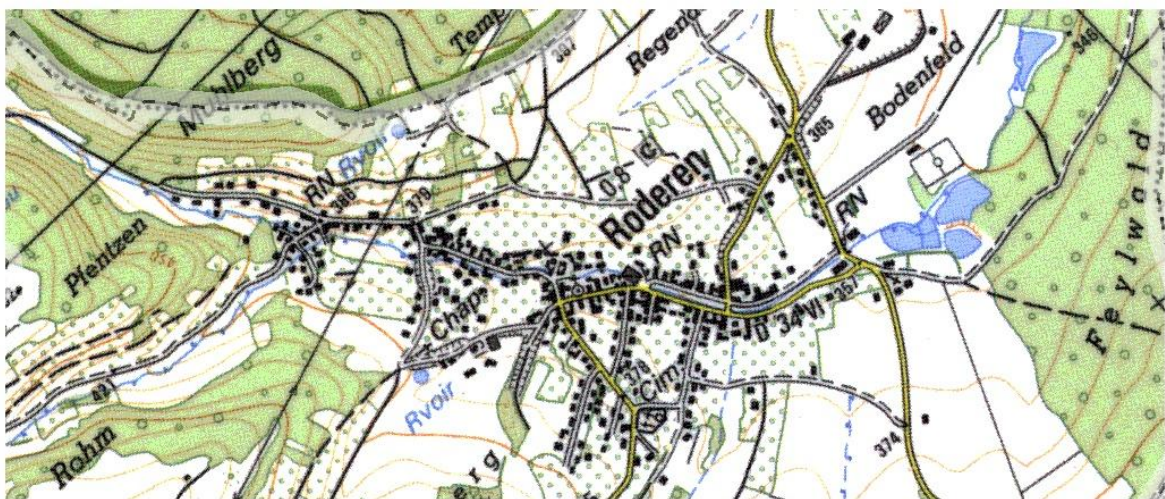




Carte allemande 1880 Conservation Archive Départementale du Haut-Rhin



Feuille 1/25 000 © IGN 1950



Feuille 1/25 000 © IGN 1987

0 500 1 000m



Sources : SCAN 25 © IGN Feuille 1/25 000 1950 © IGN Carte 1880 - Réalisation : ADAUHR/GH - 12/2010

## **2.2. L'espace bâti**

### **2.2.1. Un peu d'histoire**

#### **Toponymie**

Hohenrodern vers 1120, Honrodern 1302, Hoenrode 1323, Hochenroderenn 1518, Roderen 1671, Rodern (Hohrodern 1888), Roderen 1920. Le nom (Rodern –défricher) indique que la localité s'est formée sur un emplacement gagné sur la forêt.

#### **Histoire politique**

Roderen faisait partie du comté de Ferrette avant de passer, en 1324, aux Habsbourg. Avec Leimbach, Rammersmatt et Otzenwiller, disparu au 15<sup>e</sup> siècle, il formait une justice et une mairie de la ville de Thann.

Entre 1365 et 1377, Roderen fut dévasté par les bandes anglaises et en 1468 par les Suisses. Dans le dernier quart du 17<sup>e</sup> siècle, d'importants défrichements furent opérés. A la révolution, Roderen fut rattaché au canton de Thann.

Pendant la première guerre mondiale, la commune fut occupée par les troupes françaises dès le début des hostilités. La proximité du front exposa le village jusqu'en 1918 aux bombardements allemands qui firent des victimes parmi la population civile mais aussi de nombreux dégâts matériels.

A la fin de la deuxième guerre mondiale, le 10.12.1944, Roderen fut libéré par le 5<sup>e</sup> RTM de la première armée française.

#### **Histoire religieuse**

La paroisse est ancienne comme l'indique le nom de son patron St Laurent. Jusqu'au Concordat, elle faisait partie d'abord du chapitre rural du Sundgau (jusqu'en 1667), puis du chapitre rural de Masevaux ; actuellement doyenné de Thann. Le grand chapitre de Bâle était collateur jusqu'à la révolution. La date de la construction de la première église n'est pas connue. Le 28.07.1512, le cœur et le maître-autel ainsi que le cimetière et la première pierre de l'ossuaire furent consacrés par le suffragant de l'évêque de Bâle T. Limperger.

L'église se trouvait alors en dehors (au sud) du village, au milieu du cimetière, sur la route de Bourbach-le Bas. Vétuste, elle fut démolie en 1858 et une nouvelle église fut construite de 1858 à 1861 au milieu du village d'après les plans de l'architecte D. Poisat.

### **2.2.2. Les étapes du développement urbain**

Les informations suivantes concernant l'évolution de la structure urbaine de Roderen sont présentées notamment sur la base de la cartographie présentée ci contre.

Roderen, village du piémont installé au creux d'un vallon s'étire le long de la petite Doller. La première carte montre qu'au 19<sup>e</sup> siècle le village présente une organisation traditionnelle de type village-rue engendrée par la localisation des constructions en fond de vallée. L'implantation des bâtiments se fait à l'alignement par rapport de l'axe central existant (actuelles Grand rue et rue de Rammersmatt).

Le village est à cette époque très marqué par les activités agricoles existantes. La population est composée pour la majeure partie de journaliers et de petits propriétaires.



L'agglomération enserrée dans un écrin de vergers et de vignes est restée très groupée jusqu'aux années mille neuf cent soixante. En effet cette organisation traditionnelle apparaît encore bien définie dans la deuxième carte sans que n'apparaissent d'extensions trop précises le long des chemins secondaires existants.

A partir de cette époque, une implantation des constructions le long des voies de circulation et chemins existants va progressivement étirer l'agglomération et contribuer à mettre en place une trame bâtie moins cohérente et moins compacte.

Parmi ces nouvelles voies on peut citer la route de Bourbach (RD35), la rue de Thann,...

A partir de 1965, sont également apparus des opérations de lotissements qui ont également contribué, à éclater l'agglomération traditionnelle. Ces réalisations ont par ailleurs entraîné une hausse sensible de la population locale au cours des décennies suivantes :

1965 : lotissement CMDP (rue Saint Laurent)

1979 : lotissement rue de la chapelle

1985 : lotissement des cerisiers

1990 : lotissement rue des collines

Lotissement route de Thann – rue des jardins

2000 : rue du moulin

2010 : Une opération d'aménagement concernant 13 lots est quasi achevée en 2014 au lieu dit Kirchacker.

Cette évolution urbanistique a engendrée la colonisation de certains espaces localisés en hauteur par rapport au fond de vallon initial. Au fil des opérations des liaisons sont apparues entre les différentes voies et chemins entraînant des bouclages, avec d'ailleurs très peu de phénomènes de voies en impasse. La résultante de cette urbanisation le long des voies est l'existence encore aujourd'hui d'un nombre important d'espace non urbanisés intégrés au sein des limites de la trame bâtie existante. L'évolution de ces secteurs sera un enjeu important à prendre en compte dans le cadre du présent document d'urbanisme.

L'évolution de l'urbanisation au delà de l'axe central a entraîné une redéfinition des limites urbaines de Roderen et la constitution d'un nouveau front villageois à l'Est et au Sud/Ouest.

### **2.2.3. Analyse du bâti**

Les différentes phases d'extension décrite dans le chapitre ci-dessus ont entraîné la production de formes urbaines bien différenciées par l'époque de leur édification, leur localisation et leur forme urbaine. Les paragraphes suivants présentent les différents types de secteurs créés, ainsi que leur cohérence urbaine.

#### **Le noyau ancien**

Le schéma urbain du centre se structure selon un axe sud-est/nord-ouest le long du Rueslochbaechle.

La Grand'rue, ainsi que la rue de Rammersmatt, sont les supports de l'urbanisation existante. La cohérence des implantations, la densité établie, l'existence de bâtiments publics et de commerces et services donnent à cette partie le rôle de cœur de village, siège privilégié des échanges et du maintien de la vie et de la cohésion sociale locale.

Les caractéristiques architecturales des bâtiments existants contribuent également à la qualité du tissu villageois mis en place.



La cohérence globale de ces espaces centraux entraîne une perception positive durant la traversée de ceux-ci.

On note un certain nombre de places de stationnement localisés à proximité des commerces et services existants qui contribuent à éviter un encombrement de la voie publique : place du 10 décembre, environs de l'église, de l'école maternelle,

*Les alignements* : les bâtiments sont implantés à l'alignement ou avec un léger retrait par rapport à la voie publique. Ils sont le plus souvent parallèles à la rue.

*Les hauteurs* : les bâtiments ont généralement deux niveaux et une charpente avec un comble. Ils ne présentent pas de caves enterrées ou semi enterrées.

*Les toitures* : dans la plupart des maisons, les toitures sont à deux pans et deux demi-croupes. La pente de toitures varie entre 45° et 50°. Les façades des maisons d'habitation sont perpendiculaires à la rue.

*Les ouvertures* : elles sont plus hautes que larges et agrémentées d'un encadrement en grès ou en bois. Les menuiseries d'origine sont en bois à deux vantaux. Toutes les ouvertures sont accompagnées de volets pleins en bois.

*Les clôtures* : les bâtiments sont toujours visibles de la rue, les cours sont simplement fermées par des clôtures simples en bois ou en grillage. Les clôtures sont transparentes et permettent d'ouvrir l'espace public sur l'espace privé.

Les bâtiments d'exploitation se composent régulièrement d'une étable, d'une grange et d'une remise. Le plan d'ensemble de l'habitation est très fréquemment le même : logis et dépendances dans le prolongement.

A noter qu'il n'existe pas de zones spécifiques allouées à des activités économiques sur la commune. Les structures économiques, commerciales et de services sont en effet implantées au sein du village.

### **Les extensions spontanées**

Tout au long de la deuxième moitié du 20<sup>e</sup> siècle, les extensions sont venues étoffer le noyau ancien par des développements linéaires le long des différents axes existants à l'ouest du village : rues de Thann, de Bourbach, de Rammersmatt, du Muhlberg et de Guewenheim. A l'Est la présence du versant a limité la colonisation de cette partie.

Ces extensions de la trame urbaine sont caractérisées par une architecture présentant des volumes simples, la référence locale disparaît et de nombreux bâtiments s'inspirent d'architectures d'autres régions ou d'une architecture sans caractère. Généralement, ces nouvelles constructions s'implantent au centre de la parcelle, toute référence au schéma d'implantation traditionnel a disparu. En outre, les fenêtres sont plus larges que hautes et munies de volets roulants.

Certaines constructions notamment le long de la rue des Vignes se sont implantées en hauteur afin de s'approprier un panorama et par leur architecture sans référence locale affectent de façon irréversible le paysage. Il conviendra de veiller à limiter l'implantation en hauteur des nouvelles constructions et à protéger les abords de la chapelle qui, pour demeurer un repère, doit bénéficier d'un espace tampon et rester le bâtiment le plus élevé.

### **Les extensions planifiées**

Assez souvent, le pavillon est consommateur d'espace et de paysages pittoresques. Cette consommation, induite par ce type d'habitat, s'accompagne d'une baisse de la densité résidentielle. Dans le cas des lotissements se développe la banalité d'une organisation de l'espace réduite au

schéma théorique de la parcellarisation et aux contraintes de raccordement aux réseaux et à la voirie.

Les différents lotissements présents sur le ban communal font apparaître une diversité architecturale suivant leur période de réalisation.

Pour les lotissements les plus anciens (rue de Saint Laurent), on constate un habitat aéré avec des constructions implantées au centre de la parcelle. On trouve des maisons en R+C avec des sous-sols semi-enterrés ou aériens. Les toitures sont à 2 ou 4 pans et varient entre 30 et 45°. Etant donné l'ancienneté de ce lotissement, tous les terrains sont agrémentés d'arbres ou d'arbustes de taille adulte qui contribuent à lui donner un aspect général très paysager.

Pour les lotissements plus récents, les constructions adoptent des teintes et des parures plus traditionnelles (toitures à 45° et à demi-croupe, diversité des couleurs,...) même si les matériaux restent modernes.

### **Les limites à l'urbanisation**

Compte tenu de la configuration du site, les principales limites à l'urbanisation sont :

- A l'Est, l'existence de la RD 34 I, qui irrigue le territoire communal dans une direction nord-est/sud-ouest, représente une limite physique à respecter tant que possible afin d'éviter une extension trop linéaire du village. A noter que quelques rares constructions sont déjà implantées au delà de la voie, du côté des étangs ;
- Au nord-ouest, l'existence du fond de vallon limite fortement toute progression de l'urbanisation dans cette partie ;
- Sur le versant nord/est, la topographie locale fixe les limites à l'urbanisation en rendant difficile les constructions sur les pentes existantes ;
- A sud/ouest, il conviendra d'éviter les opérations dont la localisation serait prévue au delà des limites déjà urbanisées.

### Les vides et le potentiel de densification compris au sein de l'enveloppe urbaine

Cette partie est complétée par le document « Ib. Analyse du potentiel de densification et de mutation des espaces bâtis ». Ce document-joint apporte des explications méthodologiques et présente des tableaux de surface détaillés.

L'analyse repose en premier lieu par un comptage des **vides disponibles** dans les zones « U » et « NA » du POS en vigueur : soit un total de **12.6 ha**.



Parcelles non-surbâties en zones U et NA du POS

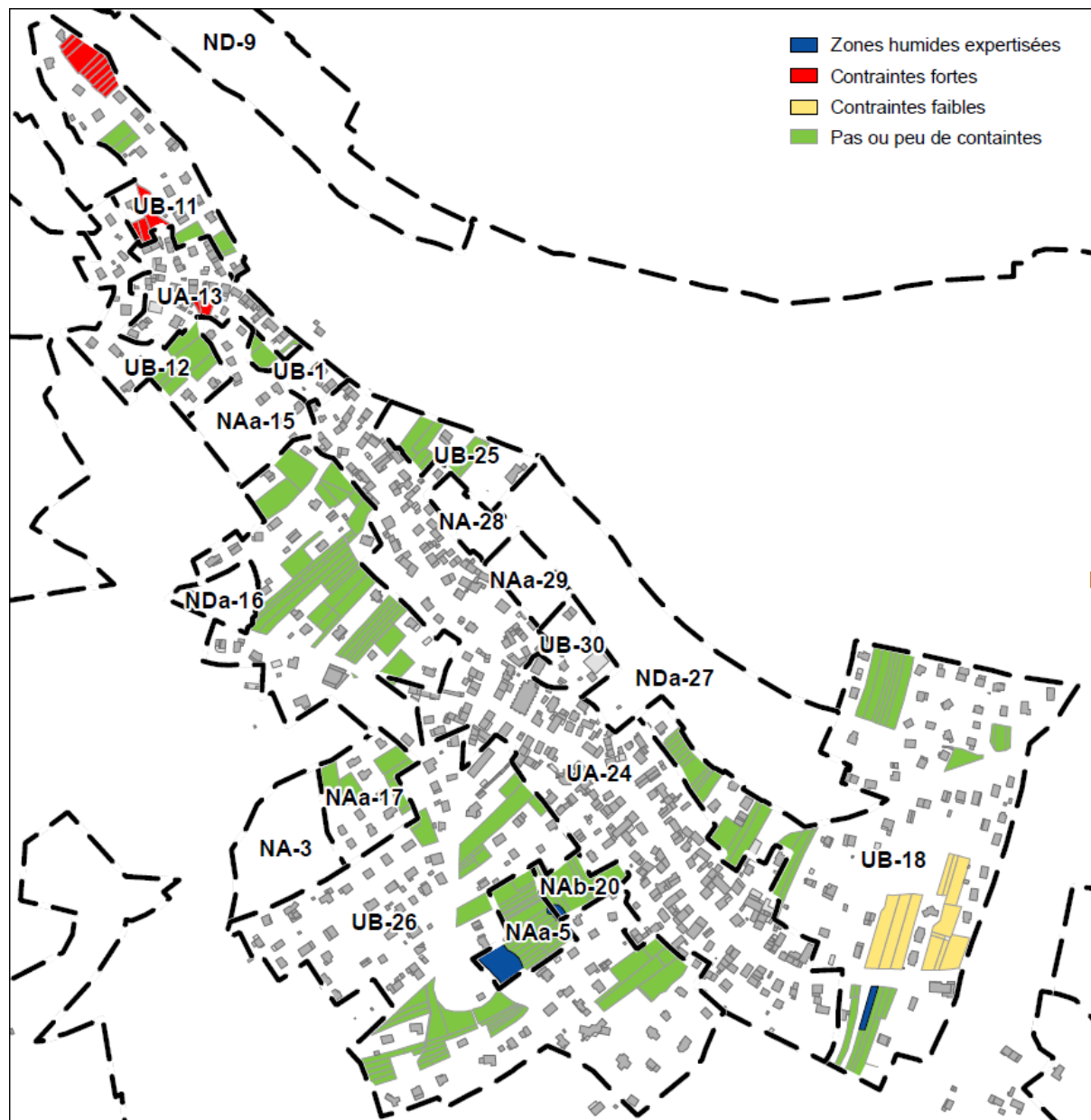


Il s'agit ensuite d'analyser ce potentiel foncier au travers des différentes contraintes qui s'y imposent, et qui pourraient générer de la rétention foncière ou des difficultés de mobilisation des parcelles concernées.

Au total, sur les 12,6 ha de vides, seuls **11,2 ha** ne présentent a priori **pas ou peu de contraintes**.

Dans le fil droit de la loi Accès au Logement et à l'Urbanisme Rénové (ALUR), il convient d'examiner le potentiel constitué par les espaces interstitiels à l'intérieur de l'enveloppe initiale du village. A été ainsi identifié un ensemble de parcelles de taille variable, toutes desservies par les voies et les réseaux ou à proximité de ceux-ci en capacité d'accueillir des constructions.

Ces terrains représentent un total d'environ 9,5 ha, dont **8,1 ha** ne comportant a priori pas ou peu de contraintes.



Evaluation du potentiel de densification des espaces bâtis

Toutefois, il s'agit là d'une capacité d'accueil théorique faisant pour partie l'objet d'une rétention foncière. De plus certaines parcelles identifiées comme interstitielles sont occupées par des jardins familiaux et des espaces verts qui jouent un véritable rôle de respiration dans le tissu bâti.

A noter également que d'une façon générale, l'existence de terrains non urbanisés dans la trame bâtie participe à l'ambiance de ce type de communes ayant su conserver une qualité de vie et un environnement villageois.

Enfin, il faut également mentionner les 18 logements vacants en 2015 qui représentent un potentiel en termes de croissance interne, dès lors que ces bâtiments sont à vendre et/ou suffisamment en état pour trouver preneur.

Dans ce cadre, notons enfin les possibilités de réhabilitation d'anciens bâtiments agricoles, granges et dépendances en logements dans le centre ancien qui sont toutefois difficilement quantifiables.

#### 2.2.4. Inventaire des capacités de stationnement

Roderen n'est pas desservie par un réseau performant de transports en commun et est donc dominée par les circulations motorisées. Le taux de motorisation atteignant couramment deux véhicules par ménage, l'usage de la voiture individuelle est quotidien pour faire ses courses, accéder aux services et aux lieux de travail. L'utilisation de la voiture concerne également les déplacements internes au village, sur de petites distances, pour rejoindre les équipements sportifs, récupérer les enfants à la sortie de l'école.

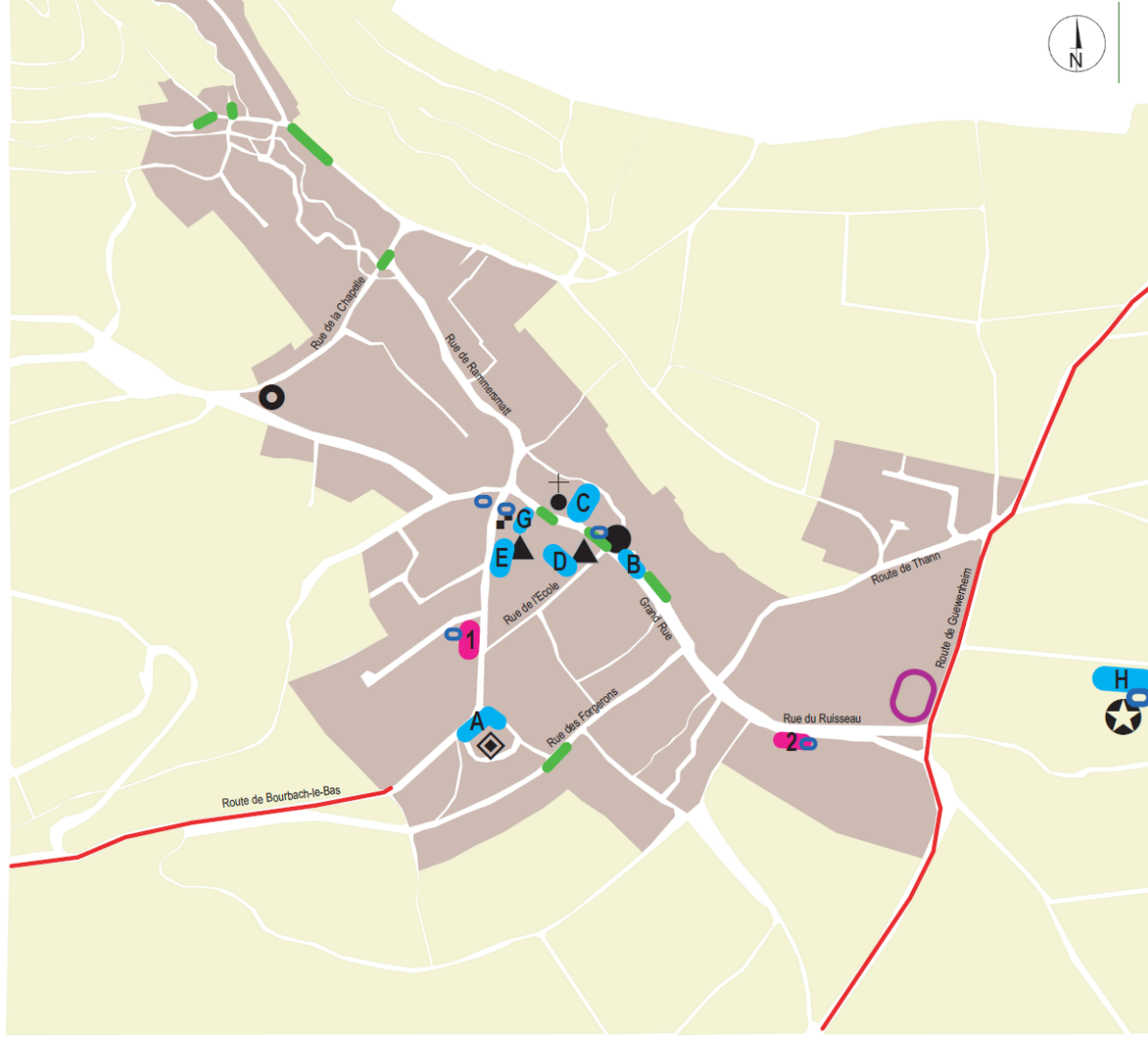
Au total de 189 places de stationnement ont été comptabilisées à Roderen.

	Nb places gratuites	Dont Nb places handicapés	VELOS
Rues	21	0	0
Parkings commerces	9	0	17
Parkings publics	124	5	18
<b>Total</b>	<b>154</b>	<b>5</b>	<b>35</b>

En plus de ces emplacements publics gratuits, les besoins en stationnement résidentiel sont couverts par la structure du parcellaire, le type d'habitat et la largeur des voies (zones pavillonnaires notamment).

La carte suivant inventorie les principales places de stationnement public repérées sur le terrain en juillet 2015.

# Cartographie des stationnements à Roderen



Juillet 2015

## Légende

- Stationnement linéaire gratuit
- Parking commercial
- Parking public
- Voie structurante
- Stationnement vélos
- Emplacement parking non matérialisé

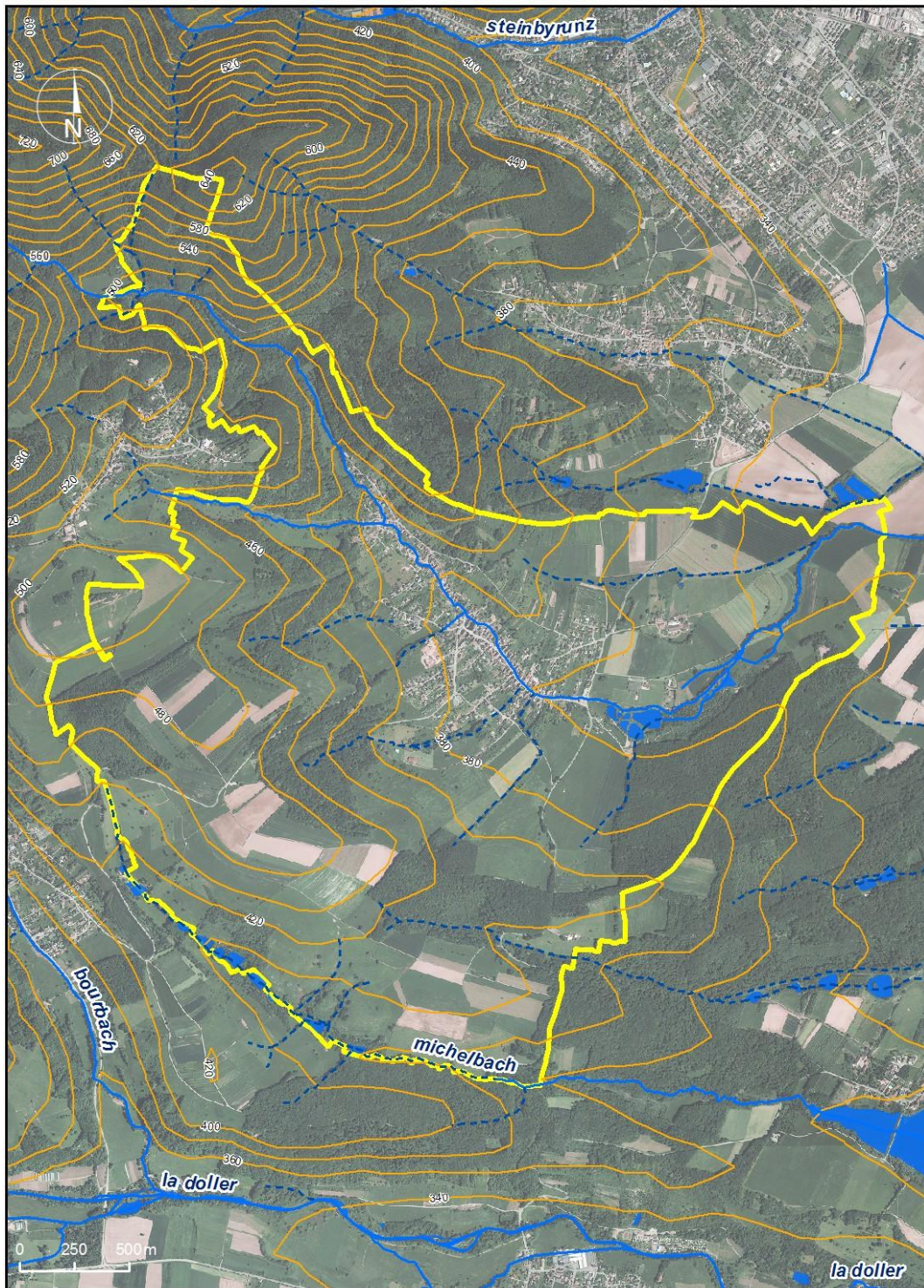
## Equipements

- Mairie
- ▲ Ecole
- + Eglise
- ◊ Cimetière
- Bibliothèque
- Chapelle
- ★ Zone de loisirs

### **2.2.5. Le patrimoine architectural**

Les édifices présentant un intérêt ont été recensés par les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) dans le cadre de l'inventaire général du patrimoine culturel qui recense, étudie et fait connaître les éléments du patrimoine qui présentent un intérêt culturel, historique ou scientifique. Cet Inventaire général s'inscrit dans une démarche documentaire qui n'entraîne aucune contrainte juridique ou réglementaire

- Ferme – 41, Grand'rue
- Croix monumentale – RD34/RD35
- Ferme – 1, rue de Thann
- Chapelle Maria auf dem Rain
- Eglise paroissiale Saint Laurent
- Village
- Fermes
- Croix de cimetière
- Ossuaire
- Calvaire Berg (cote 475).



Sources : Ortho 2011-2012 CIGAL, DGI 2015, BD TOPO IGN - Réalisation : ADAUHR/GH - 09/2015

## **2.3. Le paysage**

### **2.3.1. Les composantes du paysage**

L'espace et les paysages sont les supports du cadre de vie des habitants d'un territoire donné. Ils sont également l'expression d'une identité locale, d'un patrimoine commun. Les paysages sont à la fois la mémoire du passé, le reflet du présent mais aussi le support de l'avenir. Un paysage de qualité contribue à la fois à la valorisation d'un territoire et au bien-être de la population qui y réside.

Le paysage correspond à ce que l'on voit, ce que l'on perçoit et ressent lorsqu'on évolue à travers un espace. Toutefois, les paysages ne sont pas figés mais évoluent au gré de l'intervention des hommes. Ainsi, l'évolution des pratiques agricoles a profondément bouleversé le paysage jusqu'à le simplifier, voire le banaliser. C'est la combinaison de nombreux éléments (cours d'eau, lisière forestière, bâti...) qui permet de caractériser les espaces, de les différencier entre eux, les individualiser au point de considérer ces espaces comme autant d'unités de paysage distinctes.

Enchâssé dans son vallon, au cœur d'un amphithéâtre où s'étirent en éventail prairies, vergers et boisements, Roderen profite d'une situation d'abri à l'écart des nuisances. Ce site de collines douces, faisant toute la particularité de cette section du piémont vosgien, développe une ambiance de quiétude et sérénité. La multiplicité des champs de vision localisés sur le village, les massifs encadrant et les larges panoramas sur la plaine et les horizons lointains enrichissent ce paysage de commune rurale calme.

Les différents éléments constitutifs du paysage, relief, couverture végétale et bâti se combinent entre eux pour produire plusieurs unités paysagères qui se distinguent par leur ambiance, leur structure et leur sensibilité. Dans le cadre de cette analyse, il convient, en outre de mesurer de quelle manière l'évolution du paysage devient déterminante pour un enjeu majeur de la commune, à savoir, la qualité de son cadre de vie.

### **2.3.2. Les unités paysagères**

#### **Les vallons**

Qu'il s'agisse du vallon principal qui entaille profondément la montagne vosgienne, du vallon vers Rammersmatt ou des deux vallons moins marqués dans la topographie, l'un situé en amont de la Chapelle, l'autre parcouru par la RD 35 vers Bourbach-le-bas, à des degrés divers, ces espaces subissent un processus de fermeture lié à la progression spontanée de la forêt qui colonise prés et vergers.

Compte tenu de cette évolution, le paysage perd de sa lisibilité et à terme, risque de voir disparaître son caractère pastoral.

Ce problème se pose particulièrement pour le vallon vers Rammersmatt qui s'ouvre sur le site en balcon de ce village et offre des échappées visuelles vers la Plaine. En outre, les murs de soutènement en grès constituent des éléments originaux qui rappellent la présence passée du vignoble : plus de 30 hectares de vignes jusque dans les années 1960.

#### **Les versants**

Le versant très large, aux lignes amples et souples, tourné vers le village crée un cadre verdoyant où dominant les prairies, conférant au site de RODEREN une ambiance apaisante.

Les arbres de plein champ ainsi que les cortèges végétaux et alignements de fruitiers relayés au sommet par la couronne boisée discontinuée constituent des éléments linéaires de structuration du paysage qui compartimentent l'espace en larges mailles ouvertes.

Le maintien de cette structure paysagère, rompant avec la monotonie de la céréaliculture intensive en plaine, demeure conditionné par la permanence d'une activité agricole basée sur l'élevage,

## LES ELEMENTS STRUCTURANTS DU PAYSAGE



- Le bâti avec sa couronne de vergers
  
- Les massifs boisés qui enserrant la commune et offrent de nombreux panoramas remarquables
  
- Les principaux cortèges végétaux et alignements de fruitiers principaux cortèges végétaux et alignements de fruitiers



En outre, il convient de contenir l'urbanisation au sein d'une enveloppe urbaine aux contours nets afin d'éviter de perturber l'harmonie générale liée à l'équilibre des différents modes d'occupation du sol.

D'une manière générale, compte tenu de la sensibilité du site, toute construction nouvelle prend ici un impact particulier.

Au delà de la couronne boisée, de part et d'autre de la crête, les prairies font place aux parcelles de labours au sein d'un vaste espace de liberté et de respiration, correspondant à un couloir visuel étendu offrant à la fois des points de vue remarquables sur le massif vosgien et des perspectives apaisantes et lointaines sur le Sundgau et le Jura. Par temps clair, les contours vigoureux et dentelés des Alpes dessinent l'ultime ligne de ce vaste horizon.

Les prairies s'épanouissent à nouveau sur le versant encadrant le Michelbach et présentent un aspect moins entretenu compte tenu d'une colonisation progressive pour la friche arborée en bas de pente.

### ***La zone des étangs***

L'eau, ligne de force et de vie qui fédèrent les unités paysagères entre elles, a développé ici un micro-paysage de grande qualité. L'aménagement du site a été conçu en évitant les formes habituelles de cloisonnement par les résineux.

Ce site, adossé à la forêt, qui conserve un caractère ouvert, est dominé par le dialogue intime entre le calme de l'eau et l'élément végétal.

### ***Les espaces ouverts à l'aval du village***

Il s'agit d'une zone de transition mettant en relation le territoire communal avec la plaine de l'Ochsenfeld et le débouché de la Vallée de la Thur.

Le remembrement a permis la mise en place de vastes parcelles compartimentées en un bocage semi-ouvert par les cortèges végétaux du Hetzelsbach, de la petite Doller et la lisière forestière du Feylwald, principaux éléments d'animation paysagère.

En limite de ces espaces, il convient de souligner le rôle du massif du Feylwald qui isole partiellement la commune du domaine de plaine. En raison du caractère découvert du site, ce secteur bénéficie d'un arrière plan prestigieux offrant des repères visuels forts : Grand-Ballon, Coteau de Thann, Molkenrain, Rossberg...

L'enjeu paysager majeur pour cette unité, et notamment le vallon de Regenacker, consiste à demeurer un espace de respiration libre de toute urbanisation entre RODEREN et Leimbach.

## **Le village et ses abords**

Du fait des contraintes du site, le village s'est développé sous la forme d'un village-rue en fond de vallon le long du ruisseau. Le versant Nord à pente soutenue est resté longtemps à l'écart de l'urbanisation.

Avec le développement de la fonction résidentielle de la commune, l'urbanisation s'est étendue progressivement au versant au Sud-Ouest en pente plus douce de façon diffuse, sans souci de recherche d'un plan d'ensemble. Malgré cela, ces extensions fondues au sein d'une ceinture de vergers s'inscrivent de manière discrète dans le paysage.

En revanche, les extensions plus récentes, par un essaimage des constructions, opèrent une rupture avec une certaine forme d'équilibre et de cohérence conservés jusqu'ici :

- la chapelle dont l'environnement est partiellement occupé par des constructions perd son caractère isolé. Son rôle de point d'appel visuel s'en trouve atténué ;
- un noyau d'urbanisation s'est développé au Nord-Est en direction de Leimbach de manière déconnectée du village, certaines constructions dépassent même la "limite naturelle" dessinée par la crête empruntée par le chemin de ronde et basculent dans le vallon du Regenacker.
- le versant entre la Grand'rue - rue de Rammersmatt et la rue des vignes a été préservé, et avec lui les vergers et les jardins irrigués de quelques sentiers. C'est un espace très sensible paysagèrement. Il faudra veiller à y organiser l'aménagement urbain en tenant compte de cette sensibilité.



Le paysage demeure un élément d'attractivité de la commune, de son cadre de vie. Il s'agit d'un paysage vécu notamment par le biais du chemin de ronde, instrument d'appropriation et d'identification au site, qui découvre de multiples séquences paysagères.



1



2



3



4



5

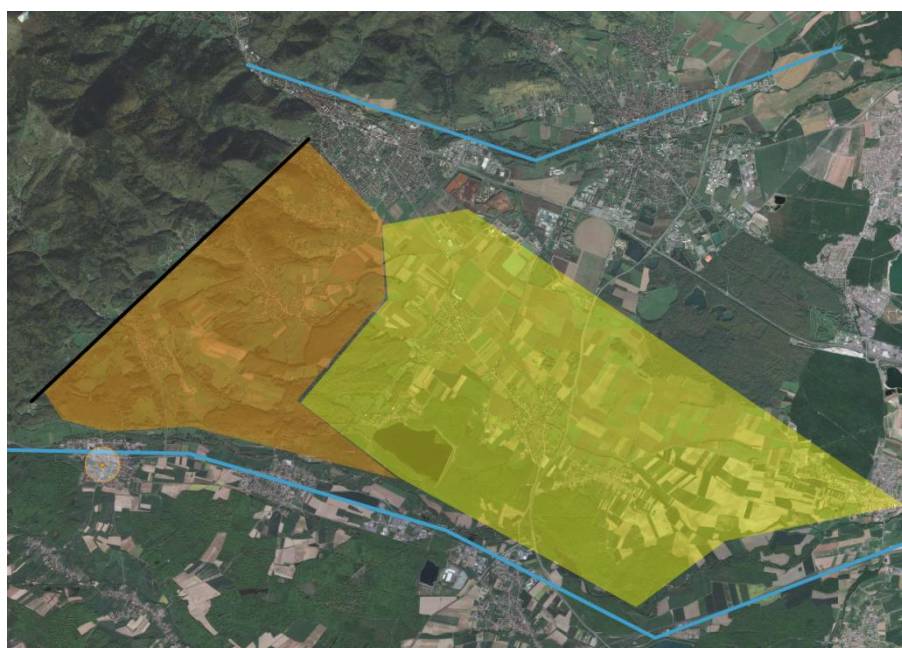
## Le piémont du col de Roderen : un site unique

Expertise Antoine Waechter

Le relief vosgien est bordé, sur 180 km, d'un piémont plus ou moins marqué, siège de paysages et d'habitats naturels remarquables. En haute Alsace, ce piémont est essentiellement formé de collines calcaires (ère Secondaire) couvertes de vignes, de landes rases et de forêts de chênes, où s'épanouissent des plantes calcicoles de tempérament méridional et des animaux thermophiles. Le calcaire est adossé au grès et au granite.

Le piémont du col de Roderen se singularise, dans ce contexte, par son substrat géologique, son paysage végétal, et son positionnement dans le contexte rhénan. Cette singularité lui confère un caractère unique.

Le relief forme un éperon au-dessus du fossé d'effondrement. Cette éminence plus ou moins tabulaire, profondément entaillé par le Michelbach (près de 90 mètres de dénivélé), et dont l'altitude oscille entre 465 et 525 mètres, est parfaitement délimité par la faille vosgienne et les vallées de la Thur et de la Doller. La roche affleurante est un conglomérat oligocène, formé d'éléments grossiers pris dans une matrice silto-argileuse rouge (60% d'illite<sup>2</sup>).



- Faille vosgienne
- Doller et Thur : vallées
- Promontoire du «col» d'Oderen : conglomérat
- Couverture de limons loessiques sur un relief affaissé

Cet affleurement est unique en Alsace. Il est le témoignage d'un cône de déjection fluviale en milieu lacustre ou lagunaire, daté de l'ère tertiaire : les matériaux ont été arrachés aux affleurements situés plus haut. Or, à la différence des collines du vignoble, il n'est pas adossé au grès, roche acide, mais à des roches volcaniques (volcanisme dit du Molkenrain) basiques.

<sup>1</sup> Silte = sables très fins

<sup>2</sup> Illite = argile non gonflante

Cette situation a deux conséquences : le caractère tantôt basique, tantôt un peu acide du sol, permettant la juxtaposition d'une flore diversifiée, non exclusivement calcicole, et un paysage associant des champs de céréales sèches, de vastes pâturages et des futaies de hêtres.

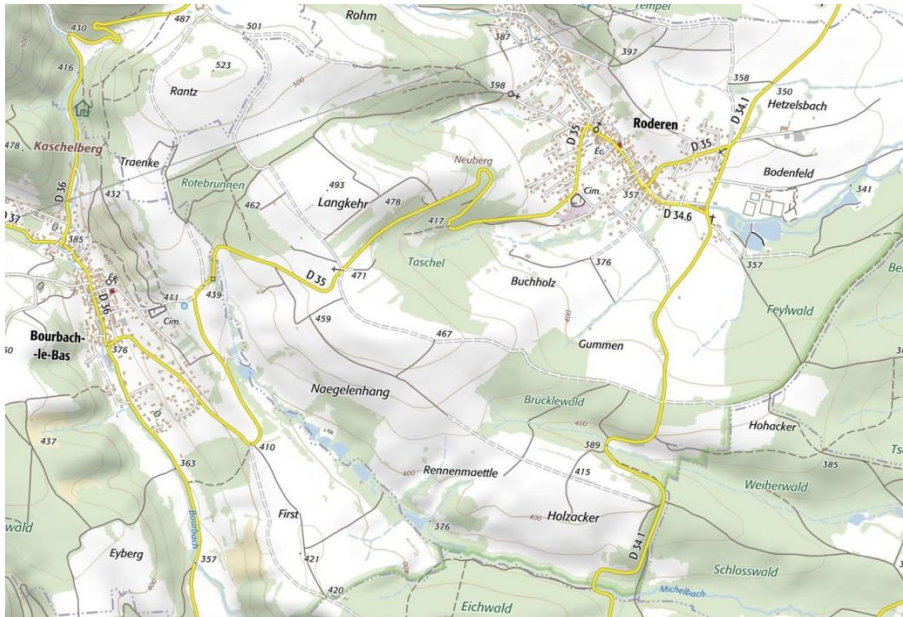
Aucun piémont, en haute-Alsace, ne présente ces caractères. Certains sites du val de Villé s'en approchent.



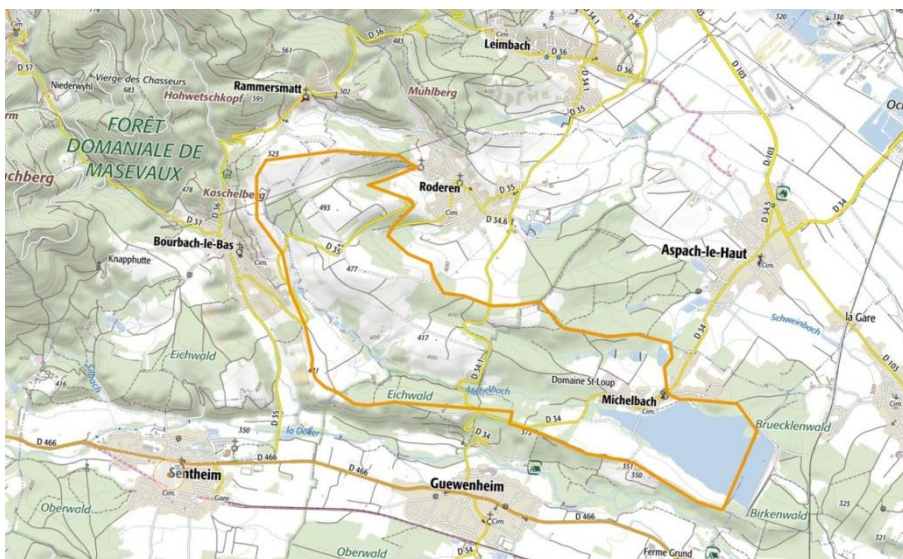
Ce type de paysage disparaît totalement dans la partie affaissée couverte de limons loessiques, où s'imposent les cultures, et notamment le maïs.

Le piémont de Roderen fait ainsi figure de conservatoire d'un paysage qui a disparu partout ailleurs dans une grande partie de l'Alsace.

Le caractère spectaculaire de ce site tient à son caractère de balcon adossé au massif du Rossberg, ouvert au-dessus du Sundgau et sur le piémont belfortain. Les Alpes se découpent sur l'horizon par temps clair, par-delà la chaîne du Jura, tandis que le soleil couchant met en relief la succession des retombées vosgiennes du Territoire. Le promeneur est, ici, dans cet espace exempt de signes urbains et technologiques, coupé de l'univers dense et agité de la plaine.



Le «balcon» de Roderen participe au paysage de Michelbach, sous le Rossberg enneigé



Le périmètre de la perspective depuis le plan d'eau de Michelbach



Les pâturages au-dessus de l'entaille boisée du Michelbach. Le Sundgau au loin



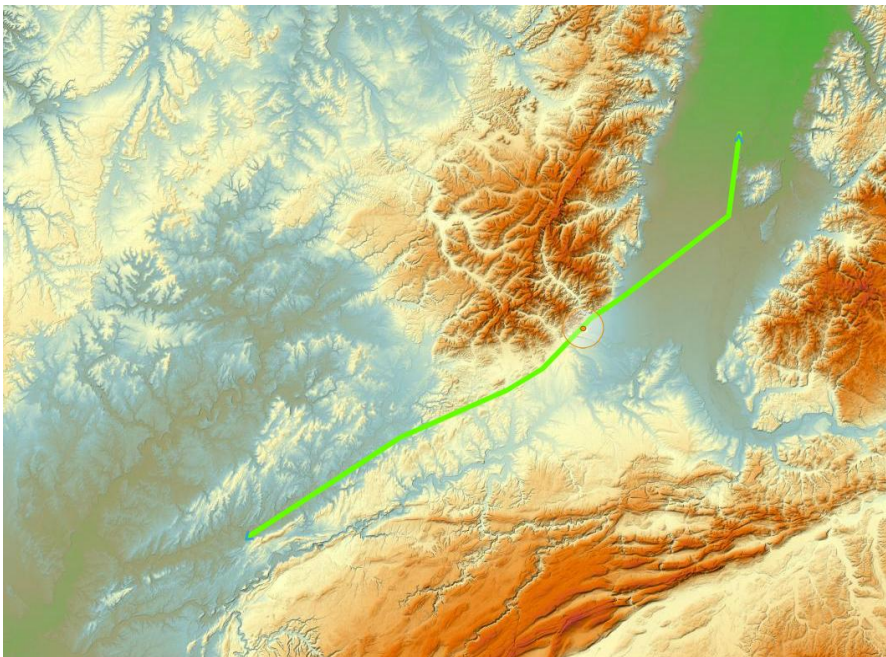
Exploité par une agriculture en bio, les champs de céréales à paille accueillent toute la flore des moissons, disparue ailleurs



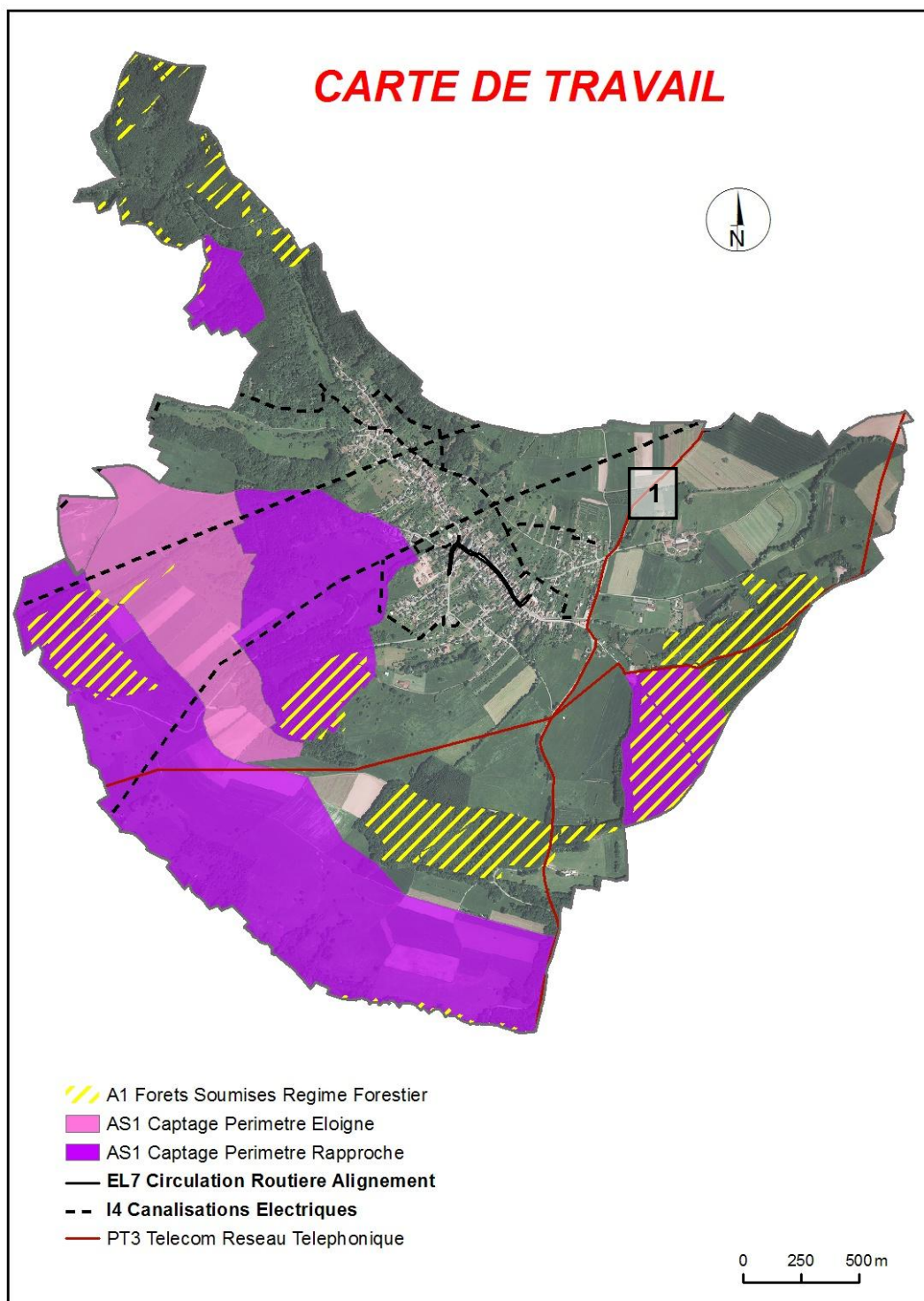


La perspective vers les retombées vosgiennes du Territoire de Belfort

Enfin, dernière particularité du site, sa localisation à la porte de la trouée de Belfort lui vaut d'être survolé par les oiseaux migrateurs, guidés par le relief, entre la vallée de la Saône et la vallée du Rhin : grues cendrées par milliers, milans royaux... et autres grands voiliers.



Itinéraire des oiseaux migrateurs, guidés par le relief entre la vallée de la Saône et le fossé rhénan. Les petits passereaux et les oiseaux d'eau rejoignent le fleuve sur lequel ils fixent leur itinéraire. Il est possible que les grands voiliers restent collés au piémont.



Sources : Ortho 2011-2012 CIGAL, DDT 2014 - Réalisation : ADAUHR/GH - 09/2015

**1** Ligne électrique faisant l'objet d'un projet d'enfouissement.

### 3. Les contraintes, nuisances, réseaux et informations particulières

#### 3.1. Les contraintes légales

- **Schéma de Cohérence Territoriale**

Le SCoT Thur Doller a été approuvé le 18 mars 2014.

Le SCOT est organisé en quatre parties, qui constituent également les quatre grandes étapes de son élaboration :

Le rapport de présentation

Il expose le diagnostic territorial, l'analyse de l'état initial de l'environnement et une évaluation des incidences prévisibles des orientations du schéma sur l'environnement.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Le PADD fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacement, d'équipement commercial, etc...

Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) assorti de documents graphiques

Le DOO définit les prescriptions règlementaires permettant la mise en œuvre du PADD. Il précise les orientations générales de l'organisation de l'espace, les objectifs relatifs à l'équilibre social de l'habitat, à la cohérence entre l'urbanisation et la création de dessertes en transports collectifs, à l'équilibre commercial et artisanal, aux localisations préférentielles des commerces et autres activités économiques, à la protection des paysages et à la prévention des risques. Il fixe aussi une enveloppe urbaine de référence.

Le Document d'Aménagement Commercial (DAC)

Le DAC a pour objectif de définir des zones d'aménagement commercial en considération des exigences d'aménagement du territoire, de protection de l'environnement ou de qualité de l'urbanisme. Les questions abordées à l'occasion de son élaboration portent notamment sur la revitalisation des centres-villes, la place et l'importance que prennent les grandes surfaces commerciales sur le territoire du Pays Thur Doller.

- **Le PNRBV**

La commune fait partie du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges. Les dispositions du PLU devront être compatibles avec la charte du PNRBV.

- **Le SDAGE et le SAGE**

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des Eaux (SDAGE) pour le bassin Rhin-Meuse (approuvé le 30 novembre 2015) détermine les grandes orientations en matière de gestion de l'eau, les objectifs de quantité et de qualité des eaux, ainsi que les aménagements pour les atteindre.

Dans chaque sous-bassin, l'établissement d'un Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux (SAGE) d'initiative locale est prévu. Roderen relève du périmètre du SAGE de la Doller. Celui-ci poursuit notamment les objectifs suivants :

- Conserver une bonne qualité de l'eau superficielle et souterraine
- Conserver les zones humides remarquables et les zones de divagation
- Lutter contre les inondations
- Biodiversité des écosystèmes liés à l'eau

- **Les servitudes d'utilité publiques**

La commune est concernée par un certain nombre de servitudes d'utilité publique (cf annexe du PLU correspondante) dont les effets en matière d'utilisation du sol priment sur les dispositions du PLU. Il appartient donc à la commune, à travers son PLU, de ne pas mettre en place des règles d'utilisation du sol qui contrarient l'application des servitudes existantes :

- Conservation du patrimoine naturel (protection des bois et forêts soumis au régime forestier, protection des eaux potables) ;
- Utilisation de certains équipements et ressources (lignes électriques, câbles téléphoniques, aérodrome,...) ;
- Salubrité publique (captages, risques, ...).

- **Les prescriptions nationales et particulières**

- L'article L.121-1 du Code de l'Urbanisme permet notamment un principe d'équilibre entre nécessité de protection et le développement urbain, la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat, ainsi qu'une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, péri urbains et ruraux ;
- L'arrêté Préfectoral du 24 juin 1998 modifié par celui du 11 octobre porte sur le classement des infrastructures de transports terrestres du département du Haut-Rhin et détermine l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ;

- **Le plan de gestion de l'espace rural et périurbain (GERPLAN)**

Le GERPLAN de la communauté de communes du pays de Thann a été validé par le conseil de communauté en date du 25 septembre 2004. Les commune concernées doivent depuis s'attacher à sa mise en œuvre.

- **Le Programme Local de l'habitat (P.L.H.)**

L'étude du PLH de la Communauté de Communes de Thann Cernay est en cours de réalisation.

- **Le plan climat**

Depuis fin 2008, le syndicat mixte du pays de Thur Doller est engagé dans une démarche de plan climat. Il s'agit d'une stratégie d'actions qui fédère, développe et génère des initiatives locales en faveur de l'efficacité énergétique et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ce plan climat est actuellement en cours d'élaboration.

### 3.2. Les contraintes naturelles et technologiques

- **Le risque sismique**

Le ban communal est classé en zone sismique 3 (sismicité modérée). Les constructions et installations sont donc soumises aux règles parasismiques applicables.

- **Le risque mouvement de terrain**

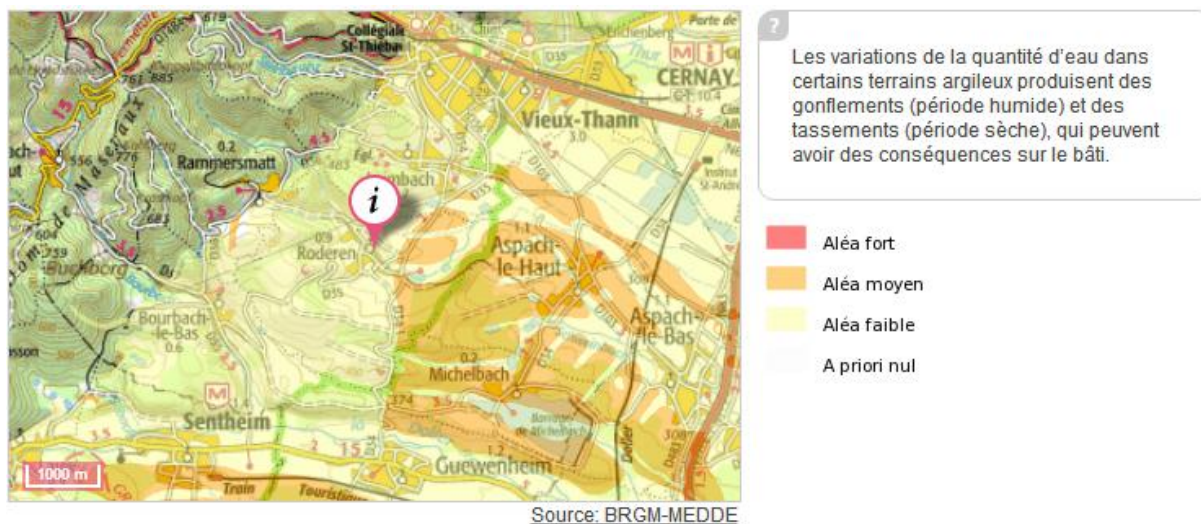
La commune est concernée par les phénomènes de mouvement de terrain/ coulées de boue. Ce type de phénomène se manifeste par un déplacement des sols à une profondeur variable, de quelques décimètres à plusieurs mètres de profondeur, le long d'un plan de glissement.

- **L'aléa de retrait gonflement des argiles**

Les phénomènes de retrait-gonflement sont dus pour l'essentiel à des variations de volume de formations argileuses sous l'effet de l'évolution de leur teneur en eau. Ces variations de volume se traduisent par des mouvements différentiels de terrain susceptibles de provoquer des désordres au niveau du bâti. Le Haut-Rhin fait partie des départements français relativement peu touchés jusqu'à présent par le phénomène.

À la demande du Ministère de l'Écologie, le BRGM a réalisé une cartographie de l'aléa retrait-gonflement des sols argileux sur l'ensemble du département en vue de permettre une information préventive sur ce risque.

Roderen est concernée par un aléa faible, voir moyen sur certains secteurs comme l'illustre la carte suivante :



- **Arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle**

Roderen a fait l'objet de deux arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle :

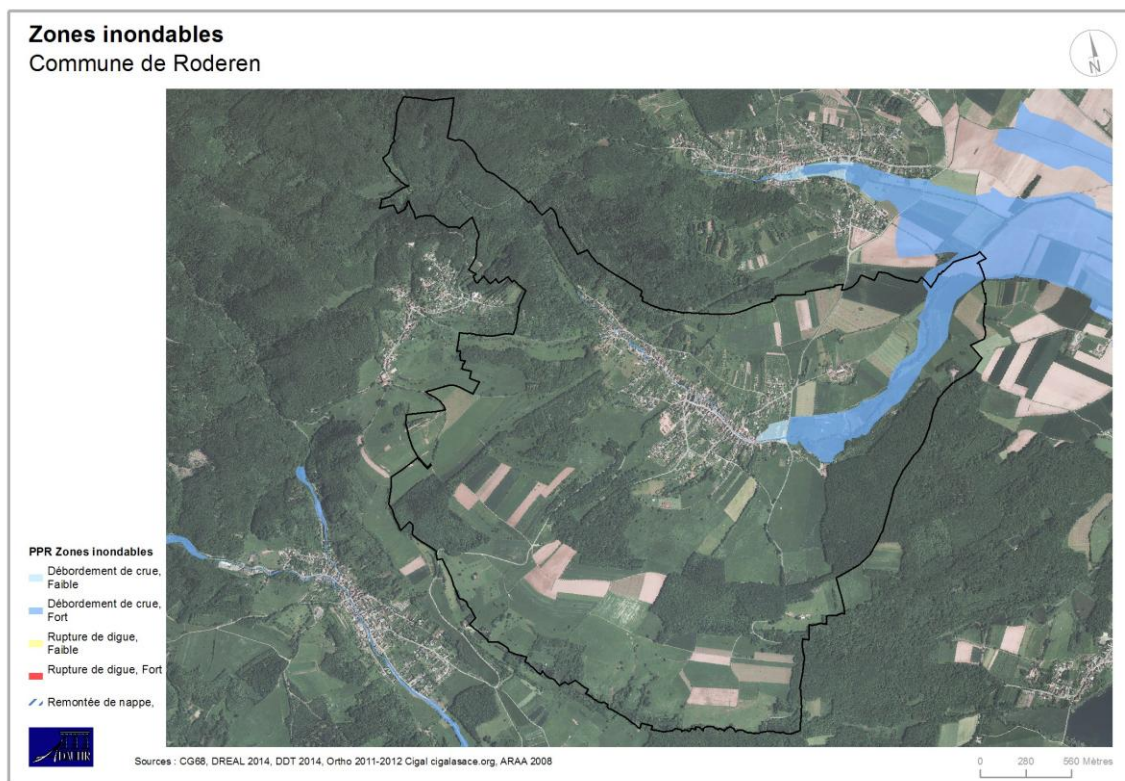
Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations et coulées de boue	14/02/1990	19/02/1990	16/03/1990	23/03/1990
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

- **Risque d'exposition au plomb**

L'arrêté préfectoral du 25 avril 2003 classe l'ensemble du département du Haut-Rhin en zone à risque d'exposition au plomb.

## Risque inondation

La commune de Roderen est concernée par le Plan de Prévention du Risque Inondation de la Doller. Le PPRI vaut servitude d'utilité publique. Il sera à ce titre, annexé au PLU de Roderen.



La zone «bleu foncé» correspond à la zone naturelle et résiduelle d'expansion des crues qu'il faut préserver de toute nouvelle urbanisation, afin de ne plus aggraver les inondations en amont et en aval, et/ou à la zone d'aléa très fort, fort et moyen qu'il faut préserver de toute urbanisation afin de ne pas aggraver les dommages en cas de crue.

Seuls, les équipements sportifs existants sont concernés par la zone bleu foncé.

La zone «bleu clair» est une zone déjà urbanisée ou urbanisable de la commune où l'aléa est faible. Un quartier, voire une zone d'urbanisation sont touchés.

- **Le risque technologique de type industriel**

La commune est concernée par la zone d'application du Plan Particulier d'Intervention (P.P.I.) de l'entreprise CRISTAL/PPC située sur les bans communaux de Thann et Vieux-Thann qui est classée SEVESO.

Le PPI de PPC Cristal est en révision actuellement pour une approbation prévue début 2018.

### 3.3. Les nuisances

- **La circulation routière et ferrée**

Roderen bénéficie d'une situation à l'écart des foyers de nuisances industrielles et des grands axes de circulation de transit. La faiblesse des nuisances observée renforce la qualité générale de l'environnement.

La nuisance principale concerne la circulation automobile. La RD34 supporte un trafic croissant établi à 130 véhicules en moyenne journalière annuelle de 1992, 200 en 1993, 224 en 1994, 260 en 1995 et 754 en 2004.

Cette voie joue à la fois un rôle d'itinéraire touristique, de desserte locale et de support des migrations alternantes compte tenu de la vocation résidentielle des communes situées à proximité.

En passant en limite Est du village, les nuisances générées par la circulation sur cette RD affectent peu le village.

A l'intérieur du village, la vitesse excessive de certains véhicules peut créer un sentiment d'insécurité parmi les riverains.

- **La qualité de l'air**

Le réseau départemental de surveillance de la qualité de l'air est géré par l'A.S.P.A. (Association pour la Surveillance et l'Etude des Polluants Atmosphériques en Alsace). Cet organisme regroupe des représentants de l'Etat, des industriels, des collectivités territoriales et des mouvements associatifs, ainsi que des spécialistes qualifiés dans le domaine d'étude. L'A.S.P.A. présente plusieurs missions spécifiques : mesure et évaluation de la qualité de l'air en Alsace, études sur les phénomènes de pollution atmosphérique, diffusion des résultats, sensibilisation,...

Le réseau de surveillance est organisé notamment autour d'une quarantaine de stations permanentes de mesure implantées sur l'ensemble du territoire d'étude. Les stations de mesures fixes les plus proches de la commune de Roderen sont situées à Thann/Vieux Thann.

Au niveau local, les informations fournies par l'A.S.P.A<sup>1</sup> proviennent de mesures datant de 2006/2007. Elles fournissent les informations suivantes :

– **Gaz acidifiants et précurseurs d'ozone :**

**Le dioxyde de soufre :**

Les rejets de SO<sub>2</sub> sont dus majoritairement à la combustion de combustibles fossiles soufrés tels que le charbon et les fiouls (soufre également présent dans les cokes, essence,...). Tous les secteurs utilisateurs de ces combustibles sont concernés (industrie, résidentiel / tertiaire, transports,...).

Au niveau communal, les émissions proviennent majoritairement du secteur résidentiel/tertiaire. Le total annuel est ici moins important (1 293 kg annuel) que le résultat moyen des communes de même taille (4 950 kg).

**Les oxydes d'azote :**

Les rejets de NO<sub>x</sub> (NO+NO<sub>2</sub>) proviennent essentiellement de la combustion de combustibles de tous types (gazole, essence, charbons, fiouls, GN...). Ils se forment par combinaison de l'azote (atmosphérique et contenu dans les combustibles) et de l'oxygène de l'air à hautes températures. Tous les secteurs utilisateurs de combustibles sont concernés, en particulier les transports routiers. Enfin quelques procédés industriels émettent des NO<sub>x</sub> en particulier la production d'acide nitrique et production d'engrais azotés.

Au niveau communal, les émissions sont essentiellement liées à l'agriculture mais également aux transports routiers. Le total annuel (9 059kg) est ici très inférieur au résultat moyen des communes de même taille (31 110).

---

<sup>1</sup> Source d'information - ASPA 10031513-ID

### **Le monoxyde de carbone :**

Le monoxyde de carbone est le produit de la combustion incomplète de matière carbonée. Les émissions sont notamment importantes dans des petites installations de combustion (mal optimisées ou réglées) qui fonctionnent au bois ou au charbon. Les transports routiers restent un poste émetteur de CO important.

Au niveau communal, la majorité des émissions proviennent des secteurs résidentiels/tertiaires. Le total annuel (38 187 kg) est ici supérieur au résultat moyen des communes de même taille.

### – **L'effet de serre :**

#### **Le dioxyde de carbone :**

Le dioxyde de carbone provient principalement de la combustion d'énergie fossile (charbon, essences, fiouls, gaz...) ou du bois. Certains procédés industriels émettent également du CO<sub>2</sub> tels que les décarbonatations dans les cimenteries ou certains procédés de l'industrie chimique. Il est principalement émis par le secteur résidentiel/tertiaire, les transports routiers et le secteur industriel. A noter que le dioxyde de carbone est le principal gaz à effet de serre.

Au niveau communal, les deux-tiers des émissions proviennent du secteur tertiaire-résidentiel. Le total annuel (2 353 tonnes) est ici bien inférieur au résultat moyen des communes de même taille

#### **Méthane :**

Le méthane provient principalement de la méthanogénèse (décomposition de la matière organique dans le secteur agricole). Certaines autres activités émettent également du CH<sub>4</sub> en quantité importante : les décharges (également décomposition de la matière organique) et la distribution de gaz naturel par exemple (fuites aux jointures des canalisations, travaux...). Enfin, la combustion de biomasse ainsi que les tourbières, marais et eaux stagnantes sont des sources d'émission de méthane non négligeables.

Au niveau communal, la majorité des émissions (83%) proviennent du secteur agricole. Le total annuel (16 368 tonnes) est ici inférieur au résultat moyen des communes de même taille

#### **Protoxyde d'azote :**

Le protoxyde d'azote provient généralement de l'utilisation d'engrais azoté sur les terres cultivées et dans une moindre mesure de la combustion d'énergie fossile. Cependant, certains procédés industriels (chimie) peuvent émettre ponctuellement de fortes quantités de N<sub>2</sub>O.

Au niveau communal, la quasi-totalité des émissions proviennent du secteur agricole. Le total annuel (1 402 kg) est ici bien inférieur au résultat moyen des communes de même taille.

### – **Le cas des composés organiques volatiles (COV) : le Benzène**

Celui ci appartient au groupe des BTX (Toluène, Xylène) qui entrent dans la composition des carburants. Le benzène est donc un polluant majoritairement émis par le trafic routier.

La commune recueille des émissions annuelles équivalentes à 96 kg (émission moyenne pour une commune de même taille : 158 kg).

### – **Les métaux lourds :** les plus toxiques sont le cadmium, le mercure et le plomb.

**Le plomb :** jusqu'au début des années 2000, le trafic automobile était largement prédominant dans les émissions de plomb. Suite à la mise sur le marché et à la généralisation de l'essence sans plomb, les concentrations annuelles de plomb constatées ont connues une diminution régulière. Le plomb est également susceptible d'être émis par des procédés industriels, des centres de traitement des déchets,...

Par ailleurs, les émissions de plomb du secteur résidentiel sont attribuables à l'usage de combustibles bois et charbon.



Au niveau communal, l'émission annuelle est équivalente à 672 grammes. Ce niveau est inférieur à l'émission moyenne pour une commune de même importance (1334 grammes). Ces émissions sont dues ici au secteur résidentiel.

**Le mercure** : les sources d'émission de mercure dans l'environnement sont d'origine naturelle (volcan, feux de forêt) ou anthropique. Les principales sources anthropiques sont liées notamment à certains procédés industriels. Globalement, ces émissions ont diminuées au cours des deux dernières décennies.

Sur la commune, l'émission annuelle est équivalente à 12 grammes, ce qui est inférieur à la moyenne constatée pour une commune de même importance (25 grammes).

**Le cadmium** : ce matériau entre dans la composition de nombreux alliages (métallurgie). Il est également utilisé dans d'autres procédés industriels. Les principales sources anthropiques d'émissions atmosphériques de cadmium sont liées à la fabrication ou l'incinération de matériaux contenant du cadmium : incinération de déchets ménagers, combustion de fioul ou charbon,...

L'émission annuelle sur la commune est égal à 23 grammes (commune de population équivalente : 92 grammes).

Des émissions de nickel et d'arsenic ont également été notées ; Cependant celles ci présentent des résultats annuels bien inférieurs aux émissions moyennes des communes-référence de même taille.

Au vu des informations précédentes, la commune est relativement préservée des émissions polluantes. Cette situation s'explique par la localisation du territoire dans un environnement naturel et préservé, à l'écart des grands axes de circulation. A noter que la présence de pôles industriels situés à l'entrée de la vallée de la Thur n'a pas d'influence sur la qualité de l'air au niveau local.

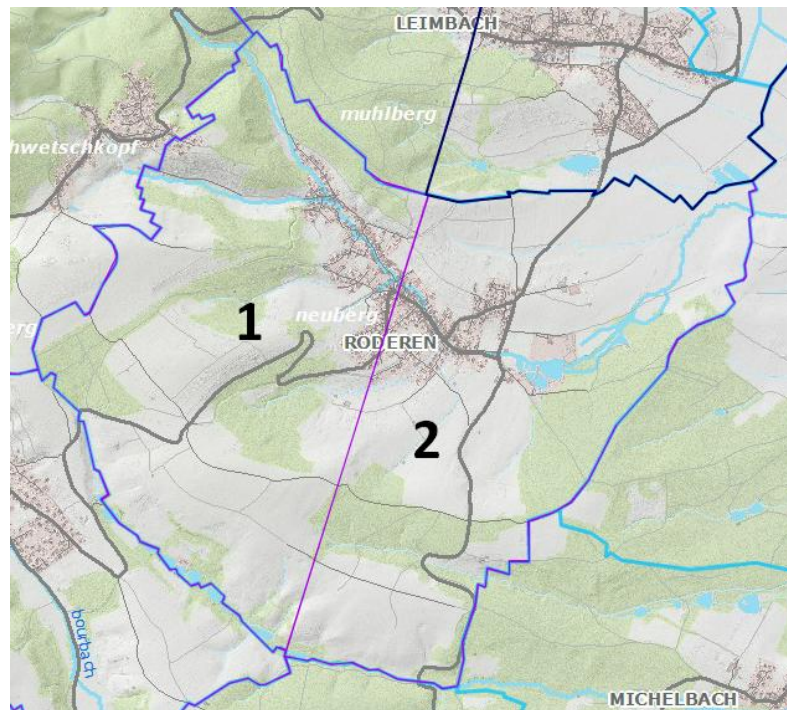
Le statut résidentiel de la commune suppose l'existence de migrations alternantes quotidiennes liées au travail. De plus, la taille de la commune, ainsi que sa localisation, supposent un certain nombre de déplacements vers des localités plus importantes pour l'accès aux commerces, services, loisirs,...

Dans ce cadre là, la prépondérance du recours à l'automobile n'est pas un élément de nature à diminuer les émissions de produits polluants dans l'air.

### 3.4. Les réseaux

#### 3.4.1. Alimentation en eau potable

L'Agence Régionale pour la Santé (ARS) a divisé la commune de Roderen en deux secteurs, suivant la provenance de l'alimentation en eau potable :



Carte des unités de distributions, d'après infogeo68 (ancien ban communal)

1. La zone haute de la commune de RODEREN (400 habitants desservis, population au 1<sup>er</sup> janvier 2014) est alimentée en eau par 2 sources de RAMMERSMATT et un mélange d'autres ressources de la Communauté de Communes de THANN-CERNAY.

Ces ressources ont été déclarées d'utilité publique le 6/11/1981 et disposent de périmètres de protection.

La compétence eau potable est déléguée à la Communauté de Communes de THANN-CERNAY. Le réseau d'eau potable est exploité par la SOGEST-LYONNAISE DES EAUX.

L'eau est désinfectée par javellisation avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

**Conclusion sanitaire de l'ARS :** En 2014, l'eau produite par la SOGEST-LYONNAISE DES EAUX et distribuée sur la zone haute de la commune de RODEREN est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

2. La zone basse de la commune de RODEREN (499 habitants, desservis, population au 1<sup>er</sup> janvier 2014) est alimentée en eau par une source communale (40%) et un mélange d'autres ressources de la Communauté de Communes de THANN-CERNAY. Ces ressources ont été déclarées d'utilité publique le 6/11/1981 et disposent de périmètres de protection. La compétence eau potable est déléguée à la Communauté de Communes de THANN-CERNAY. Le réseau d'eau potable est exploité par la SOGEST-LYONNAISE DES EAUX.

L'eau est désinfectée par javellisation avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

**Conclusion sanitaire de l'ARS :** En 2014, l'eau produite par la SOGEST-LYONNAISE DES EAUX et distribuée sur la zone basse de la commune de RODEREN est conforme aux limites de qualité bactériologique et physico-chimique en vigueur.

C'est la Communauté de Communes de Thann-Cernay qui est compétente en matière d'alimentation en eau potable.

Pour les communes de BITSCHWILLER-LES-THANN, BOURBACH-LE-BAS, BOURBACH-LE-HAUT, LEIMBACH, RAMMERSMATT, **RODEREN**, THANN, VIEUX-THANN et WILLER-SUR-THUR, les compétences sont assurées par une délégation de service public (affermage des installations).

Un contrat a été signé avec la LYONNAISE DES EAUX-SOGEST en avril 2010, pour une durée de 12 ans.

### **3.4.2. Assainissement**

C'est la Communauté de Communes de Thann-Cernay qui est compétente en matière d'assainissement et qui organise :

- la collecte des eaux usées des usagers,
- l'entretien des réseaux de collecte,
- le traitement des eaux usées avant rejet au milieu naturel (station d'épuration),
- le comptage et la facturation des eaux usées générées par chaque usager,
- les études et le suivi des travaux d'extension et de renouvellement des installations d'eau, le contrôle des installations d'assainissement.

Depuis 2007, les eaux usées générées par les communes des secteurs de THANN et de CERNAY sont traitées à la nouvelle station d'épuration de CERNAY, située dans la zone intercommunale des Pins, en bordure de la Thur.

Cette station est exploitée par la LYONNAISE DES EAUX-SOGEST, via un contrat de délégation de service public, depuis le 1er janvier 2011, pour une durée de 12 ans.

A nouveau, pour les communes de BITSCHWILLER-LES-THANN, BOURBACH-LE-BAS, BOURBACH-LE-HAUT, LEIMBACH, RAMMERSMATT, **RODEREN**, THANN, VIEUX-THANN et WILLER-SUR-THUR, les compétences sont assurées par une délégation de service public (affermage des installations).

Un contrat a été signé avec la LYONNAISE DES EAUX-SOGEST en avril 2010, pour une durée de 12 ans.

### **3.4.3. Ordures ménagères**

Les communautés de communes de Cernay et Environs et du Pays de Thann ont transféré leur compétence d'élimination des ordures ménagères au Syndicat Mixte de Thann Cernay, dit SMTC, créé le 1er janvier 2011. Le SMTC regroupe aujourd'hui la Communauté de Communes de Thann Cernay et les deux communes de Burnhaupt-le-Bas et Burnhaupt-le-Haut.

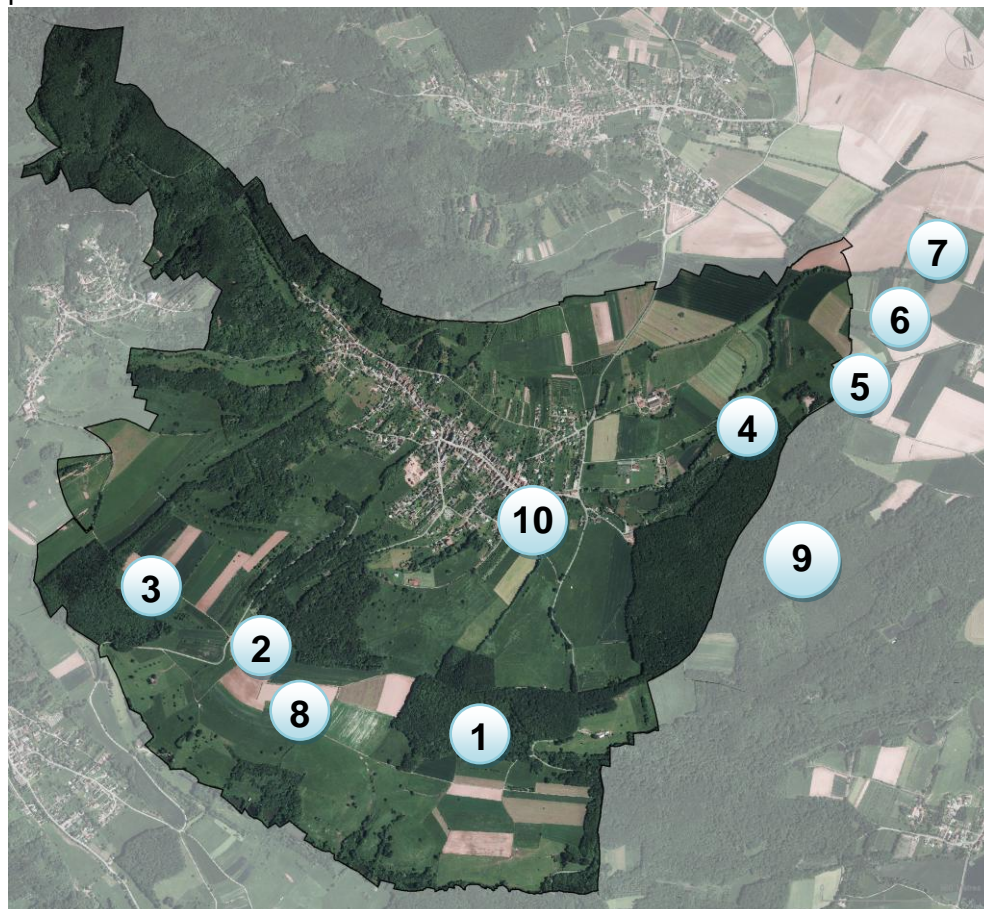
Le SMTC est compétent pour la collecte, le tri, la gestion de déchèterie, le transport et le traitement des déchets ménagers (ce dernier volet étant subdélégué au Syndicat Mixte du Secteur 4, dit SM4).

Toutefois, la Communauté de Communes a décidé de conserver la fixation des tarifs de la redevance, la gestion des fichiers des redevables et les contacts avec les usagers du service, relatifs à la facturation.

### 3.5. Informations particulières

#### Les périmètres archéologiques

Il existe sur la commune un certain nombre de périmètres de sensibilité archéologique qui sont présentés sur la carte ci contre.



1. A l'ouest du Brucklewald : site néolithique
2. Découverte d'un nucléus en quartzite (néolithique ?)
3. Site néolithique avec présence d'éclats en aphanite et d'une petite hache polie
4. Lieu-dit Bodenfeld : outillage néolithique (hache et ciseau en pierre polie)
5. A l'Est du Hetzellbach : découverte d'une hache en pierre polie
6. Lieu-dit Grüssel : hache et ébauche d'une hache néolithique
7. Lieu-dit Maienfeld : atelier néolithique de taille de roche noire (schiste noduleux)
8. Lieu-dit Nagelenghang : découverte d'un couteau à dos en roche siliceuse
9. Lieu-dit Feylwald : découverte d'une ébauche de hache avec début de polissage et un éclat retouché, tous deux en roche noire.
10. Vestiges enfouis de l'ancienne église de Roderen localisée à l'intérieur du cimetière actuel

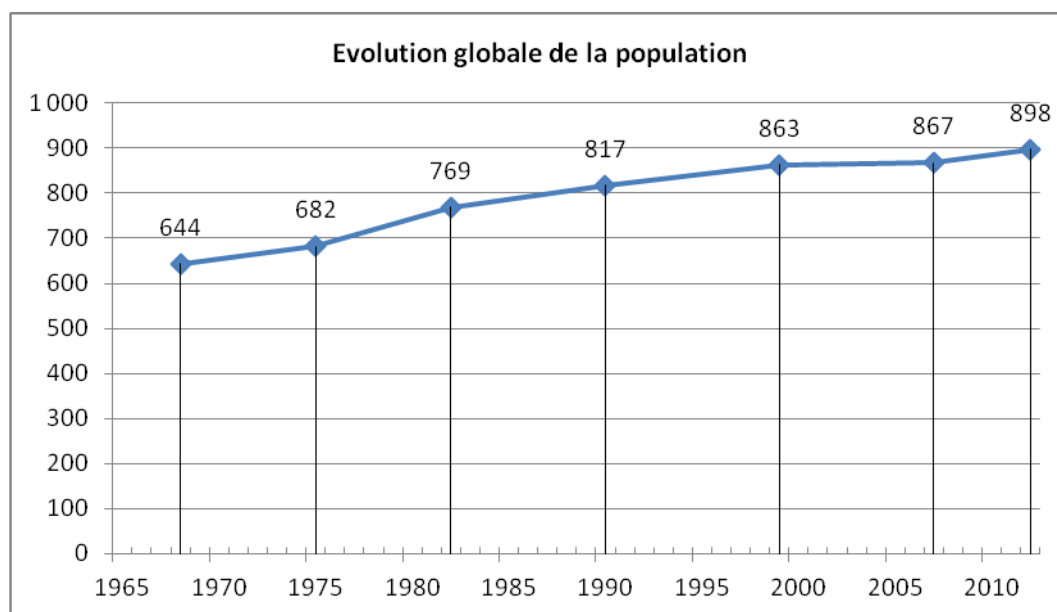
Ces sites doivent être pris en compte par le projet de PLU. De fait aucun périmètre n'affecte un secteur d'urbanisation actuellement, puisque le site «IAH» est compris à l'intérieur du cimetière. En cas de projet d'urbanisation ou d'aménagement affectant l'un ou l'autre de ces périmètres, des fouilles préalables devraient être engagées.

## **2. Données et tendances socio- démographiques et socio- économiques**



# I. La population : 898 habitants en 2012

## I.1. Evolution démographique : un essor continu depuis 1968



Source: INSEE RGP 2012 - Series historiques

Les derniers résultats concernant la démographie locale, fournis par l'INSEE, et entrés en vigueur en janvier 2015, présentent une population égale à 898 habitants pour l'année 2012.

Précisons que la commune de Roderen a fait l'objet d'une enquête de recensement complet en 2015. Les comptages effectués donnent une population de 878 habitants. Si ce chiffre est validé par l'INSEE, il deviendra la population légale de Roderen au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Ce résultat est tout d'abord à replacer dans le contexte historique de la commune :

La commune qui comptait un maximum, inégalé à ce jour, de 1071 habitants en 1866, va connaître par la suite une longue décroissance démographique jusque dans les 1950. Cette longue phase de décroissance s'explique par la succession de plusieurs phénomènes :

- Important mouvement d'émigration en direction de l'Amérique à la suite des guerres et de mauvaises récoltes ;
- La guerre de 1870 au terme de laquelle beaucoup d'Alsaciens décident de rester français ;
- Les deux guerres mondiales (nombreux bombardements lors de la première et STO au cours de la seconde).

C'est à partir des années 1950 que la courbe commence à s'inverser et qu'apparaît une stabilisation de la population locale avec, on l'a vu dans un chapitre précédent, une période d'évolution des limites de la trame bâtie initiale.

A l'instar des communes rurales du canton de Thann, Roderen parvient à poser les bases d'une croissance équilibrée qui se poursuivra sur les décennies suivantes.

Comme en atteste les données du tableau suivant, la période 1975-1982 correspond à la plus forte croissance jusqu'à aujourd'hui (+ 1,7 % par an, soit + 87 habitants à Roderen en sept ans). Pendant la même période, la croissance démographique de la Communauté de Communes a été beaucoup moins importante (+ 0,3 % par an seulement).

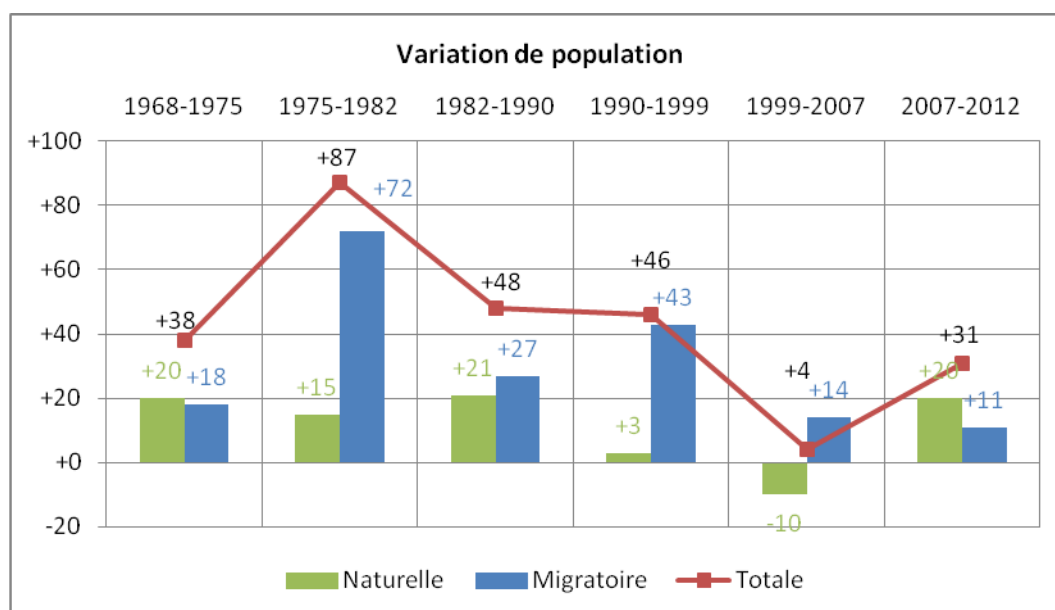
A Roderen, le taux de variation annuel est plus modeste après 1982, le minimum étant mesuré entre 1999 et 2007. Cependant, la période la plus récente 2007-2012 affiche un taux proche de celui des années 1980 et même supérieur à celui des années 1990 : + 0,7 % par an, soit 31 habitants supplémentaires entre 2007 et 2012.

		1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2007	2007-2012
<b>Variation absolue</b>	Commune de Roderen	+38	+87	+48	+46	+4	+31
	CC Thann-Cernay (périmètre 2014)	+1 573	+609	+1 039	+1 495	+1 887	+196
	Canton de Cernay (périmètre 2015)	+851	+792	+1 327	+1 808	+2 021	-258
	SCOT Thur et Doller (périmètre 2014)	+1 149	+1 215	+2 262	+2 858	+2 891	+535
	Département du Haut-Rhin	+50 191	+15 163	+20 947	+36 706	+34 383	+12 794
<b>Taux de variation intercensitaire</b>	Commune de Roderen	+5,9%	+12,8%	+6,2%	+5,6%	+0,5%	+3,6%
	CC Thann-Cernay (périmètre 2014)	+5,1%	+1,9%	+3,2%	+4,4%	+5,3%	+0,5%
	Canton de Cernay (périmètre 2015)	+1,9%	+1,8%	+2,9%	+3,9%	+4,2%	-0,5%
	SCOT Thur et Doller (périmètre 2014)	+2,1%	+2,1%	+3,9%	+4,7%	+4,6%	+0,8%
	Département du Haut-Rhin	+8,6%	+2,4%	+3,2%	+5,5%	+4,9%	+1,7%
<b>Taux de variation annuel</b>	Commune de Roderen	+0,8%	+1,7%	+0,8%	+0,6%	+0,1%	+0,7%
	CC Thann-Cernay (périmètre 2014)	+0,7%	+0,3%	+0,4%	+0,5%	+0,6%	+0,1%
	Canton de Cernay (périmètre 2015)	+0,3%	+0,3%	+0,4%	+0,4%	+0,5%	-0,1%
	SCOT Thur et Doller (périmètre 2014)	+0,3%	+0,3%	+0,5%	+0,5%	+0,6%	+0,2%
	Département du Haut-Rhin	+1,2%	+0,3%	+0,4%	+0,6%	+0,6%	+0,3%

Source: INSEE RGP 2012 - Series historiques

## 1.2. Composantes de l'évolution démographique

L'évolution de la population est régie par deux composantes : le solde naturel (bilan des naissances et décès), et le solde migratoire (bilan des arrivées et des départs).



Source: INSEE RGP 2012 - Series historiques



A partir de 1968, on observe à la fois un solde naturel (excédent de naissances par rapport aux décès) mais également un solde migratoire (excédent des arrivées par rapport aux départs) qui deviennent positifs.

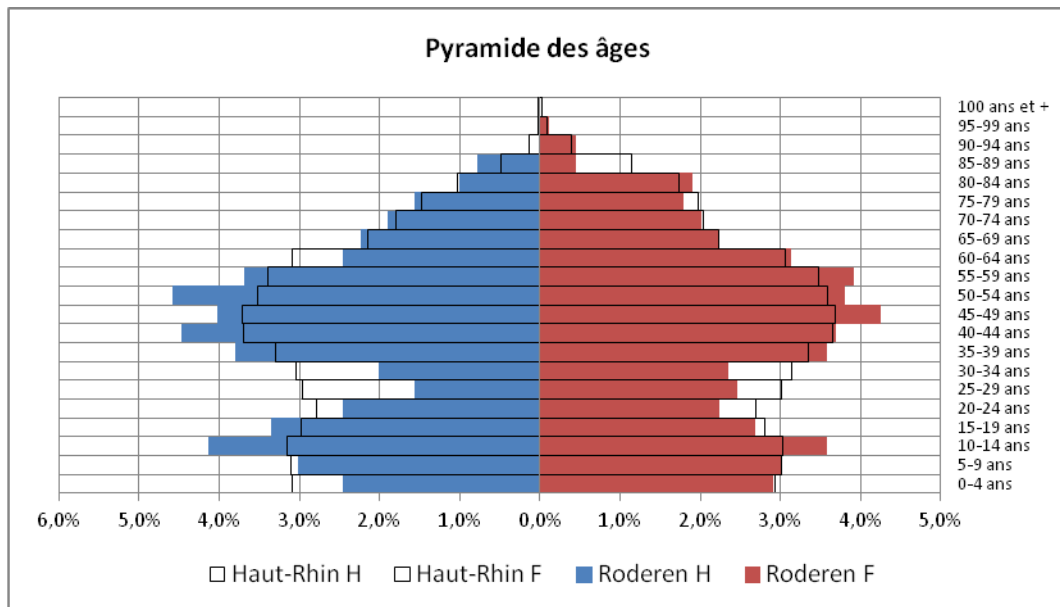
Ceci est bien évidemment le résultat de la rurbanisation. A titre de comparaison, on remarque durant la même période une baisse importante de la population de Thann essentiellement due à un solde migratoire déficitaire. Il apparaît donc un repport de cette population en direction des communes environnantes dont Roderen.

Ce solde migratoire positif se poursuit jusqu'à aujourd'hui avec cependant un fléchissement depuis les années 1970 (sauf pour la période 1990-1999 où le solde migratoire est plutôt élevé).

Le solde naturel a quand à lui connu au fil des ans une chute régulière jusqu'à être passé en négatif sur la période 1999-2007. Depuis 2007 le solde naturel est à nouveau positif et affiche un taux quasiment identique à celui des années 1980.

### 1.3. Structure par âge

#### 1.3.1. Structure par âge et indice de vieillissement en 2012

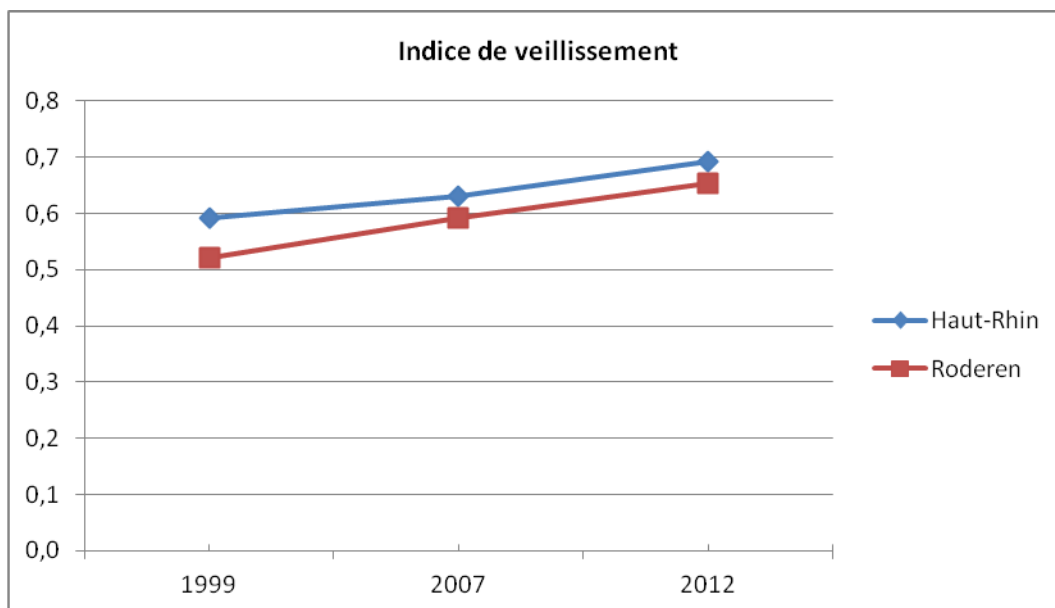


Source: INSEE RGP 2012 - Exploitation complémentaire

Par rapport à la référence départementale, la structure par âge de la population de Roderen présente les spécificités suivantes :

- Sont légèrement déficitaires les enfants de moins de 10 ans.
- Les jeunes adultes de 20 ans à 34 ans sont très déficitaires.
- Pratiquement toutes les tranches supérieures à 40 ans au même niveau que le département.
- L'excédent de jeunes de 10 à 19 ans est en lien avec les excédents observés pour les adultes entre 40 et 54 ans.

Au final, l'indice de vieillissement (rapport entre la population de 65 ans ou plus et la population de moins de 20 ans est légèrement inférieur au chiffre du département, mais il est en hausse constante depuis 1999 ; cela témoigne d'un certain vieillissement de la population.



Source: INSEE RGP 2012 - Exploitation principale

### 1.3.2. Evolution de la structure par âge



Source: INSEE RGP 2012 - Exploitation principale

L'évolution en 3 grandes classes d'âge, de 1990 à 2012, fait ressortir :

- **Une accentuation limitée du poids de la tranche d'âge la plus élevée, des 65 ans et plus.** Cette tranche d'âge est passée de 14 % de la population totale en 1990 à 16 % en 2012.
- **Une part de la tranche médiane 20-64 ans en légère hausse.**
- **Une diminution du nombre de jeunes de moins de 20 ans.** Cette tranche représentait 29 % de la population en 1990. En 2012 elle n'en représente plus que 25 %.

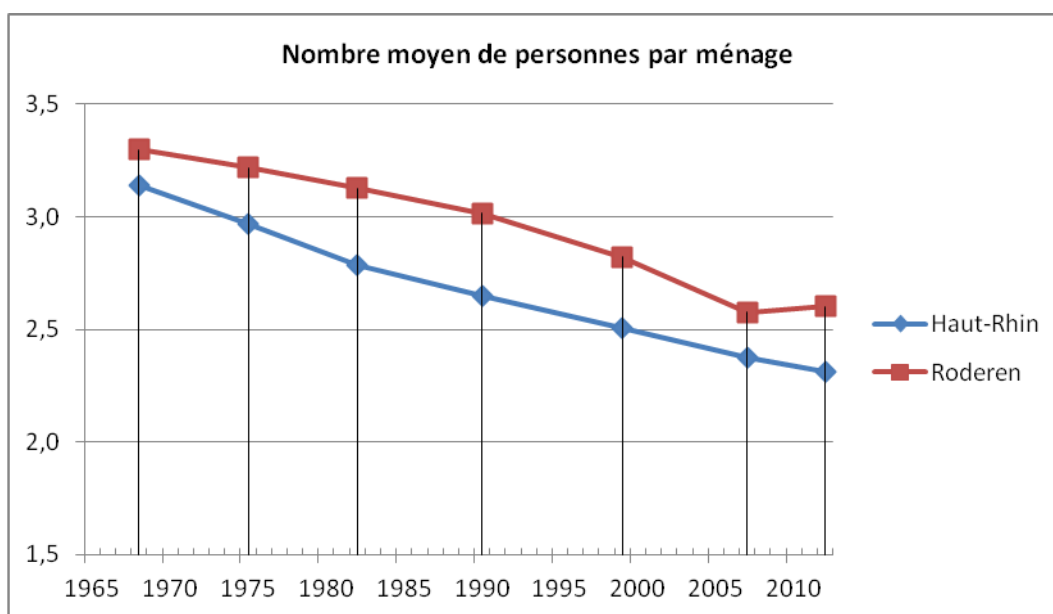
## 2. Les ménages et le logement

### 2.1. Evolution de la taille des ménages

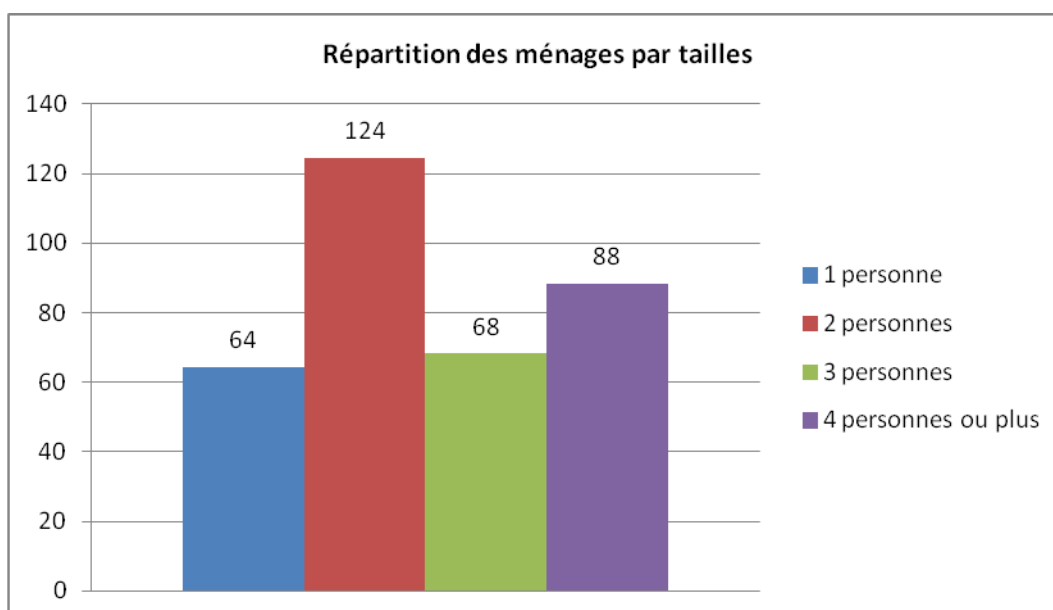
L'évolution des ménages (nombre et type) conditionne les besoins en matière d'habitat. Le nombre de ménages augmentant plus vite que la population totale, il en résulte une réduction de la taille des ménages.

Ce phénomène n'est pas spécifique à Roderen, mais correspond à une tendance lourde.

C'est l'effet combiné de l'augmentation des familles monoparentales, de la réduction du nombre d'enfants et de l'allongement de la vie qui réduit la taille des ménages : comme dans l'ensemble du département, le nombre moyen de personnes par ménage diminue, passant à Roderen de 3,30 personnes en 1968 à 2,60 personnes en 2012. On notera qu'à Roderen le nombre de personnes par ménages a connu une légère hausse ponctuelle entre 2007 et 2012.



Source: INSEE RGP 2012 - Series historiques



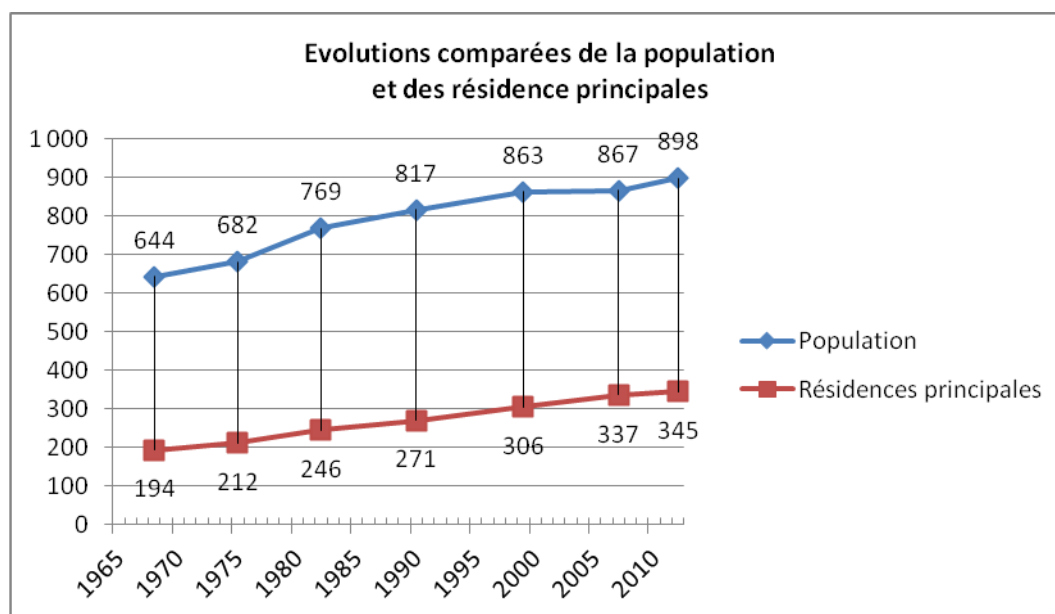
Source: INSEE RGP 2012 - Exploitation complémentaire

Le graphique précédent fait apparaître une forte représentation des ménages de 2 personnes, qui à eux seuls constituent 36 % des ménages de la commune.

Au total, 55 % des ménages de Roderen sont composés d'une ou 2 personnes.

Ainsi conformément à une tendance générale, la taille des ménages diminue et les petits ménages sont majoritaires à Roderen. Cependant les familles et ménages de 3 à 4 personnes ou plus restent bien présents à Roderen (45 % des ménages).

## 2.2. Le parc de logements



Source: INSEE RGP 2012 - Series historiques

L'évolution comparée de la population et des résidences principales confirme la tendance au desserrement des ménages, qui est une réalité sensible dans la commune, avec une progression du nombre d'habitants beaucoup moins rapide que celle des résidences principales.

De 1968 à 2012, la population s'accroît de 39 %, pendant que les résidences principales s'étoffent de 78 %.

### Evolution et composition du parc de logements

	Nombre de logements	Résidences principales	Résidence secondaires	Logements vacants
1968	204	194	2	8
1975	230	212	3	15
1982	264	246	3	15
1990	295	271	5	19
1999	322	306	6	10
2007	369	337	15	18
2012	374	345	6	23

Source: INSEE RGP 2012 - Exploitation principale

**En 2012, sont recensés à Roderen 374 logements, dont 345 résidences principales, 6 résidences secondaires et 23 logements vacants.**

Le total général montre une croissance constante du parc de logements de 83 % entre 1968 et 2012.

Les résidences principales qui représentent aujourd'hui environ 92 % du parc total, a augmenté de 52 logements depuis le recensement de 1999. Il s'agit d'une progression régulière, du même type que celles constatées durant les décennies précédentes. Depuis 1975, la progression annuelle moyenne s'établit autour de 3,9 logements par an.

Durant cette même période, le nombre de logements vacants a augmenté pour arriver aujourd'hui à un taux de 6,1% en 2012 (pour 3,1% en 1999).

Concernant les résidences secondaires, leur représentativité a augmentée ponctuellement en 2007, avant de revenir à un taux plus bas en 2012. A noter que sont inclus dans cette dernière catégorie, les logements loués pour des séjours touristiques.

La différence qui peut être constatée entre le taux de progression des constructions et celui de la population s'explique notamment par le phénomène de décohabitation des générations (jeunes adultes, séparations, personnes âgées seules,...) qui entraîne un accroissement des besoins en logements pour une population donnée.

### **Nombre de pièces en fonction du type de logement**

	<b>1 pièce</b>	<b>2 pièces</b>	<b>3 pièces</b>	<b>4 pièces</b>	<b>5 pièces ou plus</b>	<b>Total général</b>
Maison	1	1	19	50	292	363
Appartement	0	3	3	4	1	11
Autre	0	0	0	0	0	0
<b>Total général</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>22</b>	<b>54</b>	<b>293</b>	<b>374</b>

Source: INSEE RGP 2012 - Exploitation complémentaire

Roderen est une commune dominée à 97 % par l'habitat individuel.  
L'habitat collectif ne représente que 3 % de l'ensemble.

En toute logique vu la prédominance de l'habitat individuel, la répartition par taille de logement fait la part belle aux grands logements : 78 % comportent 5 pièces ou plus.

Tout confondu, quelque soit le type d'habitat, l'offre en logements se répartit ainsi au regard de la taille :

- 5 pièces ou plus : 78,3 %
- 4 pièces : 14,4 %
- 3 pièces : 5,8%
- 2 pièces : 1 %

Si l'on rapproche la taille des ménages et la taille des logements sur la commune, une inadéquation de l'offre apparaît : à savoir une insuffisance de petits logements adaptés au grand nombre de ménages de taille réduite.

## Année de construction des logements

	Avant 1946	1946 à 1990	1991 à 2008	Total général
Maison	102	184	76	362
Appartement	3	3	5	11
<b>Total général</b>	<b>105</b>	<b>187</b>	<b>81</b>	<b>373</b>

Source: INSEE RGP 2012 - Exploitation complémentaire

Le parc de logements de Roderen date à 28 % d'avant 1946, à 50 % de la période d'après-guerre 1946-1990 et à 22 % de la période récente (1991-2008).

Ainsi, la moitié des habitations ont été édifiées au cours des 40 ans qui ont suivi la dernière guerre.

## Statut d'occupation des résidences principales

	Prop.	Prop. %	Loc.	Loc. %	dont locataire HLM	HLM %	Logé grat.	Grat. %	Ensemble rési. princ.
Commune de Roderen	310	89,8%	30	8,7%	5	1,5%	5	1,5%	345
CC Thann-Cernay (périmètre 2014)	9 851	63,3%	5 341	34,3%	2 012	12,9%	364	2,3%	15 556
Canton de Cernay (périmètre 2015)	14 030	66,7%	6 472	30,8%	2 359	11,2%	527	2,5%	21 029
SCOT Thur et Doller (périmètre 2014)	19 017	69,0%	7 888	28,6%	2 580	9,4%	663	2,4%	27 568
Département du Haut-Rhin	193 745	60,7%	119 011	37,3%	42 302	13,2%	6 661	2,1%	319 417

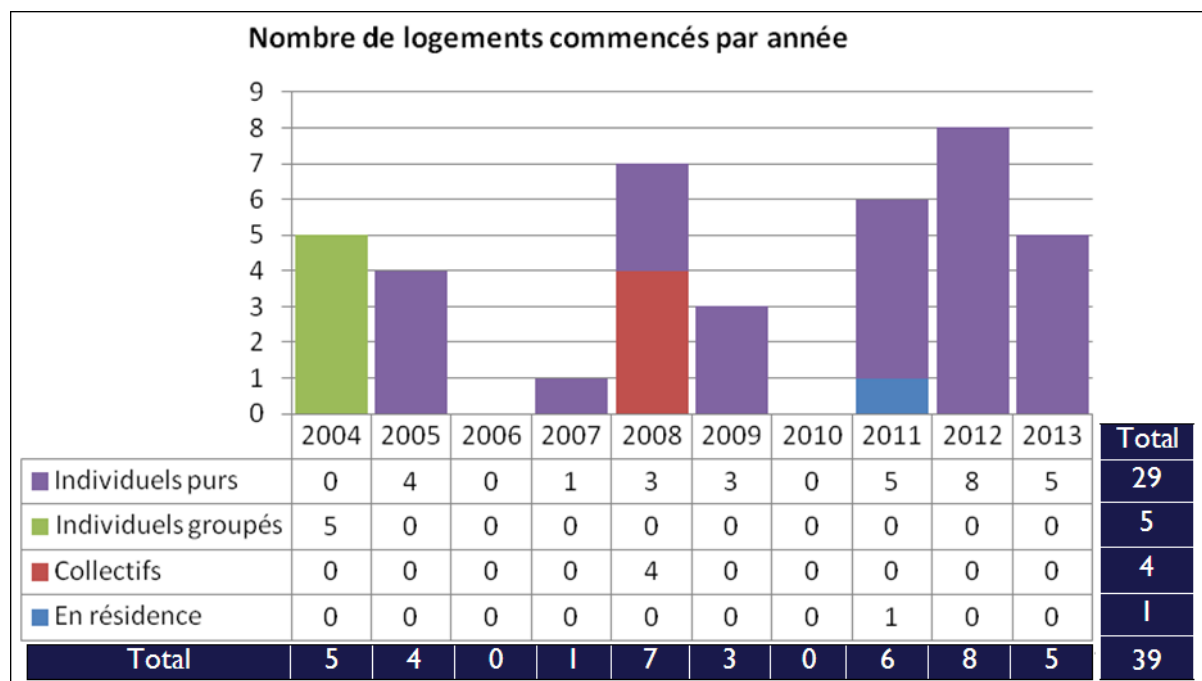
Source: INSEE RGP 2012 - Exploitation principale

L'habitat de Roderen est occupé à 89,8 % par des propriétaires, à 8,7 % par des locataires, dont 1,5 % en HLM.

5 logements HLM sont recensés en 2012.

Le taux de logements occupés en propriété est largement le plus élevé parmi les entités de comparaison.

## La construction neuve



Source: MEDDE Sit@del2 - Logements commencés par type et par commune (2004-2013) - données arrêtées fin mars 2015

Sur la période 2004-2013, le nombre de logements commencés a atteint 39 unités, soit un rythme moyen d'un peu plus de 4 logements neufs par an.

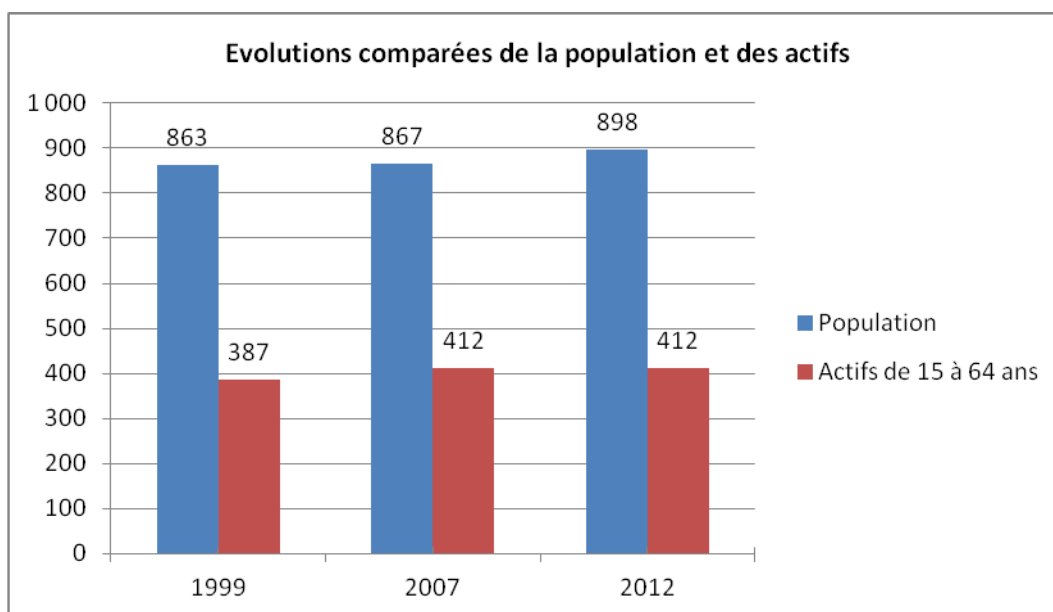
Sur ces 39 logements, 29 (soit 74 %) sont des logements individuels purs. On compte également 5 logements individuels groupés, 4 logements collectifs et 1 en résidence.

Les années récentes (2011 à 2013) apparaissent comme une période de forte construction, caractérisée par la prédominance de l'individuel.



### 3. Les actifs et les emplois

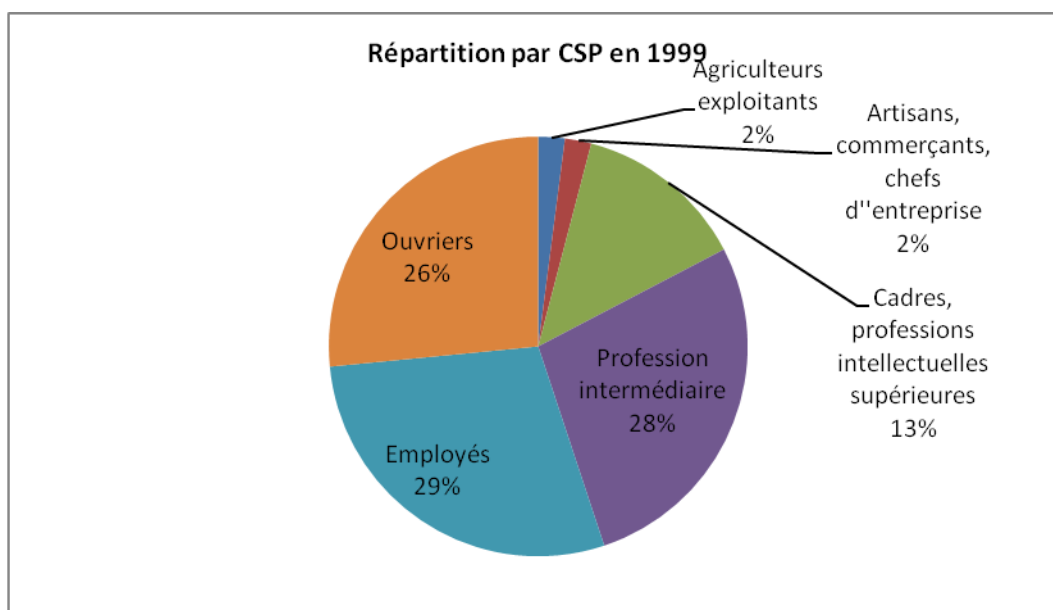
#### 3.1. Population active résidente

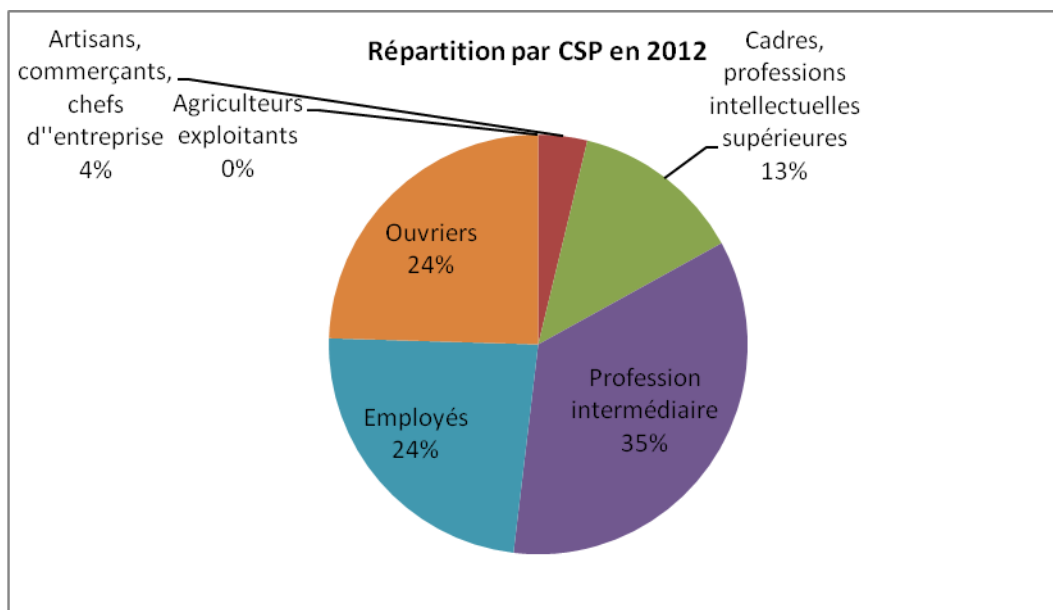


Source: INSEE RGP 2012 - Exploitation principale

La population active compte 412 personnes en 2012, soit un accroissement de 6,5 % depuis 1999. La part de la population active est de 45,9 % en 2012.

#### 3.2. Répartition socio-professionnelle de la population active





Source: INSEE RGP 1999-2012 - Exploitation complémentaire

Les principales évolutions de la répartition socioprofessionnelle de la population active de Roderen entre 1999 et 2012 sont :

- L'augmentation de la part des professions intermédiaire (+ 7 points)
- La diminution de la part des employés (- 5 points) et des ouvriers (-2 points)

On notera également qu'aucun agriculteur exploitant n'est comptabilisé par l'INSEE en 2012. Le nombre d'artisans, commerçants et chefs d'entreprises a quant à lui doublé, passant de 8 en 1999 à 16 en 2012.

### 3.3. Le chômage

	1999	2007	2012
Nombre de chômeurs	28	22	32
Taux de chômage (au sens du RP)	7,2%	5,4%	7,8%
Taux de chômage des hommes	3,5%	2,3%	6,5%
Taux de chômage des femmes	12,5%	8,7%	9,2%
Part des femmes parmi les chômeurs	71,4%	77,3%	56,3%

Source: INSEE RGP 2012 - Exploitation principale

En valeurs absolues, la commune compte 4 chômeurs de plus en 2012 qu'en 1999 pour atteindre 32 personnes.

A souligner néanmoins que les observations constatées ici sont à relativiser au regard des faibles valeurs dont il question.

La part des femmes parmi les chômeurs a nettement diminué entre 2007 et 2012, pour atteindre 56,3 %.

### 3.4. Lieux de travail des actifs de la commune

	1999	2007 <sup>2</sup>	2012
dans la commune de résidence	25	30	22
situé dans le département de résidence	310	339	331
situé dans un autre département de la région de résidence	0	1	1
situé dans une autre région en France métropolitaine	5	9	11
situé à l'étranger	16	15	15
Population active occupée totale	356	394	380

Source: INSEE RGP 2012 - Exploitation principale

En 2012, sur les 380 actifs occupés recensés à Roderen, 331 (soit 87%) travaillent dans une autre commune du Haut-Rhin et 22 (soit 6 %) travaillent à Roderen même.

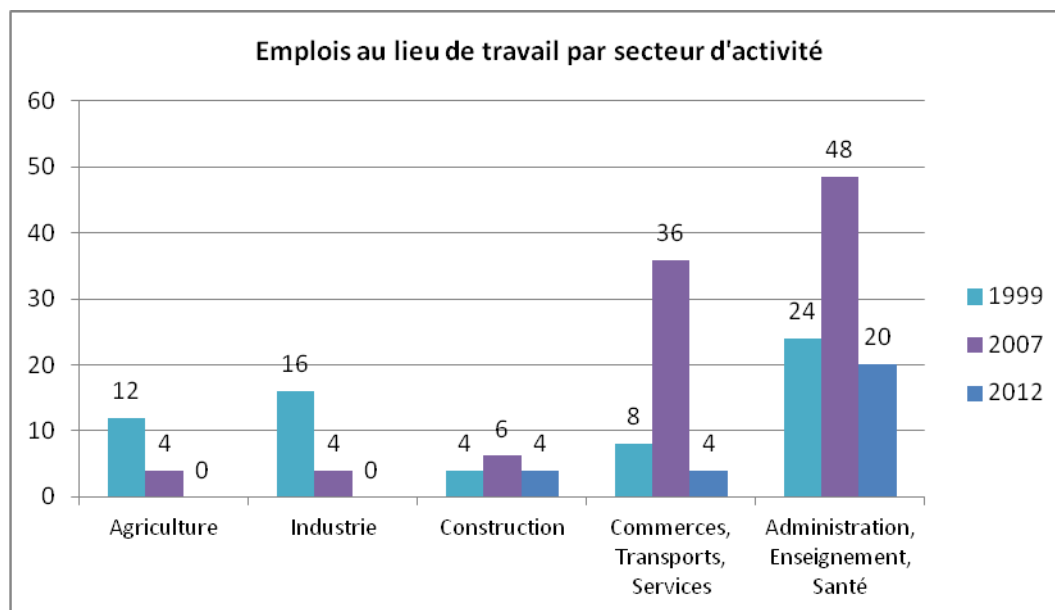
En tout, 358 actifs sur 380 (94 %) travaillent hors de la commune.

Parmi ces actifs sortants, 19 % exercent leur activité à Mulhouse, 14 % à Cernay, 8 % à Thann, 7 % Vieux-Thann.

### 3.5. Evolution globale des emplois par branche

Nombre d'emplois à Roderen	
1999	64
2007	99
2012	28

Le nombre d'emplois recensés à Roderen est en baisse constante depuis 1999.



Source: INSEE RGP 2012 - Exploitation complémentaire

Sur les 28 emplois recensés à Roderen en 2012 la répartition se présente ainsi :

- 20 emplois dans l'administration, l'enseignement et la santé (71,4 %)
- 4 emplois dans les commerces, transports et services (14,3 %)
- 4 emplois dans la construction (14,3 %)

Depuis 2007, les secteurs des « commerces, transports et services » et de « l'administration, l'enseignement et la santé » ont connu une forte baisse du nombre d'emplois.

### 3.6. Le secteur agricole

	1988	2000	2010
Orientation technico-économique de la commune	-	Bovins mixte	Bovins mixte
Nombre d'exploitations agricoles	13	14	8
Travail dans les exploitations agricoles (en UTA)	14	8	9
Surface agricole utilisée (en ha)	214	216	228
Cheptel (en UGBTA)	233	226	223
Superficie en terres labourables (en ha)	89	92	114
Superficie en cultures permanentes (en ha)	1	0	0
Superficie toujours en herbe	124	123	114

Source: RGA 2010 - Principaux résultats

L'évolution de la situation agricole sur la commune montre une stabilisation du nombre de exploitants jusqu'en 2000, puis une baisse en 2010.

Les superficies moyennes par exploitation professionnelle se sont encore accrues. On continue de constater le phénomène de concentration des terres agricoles qui se partagent entre un nombre peu important d'exploitants.

Depuis 1955, les surfaces toujours en herbe n'ont cessé de diminuer même si l'élevage est encore aujourd'hui la principale activité des agriculteurs.

Quelques activités développées :

- élevage de vaches allaitantes (Blonde d'Aquitaine) ;
- élevage de vaches allaitantes débouchant sur la vente de broutards (veaux et génisses) ;
- vente à la ferme de viande de taurillon issue du troupeau d'une trentaine de Charolaises ;
- polyculture (essentiellement blé, orge, seigle, maïs) ;
- élevage de vaches allaitantes (Limousine) et de vaches laitières (Vosgienne) ;
- apiculture : exploitation de 200 ruches réparties sur le ban de Roderen, Soppe-le-Haut et Sentheim.



## 4. Equipement et services

	Nombre d'équipements
Banque, Caisse d'Epargne	1
Agence postale communale	1
Maçon	1
Menuisier, charpentier, serrurier	1
Coiffure	1
Boulangerie	1
Magasin de vêtements	0
Magasin d'articles de sports et de loisirs	0
École élémentaire	2
Boulodrome	2
Plateaux et terrains de jeux extérieurs	1
Terrain de grands jeux	3
Salle non spécialisée	1
Boucle de randonnée	2

Source: INSEE BPE 2014

La commune dispose d'une gamme assez étendue de commerces et services de proximité et d'équipements au vu de sa taille et de situation géographique en périphérie d'un pôle urbain

Une école élémentaire et une école maternelle desservent la population scolaire.

De nombreuses associations animent la vie du village dans les domaines culturel, sportif, récréatifs (17 associations recensées).

## 5. Les transports

### 5.1. Moyen de transport principal utilisé lors des déplacements domicile-travail

	Pas de transport	Marche à pied	Deux roues	Voiture, camion, fourgonnette	Transports en commun
Commune de Roderen	1%	2%	1%	93%	3%
CC Thann-Cernay (périmètre 2014)	3%	8%	3%	80%	6%
Canton de Cernay (périmètre 2015)	3%	7%	3%	81%	6%
SCOT Thur et Doller (périmètre 2014)	4%	6%	3%	82%	6%
Département du Haut-Rhin	3%	7%	4%	78%	8%

La voiture est le moyen de transport privilégié au niveau de la commune avec 93 % des déplacements.

#### Transports en commun et déplacements

##### • **Desserte routière**

Situé dans un petit vallon bordant le piémont vosgien entre Thann et Lauw, la commune de Roderen est desservie par deux routes départementales qui assurent à cette dernière de bonnes liaisons avec la plupart des communes avoisinantes.

Les principales liaisons d'accès à Roderen se font par :

- La RD34 I au nord qui relie Roderen à Vieux-Thann (3km) et au sud à Guewenheim ;
- La RD34 VI traverse le village pour rejoindre la RD 35 qui relie Roderen à Bourbach-le-Bas (4km) ;
- Un chemin communal faisant office de piste cyclable relie Roderen à Rammersmatt (1,5 km).

Les RD 66 ou RD 83 permettent de rejoindre les villes de Mulhouse ou Colmar. L'échangeur de Burnhaupt situé à environ une douzaine de kilomètres au sud, permet la connexion avec l'autoroute A36.

##### • **Desserte ferroviaire**

Les gares les plus proches sont celles de Thann et Vieux-Thann situées à environ 5 kilomètres du village. Dans le cadre de la liaison « Tram-Train » Mulhouse-vallée de la Thur, un arrêt est également en fonctionnement à l'entrée de la zone industrielle communautaire de Vieux-Thann. Les usagers ont la possibilité de garer leur véhicule sur un parking VL aménagé dans le délaissé du futur giratoire.

##### • **Transport collectif par car**

Il existe plusieurs réseaux de bus desservant la commune :

Ramassage scolaire : Pour les collégiens et lycéens, le transport est assuré vers les collèges et le lycée situés à Thann.

Ramassages des entreprises : L'usine Peugeot assure un ramassage journalier pour ses salariés.

Ramassage grand public : Un ramassage régulier est assuré sur une ligne Masevaux-Thann, à raison d'un aller-retour par jour.

## 6. Diagnostic résumé et perspectives d'évolution

### Environnement naturel

Tendances		Enjeux	
+	<p style="text-align: center;"><b>Forces</b></p> <p>Commune présentant des ensembles naturels et forestiers contribuant à une diversification écologique du territoire.</p> <p>Cohérence de l'espace agricole existant.</p> <p>Présence de ripisylves le long des cours d'eau</p> <p>Existence de documents intercommunaux de prospective et de gestion des territoires et milieux : GERPLAN...</p> <p>Mesures de protection s'appliquant aux espaces naturels les plus sensibles, favorisant ainsi le maintien et la pérennisation de ces espaces.</p>	Opportunités	<p>Mesures de mise en valeur des espaces naturels et forestiers.</p>
-	<p style="text-align: center;"><b>Faiblesses</b></p> <p>ABSENCE DE piste cyclable jusqu'à Thann, de rdeau internet HD et d'une téléphonie mobile correcte sur tout le village</p>	Menaces	<p>Menaces très faibles sur l'espace agricole car la commune dispose de dents creuses dans son agglomération.</p>
=	<p style="text-align: center;"><b>Besoins</b></p> <p>Valorisation et conservation des espaces naturels ou agricoles ouverts.</p> <p>Maintien et protection des forêts, ripisylves, vergers,...</p> <p>Préservation de la biodiversité générée par les différents espaces naturels et agricoles.</p> <p>Maintien des équipements de loisir.</p>		

## Paysages

	<b>Tendances</b>	<b>Enjeux</b>
<b>+</b>	<b>Forces</b> Richesse et qualité des occupations des sols présentes sur les versants. Topographie non plane mettant en valeur le site (ambiance de vallée). Présence d'un horizon montagneux qui structure le paysage. Existence d'activités agricoles qui contribuent à l'ouverture et l'entretien des paysages.	<b>Opportunités</b> Mesures de sauvegarde ou de mise en valeur des espaces agricoles et naturels.
<b>-</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>Menaces</b> Un projet de parc éolien est évoqué entre Rammersmatt et Burch-le-Bas.
<b>=</b>	<b>Besoins</b> Maintien et protection des richesses paysagères existantes.	



## Espaces bâtis

Tendances		Enjeux	
+	<p style="text-align: center;"><b>Forces</b></p> <p>Intégration du village dans le cadre d'un site de valeur : paysager, environnemental,...</p> <p>Existence d'une trame villageoise initiale cohérente (cœur de village)</p> <p>Espace urbain présentant des équipements et des services.</p>		<p style="text-align: center;"><b>Opportunités</b></p> <p>Attractivité résidentielle de la commune due en grande partie au cadre de vie proposé.</p> <p>Urbanisation des espaces libres dans les zones bâties.</p>
	<p style="text-align: center;"><b>Faiblesses</b></p> <p>Potentiel foncier limité en fond de vallée.</p> <p>Potentiel urbanisable intégré dans la trame bâtie existante, parfois difficile à mobiliser.</p>		<p style="text-align: center;"><b>Menaces</b></p> <p>Rétention foncière.</p> <p>Non mise en valeur de l'habitat ancien de cœur de village... logements vacants avec risque de dégradation</p>
=	<b>Besoins</b>		
	<p>Permettre les opérations de renouvellement du tissu urbain.</p> <p>Optimiser les terrains présents au sein de l'enveloppe urbaine.</p> <p>Privilégier les projets qui s'insèrent le mieux à la trame urbaine.</p> <p>Conserver et développer l'animation en centre-ville.</p> <p>Protéger les vergers et espaces naturels de qualité localisés dans la zone urbaine.</p> <p>Etoffer la trame des cheminements piétons et cyclables.</p> <p>Définir et localiser les espaces non bâtis destinés à recevoir la future extension villageoise.</p> <p>Calibrer, phaser et organiser ces zones d'urbanisation futures de façon à favoriser un développement maîtrisé et adapté aux besoins de la commune.</p>		

## Dynamique de peuplement

Tendances		Enjeux	
+	<b>Forces</b> Potentiel d'accueil d'une population nouvelle. Dynamique locale positive : population communale en légère hausse. Solde migratoire redevenu positif.	<b>Opportunités</b>	
	<b>Faiblesses</b>	<b>Menaces</b> Réduction de la taille des ménages. Inadéquation du parc de logement aux besoins d'évolution observés.	
-			
=	<b>Besoins</b> Prévoir l'accueil de nouveaux arrivants. Prendre en compte les phénomènes de décohabitation. Garantir sur le long terme le renouvellement et la vitalité de la commune suppose d'agir sur l'habitat et le niveau des équipements.		

## Parc de logements - Habitat

Tendances		Enjeux	
+	<b>Forces</b> Parc de logements en croissance. La majorité de l'habitat est relativement récent.	<b>Opportunités</b> Demande de plus en plus forte en faveur de formes d'habitat alternatives au modèle de la maison pavillonnaire individuelle. Rénovation urbaine à poursuivre. Urbanisation des espaces non encore urbanisés dans les zones bâties.	
	<b>Faiblesses</b> Déséquilibre entre production logement individuel/collectif. Offre de logements peu diversifiée. Manque de types de logements adaptés à des jeunes familles,...	<b>Menaces</b> Urbanisation sur des espaces non plats générant des contraintes particulières. Augmentation du nombre de logements vacants.	
-	<b>Besoins</b> Nécessité de diversification de l'offre en logements : habitat collectif de type résidentiel, logements locatifs, habitat intermédiaire.... Maîtrise de la ressource foncière. Réutilisation des logements vacants.		
=	Proposer des logements de petite taille adaptés à une demande locale. Définir des conditions d'aménagement spécifiques pour certains secteurs compte tenu de la configuration des sites. Optimisation du potentiel foncier existant. Maîtrise des zones d'extension futures. Intégration de ces zones.		

## Economie – activités

Tendances		Enjeux	
+	<p><b>Forces</b></p> <p>Existence d'activités au niveau local. Présence d'un tissu économique encore potentiellement en développement.</p>	<p><b>Opportunités</b></p> <p>Présence de bassins d'emploi plus ou moins éloignés de la commune : agglomération de Colmar, zone frontalière,...</p>	
	<p><b>Faiblesses</b></p> <p>La population locale travaille majoritairement à l'extérieur de la commune. Phénomène de migrations pendulaires.</p>	<p><b>Menaces</b></p> <p>Evolution vers un contexte économique de plus en plus incertain. Perte des activités agricoles</p>	
=	<p><b>Besoins</b></p> <p>Maintien du tissu économique présent dans la commune.</p>		
	<p>Maintien des activités existantes intégrées au village.</p>		
	<p>Maintien de l'activité agricole.</p>		

**2<sup>ème</sup> partie :**  
**Bilan du Plan d'Occupation des Sols**  
**et échange de ban**



# I.

## **Bilan du P.O.S. approuvé**

Cette partie est complétée par le document «1b. Analyse du potentiel de densification et de mutation des espaces bâtis». Ce document joint apporte notamment une analyse de la consommation foncière sur dix ans.





## I. Rappels des objectifs d'aménagement du P.O.S. approuvé

La commune de Roderen est couverte par un Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) approuvé le 8 juin 1998. Ce document a depuis, fait l'objet de trois procédures d'urbanisme complémentaires. En effet, une modification en 2002, une révision simplifiée en 2005 et une modification en 2014 ont été effectuées afin d'apporter notamment un certain nombre de réajustements ponctuels du zonage et du règlement de façon à permettre une meilleure organisation de la trame bâtie.

**Le POS initial s'articulait autour de trois objectifs d'aménagement :**

- **protéger et mettre en valeur** les espaces naturels et le patrimoine biologique, élément indispensable du cadre de vie ;
- **assurer** le développement des activités agricoles ;
- **affirmer** l'identité et l'image d'un village assurant une fonction résidentielle de qualité.

**Afin d'atteindre ces objectifs, le P.O.S. misait sur le respect des principes d'aménagement suivants :**

- économiser la consommation d'espace dans l'intention de parer au mitage et au développement tentaculaire de l'urbanisation et engager un urbanisme de qualité ;
- protéger les espaces nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles ;
- sauvegarder et mettre en valeur les espaces naturels boisés ou non (forêts, vergers, pâture...) ;
- préserver les cortèges végétaux le long des cours d'eau ;
- assurer le développement d'un espace de loisirs ;
- maintenir les terrains destinés à renforcer la liaison routière entre la vallée et la Thur et de la Doller libres de toutes constructions.

### **I.1. Engager un urbanisme de qualité**

Le P.O.S. posait le postulat suivant : le développement de la commune n'est pas lié à la présence sur place d'activités économiques (compte-tenu de la proximité immédiates de pôles d'activités accessibles rapidement). Ainsi, le devenir de Roderen était jugé dans le P.O.S. comme étroitement dépendant du maintien de la qualité de son cadre de vie. Cet objectif supposait une utilisation rationnelle des terrains à bâtir :

- en fixant des limites à l'urbanisation ;
- en comblant les espaces interstitiels demeurés vacants ;
- en préservant les versants et les abords de la chapelle ;
- en limitant la construction à des secteurs contigus à des zones déjà urbanisées.

Conjointement à ces objectifs, des dispositions réglementaires furent fixées afin de privilégier une urbanisation qualitative de nature à valoriser l'aspect villageois. De plus, un travail de mise en valeur de l'habitat ancien et de recomposition de l'espace public devait être pris en compte.

## **1.2. Protéger les espaces agricoles**

Le postulat de base du P.O.S. réside dans le fait que l'agriculture représentait, au niveau local, l'activité économique la plus importante. Il convenait donc de ne pas compromettre ce potentiel de production. Ainsi, afin de pérenniser cette activité au niveau local, une vocation agricole spécifique était affectée à une grande partie du territoire.

## **1.3. Protection de l'environnement naturel et des paysages**

Outre la mise en avant de l'enjeu lié à la maîtrise de l'extension bâtie du village, la volonté affichée portait sur la préservation effective des espaces naturels et des écosystèmes à travers notamment le maintien des surfaces boisées existantes.

## **1.4. Préservation de la végétation d'accompagnement des cours d'eau et des étangs**

Le P.O.S. approuvé mentionnait la nécessité de conserver la végétation d'accompagnement des cours d'eau et des étangs, pour leurs richesses floristique, faunistique et paysagère.

## **1.5. Développement d'un espace de loisirs**

Il s'agissait de créer un espace de loisirs permettant la pratique d'activités diverses, adaptées à un public varié et ayant comme but principal de créer une dynamique locale associant convivialité et détente. Ce site, localisé à l'Est du village, devait s'appuyer sur l'existence du terrain de football et des étangs de pêche.

## **1.6. Liaison Thann-Guwenheim**

Permettre le renforcement, dans le cadre du schéma directeur, des liaisons entre la vallée de la Thur et de la Doller, en prenant en compte le projet d'aménagement de la RD34-I.

# **2. Le bilan des réalisations**

## **2.1. Population et habitat**

La population locale a connu une augmentation de 35 habitants entre 1999 et 2012 (soit un apport moyen de 2,7 habitants/an) pour atteindre un total de 898 personnes.

Cette évolution démographique ainsi que les divers phénomènes impliquant la diminution constante de la taille des ménages (au niveau local, équivalente à 2,6 occupants par résidence principale), ont entraîné la production de 52 logements supplémentaires depuis 1999. Ce développement a été marqué par une prépondérance de la production de maisons individuelles au détriment des formes de logements collectifs ou groupés. Il s'agit d'un phénomène assez courant, observable depuis maintenant longtemps, sur la majorité des communes intégrées dans le périmètre du Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) de la Communauté de Communes Thann-Cernay, actuellement en cours d'élaboration.

L'évolution du bâti depuis une dizaine d'années (2004-2014) a entraîné la consommation d'environ 4,6 hectares de terrain. L'urbanisation de la commune a essentiellement porté sur les espaces localisés à l'intérieur de la trame bâtie définie dans le cadre du P.O.S. approuvé, et plus essentiellement à l'intérieur de la zone UB initiale. Seul un secteur NAa, initialement classé en urbanisation future sous condition, a été aménagé (lotissement du Moulin). Cette opération a permis de densifier et conforter l'enveloppe bâtie initiale dans la partie correspondante du village. A noter que, hormis quelques rares opérations d'aménagement d'ensemble, l'urbanisation s'est

essentiellement développée sous forme d'initiatives individuelles selon les opportunités foncières existantes. Ainsi les grandes zones non urbanisées qui existaient à l'intérieur de la trame bâtie initiale, ont été globalement maintenues en l'état depuis l'approbation du POS.

L'objectif initial visant à recentrer le village et éviter ainsi des extensions de nature à dénaturer la qualité du site, a pleinement fonctionné et ainsi contribué à structurer le village.

Au terme de la validité du P.O.S., il reste un potentiel constructible assez conséquent, à l'intérieur du village, mais également pour partie en périphérie de celui-ci. Il conviendra pour la commune de s'appuyer sur ce potentiel dans le cadre du présent projet de développement local.

## **2.2. Environnement naturel et agricole**

Les orientations du POS concernant la préservation des espaces naturels et agricoles a globalement fonctionné et a ainsi permis un maintien de la qualité des paysages et de l'environnement naturel communal.

Ainsi, concernant les espaces agricoles, malgré les bouleversements qu'a connu ce type d'activités, la zone NC n'a accueilli que 5 nouvelles constructions durant la dernière décennie et conserve son potentiel.

## **3. Echange de terrains entre Roderen et Rammersmatt**

Les communes de Roderen et Rammersmatt ont procédé à un échange de terrains, entraînant une modification de leurs bans respectifs en 2014.

Rammersmatt a cédé un total de 50,17 ha à Roderen.

Roderen a cédé un total de 7,39 h à Rammersmatt.

